
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01358797 7

LETTRES

SUR

L'EDUCATION DU DAUPHIN

SUIVIES DE LETTRES

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS ET AU ROI

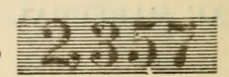
LA COLLECTION DES CHEFS-D'ŒUVRE MÉCONNUS

EST PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. GONZAGUE TRUC

La collection des « CHEFS-D'ŒUVRE MÉCONNUS » *est publiée sur papier Bibliophile Inaltérable (pur chiffon) de Renage et d'Annonay, au format in-16 Grand-Aigle (13 × 19).*

Le tirage est limité à deux mille cinq cents exemplaires numérotés de 1 à 2500.

Le présent exemplaire porte le N° 

Le texte reproduit dans ce volume est celui de la « Collection des grands écrivains de la France » : *Correspondance de Bossuet*, nouvelle édition augmentée de Lettres inédites et publiée sous le patronage de l'Académie Française, par Ch. URBAIN et E. LEVESQUE. Paris, Hachette, in-8, 1909 et suiv.



CHARLES-BÉNIGNE BOSSUET
Évêque de Meaux
(1627-1704)
Gravé par Achille OUVRÉ
D'après un portrait peint par RIGAUD.

COLLECTION
DES
CHEFS-D'ŒUVRE MÉCONNUS

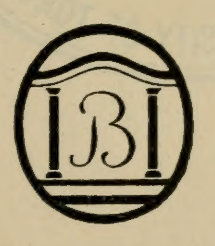
BOSSUET

LETTRES
SUR
L'ÉDUCATION DU DAUPHIN

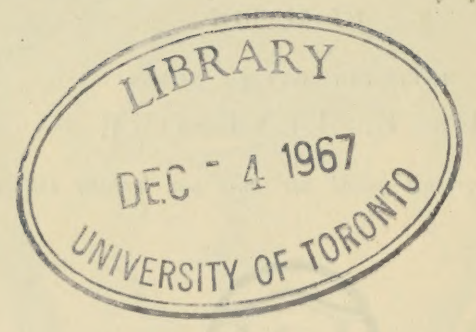
SUIVIES
DE LETTRES AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS
ET AU ROI

INTRODUCTION ET NOTES
DE E. LEVESQUE

Avec un portrait gravé sur bois par Achille OUVRÉ



ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1920


LIBRARY
DEC - 4 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

INTRODUCTION

PAR

E. LEVESQUE



INTRODUCTION

Le 5 septembre 1670, Bossuet était nommé précepteur du Dauphin, avec applaudissement général à la cour et à Paris, dans le royaume et à l'étranger. Il avait quarante trois ans et se trouvait dans toute la vigueur et l'éclat de son talent. Il venait d'être nommé à l'évêché de Condom, mais il y renonça ne croyant pas pouvoir satisfaire à ce qu'exigeait la charge d'un diocèse, retenu qu'il serait à la cour par ses fonctions de précepteur, pendant près de dix ans.

Le Roi lui remettait son fils pour en faire « un prince accompli et un parfait honnête homme ». Son intention n'était donc pas d'en former un érudit, comme Périgny l'avait tenté, mais de le munir des connaissances utiles à un homme bien élevé et à un prince appelé à régner. « Les vraies études, dit Bossuet dans sa *Politique*, l. V, c. 1, sont celles où l'on apprend

les choses utiles à la vie humaine. Il y en a qui sont dignes de l'application d'un prince habile ; dans les autres, c'est assez pour lui d'exciter l'industrie des savants par les récompenses. »

Tel est bien le programme que Bossuet lui-même a tracé dans sa lettre à Innocent XI, qui mériterait d'être mieux connue. Nos programmes modernes d'études secondaires, qui pèchent par l'excès et tendent à faire des érudits plus qu'à former l'intelligence, gagneraient à s'inspirer de cet esprit de sagesse et de discrétion. Donner les connaissances générales indispensables, apprendre à bien penser et à bien dire : c'est tout le but. On ne peut lire attentivement ce programme sans être frappé du sens pratique qui y préside. Et on le trouvera en progrès sur l'époque, si l'on veut bien se rappeler le cours ordinaire des études et les manuels en usage au milieu du XVII[e] siècle. Qu'on lise ce qui concerne l'enseignement du latin, de l'histoire, de la géographie, de la philosophie, des sciences, on constatera partout le même soin d'éviter ce qui surchargerait un esprit novice et le perdrait dans la confusion des détails, le souci constant de dégager les idées fondamentales, de varier les exercices et de les disposer de façon à ce qu'ils se prêtent

un mutuel secours, et tout cela pour aboutir à penser juste et à s'exprimer avec précision et clarté ; et, puisque toute connaissance doit tendre à la pratique, pour munir son royal élève des vérités essentielles à la vie humaine, parmi lesquelles l'évêque de Condom place naturellement en première ligne la doctrine religieuse.

Le plan est tracé de main de maître. Mais au dire de Mgr Dupanloup, dans son livre de l'*Éducation*, t. I, liv. IV, ch. I, le précepteur n'aurait pas su en faire l'application à son élève. « Bossuet, écrit-il, fit de grandes choses, des choses admirables pour l'éducation du Dauphin (comme le *Discours sur l'histoire universelle,* etc.) : il ne lui en fit faire aucune, pas même de médiocres ; l'éducation fut nulle... Bossuet était trop grand pour le Dauphin..... Si Bossuet avait eu dans l'âme autant de flexibilité et de patience que de force et de grandeur, il serait descendu jusqu'à cette faible intelligence....... Le Dauphin n'avait senti la présence de cet immense génie qu'à la lassitude et au malaise qu'en éprouvaient ses premières années et sa débile nature. Le trop puissant instituteur n'avait fait que le fatiguer et l'abattre... Tel fut le résultat d'une éducation, où, selon l'expression du Cardinal de

Bausset, le précepteur *était tout* et où l'élève *n'était rien.* »

Pour justifier un tel reproche, ce maître éducateur n'articule d'autre preuve que la parole de M. de Bausset. Il accepte de confiance son jugement qui ne repose en définitive que sur une raison toute négative. « Nos manuscrits, ni les mémoires du temps, dit cet historien, ne nous offrent aucun fait, aucun trait qui puisse animer une éducation où le précepteur était tout et où l'élève n'était rien. » En bonne logique l'absence de documents ne lui permettait pas de porter cette accusation positive. Ces documents, d'ailleurs, les patientes recherches de M. A. Floquet les ont mis au jour et nous montrent que l'homme de génie a su condescendre et se faire petit, se mettre à la portée de son élève. On dirait que M. de Bausset, quand il parle des leçons de Bossuet au Dauphin, n'a devant les yeux que le *Discours sur l'histoire universelle*, et la *Politique tirée de l'Ecriture*, et oublie que l'enseignement fut gradué suivant l'âge et les progrès. Il est en effet étrange de l'entendre dire au sujet de ces deux ouvrages : « On pourrait même aller jusqu'à croire qu'ils seraient d'une plus grande utilité à des princes qui ont déjà reçu leur éducation, qu'à des

enfants qui ont besoin de la recevoir. » Mais Bossuet ne déclare-t-il pas expressément dans sa lettre à Innocent XI, qu'ils ont été précisément le couronnement des études du Dauphin ? (a)

Cependant, quelque parfait que soit le programme, quelque soin que Bossuet ait pris pour adapter son enseignement à l'âge de son élève et à ses progrès, il est un fait que personne ne conteste, c'est qu'il n'a pas réussi.

Doit-il être tenu responsable de cet insuccès ? On a dit : « Fénelon fait de ses élèves tout ce qu'il veut. Pour les autres, auraient-ils le génie de Bossuet, on leur échappe toujours (b). » Est-ce bien vrai ? Le maître n'est pas tout dans l'éducation : les qualités et les défauts de l'enfant ne sont-ils pas pour une part considérable dans le succès ou l'insuccès de l'éducateur ?

On peut opposer deux maîtres avec leur mode particulier d'éducation, lorsqu'ils l'appliquent de part et d'autre sur un nombre assez considérable de sujets. Car alors dans l'ensemble le champ d'expérience est sensiblement le même. Mais lorsque l'action du maître ne s'exerce que sur un sujet, on ne peut fixer

(a) Voir p. 65 et p. 67, cf. p. 50.
(b) Brémond, *Bossuet, Textes choisis et commentés*, t. II, p. 2.

le mérite de l'éducateur par rapport à un autre ou celui de sa méthode, sur le seul succès, le sujet à former pouvant être ou plus ou moins capable de formation. C'est bien l'avis de Fénelon lui-même. « Les naturels vifs et sensibles, a-t-il dit excellemment, sont capables de terribles égarements : les passions et la présomption les entraînent ; mais aussi ils ont de grandes ressources et reviennent souvent de loin... On a en eux de quoi les intéresser à ce qu'on leur enseigne et les piquer d'honneur, au lieu qu'on n'a aucune prise sur les naturels indolents. » Le duc de Bourgogne en son enfance avait certes de graves défauts : il était irascible, violent, mais avec cela sensible à l'honneur et à l'affection. Ce fut le mérite incontestable de Fénelon d'avoir su par sa patience, son tact, son dévouement affectueux, corriger les excès de cette nature, en faire un prince accompli et se l'attacher pour toujours ([a]). Mais il n'eut pas le même succès avec les deux cadets du duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry, le premier timide, indolent comme son père, toutefois à un moindre

(a) Fénelon fut admirablement secondé, ou même dirigé dans cette éducation par le duc de Beauvillier (Voir le chapitre sur l'éducation du duc de Bourgogne dans l'ouvrage *La Duchesse de Bourgogne* du comte d'Haussonville).

degré, le second d'une légèreté désespérante. Ce dernier surtout est loin d'avoir donné ce que promettait son éducation. Le grand Dauphin avait un caractère plus ingrat encore. Fénelon eut-il mieux réussi que Bossuet avec cette nature apathique, paresseuse, sensible à rien ? Il est permis d'en douter : en tous cas il n'a point tenté l'expérience ; elle se présente dans des conditions très différentes de celle où il exerça ses grandes qualités d'éducateur. Qu'eut-il pu faire avec une nature si indolente, si insensible sur laquelle, de son aveu, on n'a aucune prise ?

Il se peut que la rigueur excessive du duc de Montausier ait accentué le défaut du Dauphin, sa timidité, sans réussir à réveiller son indolence et sa paresse. S'il faut en croire les *Mémoires* de Dubois, ce vieux serviteur qui adorait son petit maître et paraît bien être un peu partial, le rude gouverneur aurait excédé dans la manière forte : il avait un peu trop souvent la férule à la main. Il est vrai que la partie publiée de ces Mémoires ne comprend qu'un trimestre de cette éducation, le troisième de 1671. Il est à croire cependant qu'aux alentours de cette époque le duc de Montausier dont la maxime semble avoir été : *qui bene amat, bene castigat*, dut employer les

mêmes procédés. Son élève traversait alors l'âge le plus ingrat des enfants, celui où ils perdent les gentillesses naïves du premier âge, sans avoir encore assez de raison et de volonté pour dompter des passions et des caprices qui ont de fâcheuses échappées. Mais pour les dernières années de cette éducation, il est assez naturel de penser que l'austère gouverneur dut traiter son élève adolescent avec plus de douceur, en faisant plutôt appel à la raison et à des sentiments qu'il était plus à même de comprendre. En tout cas le Dauphin ne lui garda point rancune, son éducation terminée. Peut-être n'en avait-il point la force : car il avait l'indolence de la volonté et du cœur plus encore que celle de l'esprit.

Quoiqu'il en soit, si le Dauphin n'a guère su profiter des leçons qui lui ont été prodiguées pendant dix années, c'est le maître lui-même et le public qui y ont le plus gagné. Ce fut une occasion pour Bossuet de renouer avec les auteurs classiques un commerce qu'il avait interrompu durant son séjour à Metz pour se livrer à l'étude des Pères et à la prédication. Il retrempe son génie à ces sources, qu'il recommandait dans un écrit datant précisément du début de son préceptorat. Dans ses conseils *sur le style et la lecture des écrivains*

pour former un orateur, il avoue qu'il doit son style surtout aux auteurs latins, et spécialement à Cicéron, Tite-Live, Salluste, Térence, et parmi les poètes, à Virgile et Horace. Il se pénétra plus complètement de ces chefs-d'œuvre classiques. Le *Discours sur l'histoire universelle* nous révèle quelle connaissance approfondie il avait acquise des historiens et des philosophes de l'antiquité.

C'est le public, c'est nous-mêmes qui profitons aussi de cette éducation. Telle avait été l'intention du Roi, qu'on fit part au public de tout ce qui s'était fait pour l'instruction de son fils. Telle était la pensée de Huet, sous-précepteur, écrivant à Vossius : « Il s'agit non point seulement de l'éducation du fils du Roi, mais de l'éducation de tous. »

Dans cette intention fut entreprise la belle collection des auteurs *ad usum Delphini.* Montausier en avait eu la première idée : Huet en traça le plan et dirigea l'exécution. Des quarante et quelques ouvrages qu'elle comprend, à peine la moitié fut publiée pendant les années de l'éducation du Dauphin. Si à ces volumes on ajoute la *Demonstratio evangelica* de Huet, et les ouvrages de Bossuet, comme le *Discours sur l'Histoire universelle*, la *Politique*, et la *Connaissance de Dieu et de*

soi-même, on dira avec Grævius « que les instituteurs du Dauphin, fils de Louis XIV, avaient excellemment mérité non point de la France seulement, mais du monde entier. »

Après la lettre-programme de l'éducation du Dauphin, nous donnons quarante et quelques lettres qui sont adressées surtout à Huet, sous-précepteur, et qui sont relatives aux circonstances et aux incidents divers de cette éducation. Elles nous révèlent en particulier les dispositions de Bossuet en entrant dans cette charge et en l'exerçant ; la collaboration de Huet ; les auteurs latins, comme Cicéron, Virgile, Florus, Térence, Plaute, qui font l'objet des leçons ; les premiers volumes publiés de la collection des livres dits *ad Delphinum*, et les autres ouvrages, comme la *Démonstration évangélique* de Huet, dont la composition fut utile pour les leçons qu'on avait à donner au Dauphin sur l'histoire et sur les prophéties de l'Ancien Testament.

II

Les lettres que Bossuet a écrites au Maréchal de Bellefonds et à Louis XIV trouvent leur place naturelle après celles qui concernent directement l'éducation du Dauphin, non seu-

lement parce qu'elles contiennent quelques allusions à cette éducation, mais aussi parce que, par le fait de son séjour habituel à la Cour comme précepteur, l'évêque de Condom eut avec le Maréchal et avec le Roi des relations telles, qu'elles lui permirent d'écrire ces pages d'un caractère si intime et d'inspiration si élevée.

Les lettres à Bellefonds nous révèlent l'étroite et chrétienne amitié que Bossuet avait nouée avec ce seigneur et la part qu'ils prirent ensemble à la conversion de Madame de la Vallière et à son entrée chez les Carmélites. Par les qualités de son intelligence et de son caractère, le Maréchal était digne de la confiance que lui témoignait le précepteur du Dauphin. Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, né en 1630 ou 1631, était entré jeune à la Cour où il avait subi d'abord l'entraînement général. Il n'y avait pas de plus brillant et de plus magnifique seigneur : les jeux, les spectacles, les courses, les paris n'avaient pas d'amateur plus ardent. Brave, habile, jeune encore, à 38 ans, le 8 juillet 1668 il avait été créé maréchal de France. Au comble des honneurs, tout à coup il vit et le gouffre où il jetait sa fortune, et l'inanité de tous ces plaisirs mondains. Il se convertit et s'appliqua généreu-

sement à la pratique des vertus chrétiennes sous l'influence du saint abbé de la Trappe, Rancé. D'une foi sincère et profonde, il ne connaissait que le devoir ; mais tout d'une pièce, il marchait droit devant lui, quelque obstacle qu'il rencontrât, sans avoir la souplesse qui, au lieu de brusquer, permet plus heureusement de tourner la difficulté pour arriver au but. A l'époque où nous sommes parvenus, en 1672, il venait d'encourir la disgrâce du Roi, sans rien perdre néanmoins de son estime. Dans sa lettre du 27 avril, Madame de Sévigné raconte en quelle circonstance. Les trois maréchaux de Bellefonds, de Créquy et d'Humières, croyant déroger en servant en second sous Turenne, avaient refusé par point d'honneur. Ils furent envoyés en exil.

Cependant au bout de six mois Bellefonds fit sa soumission et revint servir sous Turenne en qualité de lieutenant-général. Il fit la campagne de 1673 ; mais en 1674, investi du commandement dans les Provinces-Unies, il s'attarda, avec plus de courage que de raison, à défendre ce qu'on l'avait chargé d'évacuer ; il fut de nouveau, le 25 mai 1674, envoyé en exil à Bourgueil.

Ces disgrâces affligèrent Bossuet, mais connaissant l'esprit chrétien du Maréchal, il l'en-

gagea à chercher la consolation de son infortune dans les pensées de la foi. « Le christianisme, lui écrivit-il, n'est pas une vaine spéculation. Il faut s'en servir dans l'occasion ou plutôt il faut faire servir toutes les occasions à la piété chrétienne qui est la règle suprême de notre vie. »

On a dit, au sujet des lettres de Bossuet et en particulier de celles-ci, qu'il était trop abstrait, trop peu soucieux d'autrui pour avoir eu des amitiés bien profondes. En général, ses lettres ne nous révèleraient rien ou à peu près rien sur celui à qui elles sont adressées comme sur lui-même. Mais n'y a-t-il d'amitié que celle où les correspondants s'épanchent en examens de conscience et en confessions réciproques ?

« L'amitié, a dit excellement Cicéron, n'est autre chose qu'un accord parfait de sentiments sur toutes les choses divines et humaines, joint à une bienveillance et à une affection mutuelle. » Le même amour des choses de Dieu, des vérités de la foi et de la vie parfaite n'est-il pas un lien capable d'unir fortement deux âmes et de les faire jouir ensemble de leur bien commun ? Qu'il y ait des amitiés plus sensibles, c'est affaire de tempérament. C'est aussi affaire de temps : le XVIIIe siècle a mis en vogue les amitiés sentimentales et les confes-

sions. On sait, du reste, qu'en général Bossuet n'aimait pas à parler de lui-même, de ses dispositions intérieures. « Il est inutile, répondait-il un jour à Madame d'Albert, que vous me parliez de mes dispositions, de moi-même. Je n'aurai jamais rien à vous dire sur cela... Il ne faut point me presser sur de telles choses sur lesquelles je n'ai jamais rien à dire qu'il soit utile de savoir et je devrais, suivant mes règles, garder un silence éternel... »

Les lettres que Bossuet adressait au Maréchal de Bellefonds en exil ou à l'armée, le mettaient au courant du travail de la grâce opérant en Madame de la Vallière pour la détacher de la Cour et la conduire au Carmel. Elles complètent ce que nous livrent les lettres mêmes de la Duchesse au Maréchal, en achevant de nous révéler les mystères de ce drame intime. Ce n'est pas de quitter la cour, ni d'embrasser la vie pénitente du Carmel qui l'effrayaient. D'après ses propres aveux, « quitter la cour pour le cloître, ce n'est pas là ce qui me coûte, mais parler au Roi, oh ! voilà mon supplice. » En face de Louis XIV ses meilleures résolutions s'amollissaient, menaçaient de s'évanouir. Elle avait besoin de se fortifier par les pensées de la foi. C'est à quoi Bossuet s'employait avec zèle. Le principe de ce sage directeur n'a

jamais été de brusquer les choses : il aidait le travail de la grâce qui transformait cette âme et la faisait avancer doucement, lentement vers son but.

On a voulu transposer les rôles. Ce serait Madame de la Vallière qui, sous son apparente faiblesse, aurait eu une invincible volonté, et c'est Bossuet qui serait le faible, le timide, le pliant, auquel Madame de la Vallière aurait donné quelque chose de sa propre fermeté. On cite la lettre du 6 avril 1674, dans laquelle, ravi et confondu de l'action de la grâce dans cette âme, il écrit : « Je parle et elle fait ; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher, et je ne prononce pas un seul mot où je ne croie prononcer ma condamnation. »

Pour lui, qu'on dit avoir tant de peine à s'enfoncer dans la réalité du cœur humain, lui qui sait admirablement parler en poète, en lyrique, mais en homme qui parle et ne fait pas, cette vue aurait été comme une révélation et l'occasion d'une crise unique dans sa vie. Ce serait « sa nuit de Pascal ([a]). »

Mais n'est-ce pas là beaucoup trop drama-

(a) H. Brémond, *op. cit.* p. 153.

tiser les choses ? L'histoire donne une explication plus naturelle et plus vraie de ces paroles et de ces sentiments. Madame de la Vallière avait écrit au Maréchal de Bellefonds le 19 mars 1674 : « M. de Condom nous a prêché une Passion merveilleuse et propre à toucher les cœurs les plus endurcis. Je l'ai même entretenu il y a peu de jours. Il me plaît fort, et il est tellement pénétré des vérités qu'il prêche que vous en êtes persuadé d'avance. »

M. de Bellefonds, écrivant à Bossuet quelques jours après, lui avait tout naturellement transmis ce témoignage d'admiration de sa pénitente pour son éloquente parole, en y ajoutant sans doute l'impression de ses propres sentiments. L'évêque de Condom répond par le cri naturel de l'humilité du chrétien sincère qui écarte les louanges, et d'autre part, comme il a été témoin de l'action de la grâce qui transformait l'âme si faible, si hésitante de Madame de la Vallière et lui donnait le courage de briser les derniers liens, il s'écrie : « Parler ce n'est rien, mais agir c'est tout. » Quel directeur d'âmes n'a pas plus d'une fois éprouvé ce sentiment ? Combien, exhortant les âmes à la perfection, ont trouvé matière à s'humilier devant Dieu en voyant leur générosité, leur héroïsme dans l'accomplissement des conseils qu'on leur

suggère ? Il n'y a pas autre chose à voir dans ces expressions de Bossuet. Sa correspondance nous offre d'autres exemples de son admiration et de son émotion en présence des merveilleux effets de la grâce dans les âmes, et du sentiment de profonde humilité où cette vue le jetait. « Que Dieu est grand et que ses opérations dans les âmes sont merveilleuses ! »... « Le premier effet de sa grâce est de faire rentrer l'homme dans son néant, » écrivait-il à Madame d'Albert.

Les lettres de Bossuet à Louis XIV que nous donnons en terminant se rattachent aussi à l'éducation du Dauphin. Elles y font allusion : puis surtout, les relations avec la Cour et avec le Roi que ses fonctions rendaient habituelles, expliquent la composition de pareilles exhortations. On en connaît les circonstances. Dans la seconde semaine d'avril 1675, Madame de Montespan s'était présentée à la paroisse Notre-Dame de Versailles pour la confession préparatoire aux Pâques : le vicaire qui l'entendit lui refusa l'absolution : de là récriminations et plaintes de la favorite. Émus de ce refus, le Roi consulta Bossuet, dont il appréciait le mérite et la fidélité. Il l'estimait pour l'avoir entendu dans ses prédications à la Cour, durant les stations du Louvre et de Saint-Germain. Dans

ses éloquents discours aucune parole n'était tombée de ses lèvres qui eut pu le faire passer pour un flatteur et un courtisan. Il avait su prêcher la vérité évangélique dans toute sa plénitude, dire tout ce que réclamait son ministère, mais le dire avec autant de tact et de mesure que de fermeté. Le Roi à qui l'on prête ce mot : « Je veux bien prendre ma part des sermons, mais je ne veux pas qu'on me la fasse », n'avait pu être froissé de la façon dont la vérité lui était dite. Cependant les allusions à sa situation irrégulière et à ses fautes étaient transparentes : et les exhortations à la pénitence véhémentes, sans rien de blessant ([a]).

Depuis qu'en qualité de précepteur il habitait le Louvre, Saint-Germain ou Versailles, les relations de Bossuet avec le Roi étaient devenues plus fréquentes, et le monarque avait pu apprécier sa dignité de vie et sa science, son dévouement avec sa franchise tempérée de respect.

Louis XIV, après le refus d'absolution fait à Madame de Montespan, avait donc consulté Bossuet qui ne put qu'approuver la conduite du vicaire. L'évêque de Condom profita de cette ouverture pour parler si fortement au

---

([a]) A. Gazier, *Bossuet et Louis XIV*. Paris, 1914, p. 8-60.

Roi qu'il le décida à la séparation. Madame de Montespan se retira dans sa maison de Vaugirard, puis à Clagny. Louis XIV avait demandé d'abord qu'on permit à la marquise de revenir à la Cour en qualité de grande dignitaire, promettant qu'il ne la verrait qu'en public et jamais seul à seule. Jugeant avec raison que c'était s'exposer au danger évident de rechute, Bossuet refusa ce tempérament et fit accepter au monarque une séparation définitive. Il l'entretint dans cette disposition jusqu'à son départ pour l'armée, le 10 mai.

C'est dans ces circonstances qu'il écrivit sa première lettre, vers la fin de mai 1675. Le roi se disposait à célébrer la fête de la Pentecôte (le 2 juin) en s'approchant des sacrements. A cette lettre étaient joints des conseils d'une très grande élévation morale, destinés à éclairer la conscience d'un roi et à établir sa conduite sur le fondement essentiel de l'amour de Dieu. Ils sont présentés d'une façon si forte et si pénétrante qu'il sembla au monarque n'avoir jamais rien entendu de semblable.

Rien ne prouve que le Roi ne fut pas sincère dans ces premiers temps de sa conversion. Mais la passion a des retours, et elle finit par reprendre le dessus. Lorsque Bossuet écrivait la seconde lettre (du 10 juillet) plus pressante

que la première, la Marquise de Montespan elle aussi avait agi et écrit : et elle avait fait revenir le monarque sur ses résolutions.

Du côté de la favorite il ne paraît pas que le retour à Dieu fut bien consistant, si jamais il fut pleinement sincère. Dès le début elle reçut ou parut bien recevoir les avis de Bossuet ; mais il s'aperçut bientôt que sa parole n'avait plus d'action sur son âme : aussi dans sa seconde lettre au roi n'est-il plus question d'elle, comme dans la première. Ce qu'il ne sut pas, c'est que non seulement elle ne supportait plus ses exhortations, mais que secrètement elle fit faire une enquête sur sa vie dans l'intention de le perdre et de se débarrasser ainsi d'un obstacle à sa passion, qui pouvait retenir le roi dans le devoir. Elle faisait plus tard l'aveu d'avoir cherché sans rien trouver contre lui.

Il n'est donc pas vrai que dans cette affaire Bossuet joua un personnage de dupe, selon un mot attribué à Madame de Maintenon, qui aurait ajouté : « M. de Condom a beaucoup d'esprit, mais il n'a pas celui de la Cour. » Mais la prétendue lettre à Madame de Saint-Geran, de juillet 1676, comme celle datée l'année précédente, juillet 1675, sont des faux de l'invention de La Baumelle (Th. Lavallée,

Corresp. générale de Madame de Maintenon 1865, t. I, p. 261-265 et 312-313).

Quoiqu'il en soit, la conduite de Bossuet en cette affaire et les magnifiques lettres que son zèle lui inspira sont tout à son honneur.

On connaît le témoignage de Saint-Simon. (t. XXVIII, p. 237-239) et le portrait qu'il a tracé de Bossuet. « Bossuet tenait au Roi par l'habitude et l'estime et par être entré en évêque des premiers temps dans la confiance la plus intime du Roi et la plus secrète dans les temps de ses désordres. Enfin il avait rendu à Madame de Maintenon, sans que ce fut son objet, le service le plus sensible. C'était un homme dont l'honneur, la vertu, la droiture était aussi inséparable que la science et la vaste érudition. La place de précepteur de Monseigneur l'avait familiarisé avec le Roi qui s'était adressé plus d'une fois à lui dans les scrupules de sa vie. Bossuet lui avait souvent parlé là-dessus avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Eglise. Il avait interrompu le cours des désordres plus d'une fois ; il avait osé poursuivre le Roi qui lui avait échappé. Il fit à la fin cesser tout mauvais commerce et il acheva de couronner cette grande œuvre par les derniers coups qui chassèrent pour jamais Madame de Mon-

tespan de la cour... Cette sortie de la cour de Madame de Montespan pour n'y plus revenir fut donc une grande délivrance pour Madame de Maintenon et elle n'ignora pas qu'elle la dut à M. de Meaux tout entière, qui à la fin lui en attira les ordres réitérés. »

Il nous reste à ajouter quelques renseignements sur les originaux de ces lettres diverses.

C'est en latin que fut composée la lettre sur l'éducation du Dauphin, envoyée à Innocent XI. Selon son habitude pour les pièces importantes, Bossuet commença par en écrire lui-même le brouillon, qu'il fit ensuite mettre au net par un secrétaire. C'est cette première copie corrigée par l'auteur que possédait M. Joliet de Dijon. En tête se lit cette remarque de Ledieu : « C'est ici l'original corrigé de la main même de l'auteur, sur lequel ont été faites les autres copies. » La première, destinée au Pape Innocent XI, devait être, comme d'ordinaire en pareil cas, d'une belle écriture de calligraphe, avec la souscription et la signature seules de la main de Bossuet. Elle n'a pas été retrouvée à Rome.

Pour Louis XIV le précepteur du Dauphin fit lui-même une traduction française. La copie de cette traduction, corrigée par Bossuet, est conservée dans la collection de M. le Baron

H. de Rothschild. Les numéros et les titres qui partagent cette longue lettre n'existaient pas sur le texte original latin. Bossuet les a ajoutés lui-même, au moment où il fit la traduction française destinée au Roi.

Les textes, latin et français, furent publiés pour la première fois en tête de la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte*, Paris, 1709, in-4°. Nous donnons ici la traduction française : le texte en a été corrigé sur la minute de Bossuet.

A la suite de cette lettre-programme nous publions 42 lettres de Bossuet relatives aux circonstances, aux incidents divers de l'éducation du Dauphin. Elles sont presque toutes adressées à Huet, sous-précepteur.

Le texte que nous donnons a été revisé sur les originaux conservés en diverses bibliothèques publiques ou privées. La première lettre adressée à Bussy-Rabutin nous a été communiquée par M. Pearson de Londres. Les lettres à Huet sont conservées à Florence, dans la Bibliothèque Laurentienne. On verra combien cette révision améliore la première édition de ces lettres, publiées en partie par M. Trochon en 1876 et plus complètement en 1877, à la fois par M. Verlaque dans la *Collection des documents inédits* : *Mélanges historiques*, et par

M. l'abbé Guillaume dans l'édition de Bar-le-Duc des *Œuvres complètes* de Bossuet. Ces éditions avaient été faites d'après la copie de Léchaudé d'Anizy, conservée à la Bibliothèque Nationale.

Nous faisons suivre ces lettres de l'exhortation que Bossuet adressa au Dauphin sur l'inattention. On y trouvera une preuve des préoccupations morales qui présidaient à ces leçons.

Les autographes des lettres adressées au Maréchal de Bellefonds, n'ont pas été retrouvés ; force est donc de publier le texte du premier éditeur, Dom Deforis, qui d'ailleurs l'a imprimé avec son soin habituel dans son édition des *Œuvres complètes* de Bossuet.

Quant aux deux lettres à Louis XIV, Deforis les a également imprimées. Dans son *Histoire de Bossuet*, liv. V, § 14, le cardinal de Bausset prétend en avoir vu les minutes originales. Son texte diffère en quelques points de celui de Deforis : mais le prélat n'est pas toujours un copiste aussi fidèle que le patient bénédictin.

L'instruction qui accompagnait la première lettre a été revue sur le texte original qui est en la possession de M. Le Blondel à Meaux.

Quelques brèves notes marginales et des

notes historiques plus étendues, rejetées à la fin du volume, fourniront au lecteur les explications suffisantes pour l'intelligence complète de ces lettres. On peut se reporter pour plus de détails aux tomes I et II de la *Correspondance de Bossuet*, qui fait partie de la Collection des Grands Ecrivains de la France.



LETTRES

SUR

L'ÉDUCATION DU DAUPHIN



LETTRES

SUR

L'ÉDUCATION DU DAUPHIN

I. — Au Pape Innocent XI.

De l'Instruction de Monseigneur le Dauphin.

Nous avons souvent ouï dire au Roi, Très Saint Père, que Monseigneur le Dauphin, étant le seul enfant qu'il eût, le seul appui d'une si auguste famille et la seule espérance d'un si grand royaume, lui devait être bien cher, mais qu'avec toute sa tendresse, il ne lui souhaitait la vie que pour faire des actions dignes de ses ancêtres et de la place qu'il devait remplir, et qu'enfin il aimerait mieux ne l'avoir pas que de le voir fainéant et sans vertu.

C'est pourquoi dès que Dieu lui eut donné ce prince, pour ne le pas abandonner à la mollesse,

où tombe comme nécessairement un enfant qui n'entend parler que de jeux et qu'on laisse trop longtemps languir parmi les caresses des femmes et les amusements du premier âge, il résolut de le former de bonne heure au travail et à la vertu. Il voulut que, dès sa plus tendre jeunesse et, pour ainsi dire, dès le berceau, il apprît premièrement la crainte de Dieu, qui est l'appui de la vie humaine et qui assure aux rois mêmes leur puissance et leur majesté, et ensuite toutes les sciences convenables à un si grand prince, c'est-à-dire celles qui peuvent servir au gouvernement et à maintenir un royaume, et même celles qui peuvent de quelque manière que ce soit perfectionner l'esprit, donner de la politesse, attirer à un prince l'estime des hommes savants : en sorte que Monseigneur le Dauphin pût servir d'exemple pour les mœurs, de modèle à la jeunesse, de protecteur aux gens d'esprits, et, en un mot, se montrer digne fils d'un si grand roi.

I. — *La règle donnée par le Roi.* — La loi qu'il imposa aux études de ce Prince fut de ne lui laisser passer aucun jour sans étudier (1). Il jugea qu'il y a bien de la différence entre demeurer tout le jour sans travailler, et prendre quelque divertissement pour relâcher l'esprit. Il faut qu'un enfant joue et qu'il se réjouisse, cela l'excite ;

mais il ne faut pas l'abandonner de sorte au jeu et au plaisir, qu'on ne le rappelle chaque jour à des choses plus sérieuses, dont l'étude serait languissante, si elle était trop interrompue. Comme toute la vie des princes est occupée et qu'aucun de leurs jours n'est exempt de grands soins, il est bon de les exercer dès l'enfance à ce qu'il y a de plus sérieux, et de les y faire appliquer chaque jour pendant quelques heures, afin que leur esprit soit déjà rompu au travail et tout accoutumé aux choses graves, lorsqu'on les met dans les affaires. Cela même fait une partie de cette douceur, qui sert tant à former les jeunes esprits : car la force de la coutume est douce, et l'on n'a plus besoin d'être averti de son devoir, depuis qu'elle commence à nous en avertir d'elle-même.

Ces raisons portèrent le Roi à destiner chaque jour certaines heures à l'étude, qu'il crut pourtant devoir être entremêlées de choses divertissantes, afin de tenir l'esprit de ce prince dans une agréable disposition, et de ne lui point faire paraître l'étude sous un visage hideux et triste qui le rebutât. En quoi certes il ne s'est pas trompé ; car en suivant cette méthode, il est arrivé que le Prince, averti par la seule coutume, retournait gaiement et comme en se jouant à ses exercices ordinaires, qui ne lui étaient en effet qu'un nou-

veau divertissement, pour peu qu'il y voulût appliquer son esprit.

Mais le principal de cette institution fut sans doute d'avoir donné pour gouverneur à ce jeune prince M. le Duc de Montausier [1], illustre dans la guerre et dans les lettres, mais plus illustre encore par sa piété, et tel, en un mot, qu'il semblait né pour élever le fils d'un héros. Depuis ce temps, le Prince a toujours été sous ses yeux et comme dans ses mains ; il n'a cessé de travailler à le former, toujours veillant à l'entour de lui pour éloigner ceux qui eussent pu corrompre son innocence, ou par de mauvais exemples, ou même par des discours licencieux. Il l'exhortait sans relâche à toutes les vertus, principalement à la piété ; il lui en donnait en lui-même un parfait modèle, pressant et poursuivant son ouvrage avec une attention et une constance invincible, et, en un mot, il n'oubliait rien de ce qui pouvait servir à donner au Prince toute la force de corps et d'esprit dont il a besoin. Nous tenons à gloire d'avoir toujours été parfaitement d'accord avec un homme si excellent en toute chose, que, même en ce qui regarde les lettres, il nous a non seulement aidés à exécuter nos desseins, mais il nous en a inspiré que nous avons suivis avec succès.

II. — *La Religion.* — L'étude de chaque jour

commençait soir et matin par les choses saintes, et le Prince, qui demeurait découvert pendant que durait cette leçon, les écoutait avec beaucoup de respect.

Lorsque nous expliquions le Catéchisme [1], qu'il savait par cœur, nous l'avertissions souvent qu'outre les obligations communes de la vie chrétienne, il y en avait de particulières pour chaque profession, et que les princes, comme les autres, avaient certains devoirs [a] propres, auxquels ils ne pouvaient manquer sans commettre de grandes fautes. Nous nous contentions alors de lui en montrer les plus essentiels selon sa portée, et nous réservions à un âge plus mûr ce qui nous semblait ou trop profond ou trop difficile pour un enfant.

Mais dès lors, à force de répéter, nous fîmes que ces trois mots, *piété*, *bonté*, *justice*, demeurèrent dans sa mémoire avec toute la liaison qui est entre eux. Et pour lui faire voir que toute la vie chrétienne et tous les devoirs des rois étaient contenus dans ces trois mots, nous disions que celui qui était pieux envers Dieu, était bon aussi envers les hommes, que Dieu a créés à son image et qu'il regarde comme ses enfants ; ensuite nous remarquions que qui voulait du bien à tout le

---

(a) Edit. : *avaient de certains devoirs.*

monde, rendait à chacun ce qui lui appartenait, empêchait les méchants d'opprimer les gens de bien, punissait les mauvaises actions, réprimait les violences pour entretenir la tranquillité publique. D'où nous tirions cette conséquence, qu'un bon prince était pieux, bienfaisant envers tous par son inclination, et jamais fâcheux à personne, s'il n'y était contraint par le crime et par la rébellion.

C'est à ces principes que nous avons rapporté tous les préceptes que nous lui avons donnés depuis plus amplement : il a vu que tout venait de cette source, que tout aboutissait là, et que ses études n'avaient point d'autre objet que de le rendre capable de s'acquitter aisément de tous ces devoirs.

Il savait dès lors toutes les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament ; il les récitait souvent ; nous lui faisions remarquer les grâces que Dieu avait faites aux princes pieux, et combien ses jugements avaient été terribles contre les impies ou contre ceux qui avaient été rebelles à ses ordres.

Étant un peu plus avancé en âge, il a lu l'*Évangile*, les *Actes des Apôtres* et les commencements de l'Église. Il y apprenait à aimer Jésus-Christ ; à l'embrasser dans son enfance ; à croître pour ainsi dire avec lui en obéissant à ses parents, en

se rendant agréable à Dieu et aux hommes, et en donnant chaque jour de nouveaux témoignages de sagesse. Après il écoutait ses prédications, il était ravi de ses miracles, il admirait la bonté qui le portait à faire du bien à tout le monde ; il ne le quittait pas mourant, afin d'obtenir la grâce de le suivre ressuscitant et montant aux cieux. Dans les *Actes*, il apprenait à aimer et à honorer l'Église, humble, patiente, que le monde n'a jamais laissée en repos, éprouvée par les supplices, toujours victorieuse. Il voyait les Apôtres la gouvernant selon les ordres de Jésus-Christ, et la formant par leurs exemples plus encore que par leur parole ; saint Pierre y exerçant l'autorité principale et tenant partout la première place ; les chrétiens soumis aux décrets des Apôtres, sans se mettre en peine de rien, dès qu'ils étaient rendus. Enfin nous lui faisions remarquer tout ce qui peut établir la foi, exciter l'espérance et enflammer la charité. La lecture de l'Évangile nous servait aussi à lui inspirer une dévotion particulière pour la sainte Vierge, qu'il voyait s'intéresser pour les hommes, les recommander à son Fils comme leur avocate, et leur montrer en même temps que ce n'est qu'en obéissant à Jésus-Christ, qu'on en peut obtenir des grâces. Nous l'exhortions à penser souvent à la merveilleuse récompense qu'elle eut de sa chasteté et de

son humilité, par le gage précieux qu'elle reçut du Ciel, quand elle devint Mère de Dieu et qu'il se fit une si sainte alliance entre elle et le Père éternel. Nous lui faisions observer en cet endroit combien les mystères de la religion étaient purs, que Jésus-Christ devait être vierge, qu'il ne pouvait être donné qu'à une vierge (a), et qu'il s'ensuivait de là que la chasteté devait être le fondement de la dévotion envers Marie, puisqu'elle devait à cette vertu toute sa grandeur et même toute sa fécondité.

Que si, en lisant l'Évangile, il paraissait songer à autre chose ou n'avoir pas toute l'attention et le respect que mérite cette lecture, nous lui ôtions aussitôt le livre, pour lui marquer qu'il ne le fallait lire qu'avec révérence. Le Prince, qui regardait comme un châtiment d'être privé de cette lecture, apprenait à lire saintement le peu qu'il lisait et à y penser beaucoup. Nous lui expliquions clairement et simplement les passages. Nous lui marquions les endroits qui servent à convaincre les hérétiques et ceux qu'ils ont malicieusement détournés de leur véritable sens. Nous l'avertissions souvent qu'il y avait bien des choses en ce livre qui passaient son âge, et beaucoup même qui passaient l'esprit humain ;

(a) Édit. : *qu'à une vierge de devenir sa mère.*

qu'elles y étaient pour abattre l'orgueil des hommes et pour exercer leur foi ; qu'il n'était pas permis, en chose si haute, de croire à son sens, mais qu'il fallait tout expliquer selon la tradition ancienne et les décrets de l'Église ; que tous les novateurs se perdaient infailliblement, et que tous ceux qui s'écartaient de cette règle n'avaient qu'une piété fausse et pleine de fard.

Après avoir lu plusieurs fois l'Évangile, nous avons lu les histoires du Vieux Testament, et principalement celle des Rois : où nous remarquions que c'est sur les rois que Dieu exerce ses plus terribles vengeances ; que plus le faîte des honneurs, où Dieu même les élève en leur donnant la souveraine puissance, est haut, plus leur sujétion devient grande à son [a] égard ; et qu'il se plaît à les faire servir d'exemple du peu que peuvent les hommes, quand le secours d'en haut leur manque.

Quant aux Épîtres des Apôtres, nous en avons choisi les endroits qui servent à former les mœurs chrétiennes. Nous lui avons aussi fait voir dans les Prophètes avec quelle autorité et quelle majesté Dieu parle aux rois superbes ; comment d'un souffle il dissipe les armées, renverse les

---

(a) Édition de 1709 : *à leur égard.*

empires, et réduit les vainqueurs au sort des vaincus, en les faisant périr comme eux. Lorsque nous trouvions dans l'Évangile les prophéties qui regardent Jésus-Christ, nous prenions soin de montrer au Prince, dans les Prophètes mêmes, les lieux d'où elles étaient tirées. Il admirait ce rapport de l'Ancien et du Nouveau Testament ; l'accomplissement de ces prophéties nous servait de preuve certaine pour établir ce qui regarde le siècle à venir. Nous montrions que Dieu, toujours véritable, qui avait accompli à nos yeux tant de grandes choses prédites de si loin, n'accomplirait pas moins fidèlement tout ce qu'il nous faisait encore attendre, de sorte qu'il n'y avait rien de plus assuré que les biens qu'il nous promettait et les maux dont il nous menaçait après cette vie.

A cette lecture nous avons souvent mêlé les Vies des Saints, les Actes les plus illustres des martyrs, et l'Histoire religieuse, afin de divertir le Prince en l'instruisant. Voilà ce qui regarde la religion.

III. — *La Grammaire, les auteurs latins et la géographie.* — Nous ne nous arrêterons pas à parler de l'étude de la grammaire [1]. Notre principal soin a été de lui faire connaître premièrement la propriété et ensuite l'élégance de la langue latine et de la française. Pour adoucir

l'ennui de cette étude, nous lui en faisions voir l'utilité, et, autant que son âge le permettait, nous joignions à l'étude des mots la connaissance des choses.

Par ce moyen il est arrivé que tout jeune il entendait fort aisément les meilleurs auteurs latins : il en cherchait même les sens les plus cachés, et à peine y hésitait-il dès qu'il y voulait un peu penser. Il apprenait par cœur les plus agréables et les plus utiles endroits de ces auteurs, et surtout des poètes ; il les récitait souvent, et, dans les occasions, il les appliquait à propos aux sujets qui se présentaient.

En lisant ces auteurs, nous ne nous sommes jamais écartés de notre principal dessein, qui était de faire servir toutes ses études à lui acquérir tout ensemble la piété, la connaissance des mœurs et celle de la politique. Nous lui faisions connaître par les mystères abominables de la religion des Gentils [a], et par les fables de leur théologie, les profondes ténèbres où les hommes demeuraient plongés en suivant leurs propres lumières. Il voyait que les nations les plus polies et les plus habiles en tout ce qui regarde la vie civile, comme les Égyptiens, les Grecs et les Romains, étaient dans une si profonde ignorance des choses divines

(a) Édit. : *mystères abominables des Gentils.*

qu'ils adoraient les plus monstrueuses créatures de la nature, et qu'elles ne se sont retirées de cet abîme que depuis que Jésus-Christ a commencé de les conduire. D'où il lui était aisé de conclure que la véritable religion était un don de la grâce. Nous lui faisions aussi remarquer que les Gentils, bien qu'ils se trompassent dans la leur, avaient néanmoins un profond respect pour les choses qu'ils estimaient sacrées, persuadés qu'ils étaient que la religion était le soutien des États. Les exemples de modération et de justice que nous trouvions dans leurs histoires nous servaient à confondre tout chrétien qui n'aurait pas le courage de pratiquer la vertu, après que Dieu même nous l'a apprise. Au reste, nous faisions le plus souvent ces observations, non comme des leçons, mais comme des entretiens familiers ; et cela les faisait entrer plus agréablement dans son esprit, de sorte qu'il faisait souvent (a) de lui-même de semblables réflexions. Et je me souviens qu'ayant un jour loué Alexandre d'avoir entrepris avec tant de courage la défense de toute la Grèce contre les Perses, le Prince ne manqua pas de remarquer qu'il serait bien plus glorieux à un prince chrétien de repousser et d'abattre l'en-

(a) Bossuet avait écrit : *entrait de lui-même dans de semblables réflexions*. Ledieu a effacé ces mots et les a remplacés par une version plus littérale.

nemi commun de la Chrétienté ([a]), qui la menace et la presse de toutes parts.

Nous n'avons pas jugé à propos de lui faire lire les ouvrages des auteurs par parcelles, c'est-à-dire de prendre un livre de l'*Énéide*, par exemple, ou de César, séparé des autres. Nous lui avons fait lire chaque ouvrage entier de suite et comme tout d'une haleine, afin qu'il s'accoutumât peu à peu, non à considérer chaque chose en particulier, mais à découvrir tout d'une vue le but principal d'un ouvrage et l'enchaînement de toutes ses parties : étant certain que chaque endroit ne s'entend jamais clairement et ne paraît avec toute sa beauté qu'à celui qui a regardé tout l'ouvrage comme on regarde un édifice et en a pris tout le dessein et toute l'idée.

Entre les poètes, ceux qui ont plu davantage à Monseigneur le Dauphin sont Virgile et Térence [1]. et, entre les historiens, ç'a été Salluste et César. Il admirait le dernier comme un excellent maître pour faire des grandes choses et pour les écrire. Il le regardait comme un homme de qui il fallait apprendre à faire la guerre. Nous suivions ce grand capitaine dans toutes ses marches, nous lui voyions faire ses campements, mettre ses troupes en bataille, former et exécuter

(a) C'est-à-dire le Turc.

ses desseins, louer et châtier à propos les soldats, les exercer au travail, leur élever le cœur par l'espérance, les tenir toujours en haleine, conduire une puissante armée sans endommager le pays, retenir dans le devoir ses troupes par la discipline, et ses alliés par la foi et la protection ; changer sa manière selon les lieux où il faisait la guerre et selon les ennemis qu'il avait en tête ; aller quelquefois lentement, mais user le plus souvent d'une si grande diligence que l'ennemi, surpris et serré de près, n'ait ni le temps de délibérer ni celui de fuir ; pardonner aux vaincus, abattre les rebelles, gouverner avec adresse les peuples subjugués, et leur faire ainsi trouver sa victoire douce pour la mieux assurer.

On ne peut dire combien il s'est diverti agréablement et utilement dans Térence, et combien de vives images de la vie humaine lui ont passé devant les yeux en le lisant. Il a vu les trompeuses amorces de la volupté et des femmes ; les aveugles emportements d'une jeunesse que la flatterie et les intrigues d'un valet ont engagée dans un pas difficile et glissant, qui ne sait que devenir, que l'amour tourmente, qui ne sort de peine que par une espèce de miracle, et qui ne trouve le repos qu'en retournant à son devoir. Là, le Prince remarquait les mœurs et le caractère de chaque âge et de chaque passion exprimé par cet admi-

rable ouvrier ([a]), avec tous les traits convenables à chaque personnage, des sentiments naturels, et enfin avec cette grâce et cette bienséance que demandent ces sortes d'ouvrages. Nous ne pardonnions pourtant rien à ce poète si divertissant, et nous reprenions les endroits où il a écrit trop licencieusement. Mais en même temps nous nous étonnions que plusieurs de nos auteurs eussent écrit pour le théâtre avec beaucoup moins de retenue, et condamnions une façon d'écrire si déshonnête comme pernicieuse aux bonnes mœurs.

Il faudrait faire un gros volume pour rapporter toutes les remarques que nous avons faites sur chaque auteur, et principalement sur Cicéron, que nous avons admiré dans ses discours de philosophie, dans ses oraisons ([b]), et même lorsqu'il raillait librement et agréablement avec ses amis.

Parmi tout cela nous voyions la Géographie en jouant et comme en faisant voyage ; tantôt en suivant le courant des fleuves, tantôt rasant les

---

(a) *Ouvrier*, artiste. « Ce mot, au figuré, est beau et n'entre que dans le style le plus élevé. » (Richelet).

(b) *Discours* (de *discursus*, action de courir, d'aller çà et là), suite de raisonnements, dissertation, traité. Ce que nous appelons aujourd'hui *discours* est à proprement parler le discours oratoire, qu'on désignait autrefois par le nom d'*oraison*.

côtes de la mer et allant terre à terre, puis tout d'un coup cinglant en haute mer ; nous traversions dans les terres, nous voyions les ports et les villes, non en les courant [a] comme feraient des voyageurs sans curiosité, mais examinant tout, recherchant les mœurs, surtout celles de la France, et nous arrêtant dans les plus fameuses villes pour connaître les humeurs opposées de tant de divers peuples qui composent cette nation belliqueuse et remuante : ce qui joint à la vaste étendue d'un royaume si peuplé, faisait voir qu'il ne pouvait être conduit qu'avec une profonde sagesse.

IV. — *L'Histoire. Celle de la France composée par Monseigneur le Dauphin, en latin et en français.* — Enfin nous lui avons enseigné l'histoire. Et, comme c'est la maîtresse de la vie humaine et de la politique, nous l'avons fait avec une grande exactitude : mais nous avons principalement eu soin de lui apprendre celle de la France, qui est la sienne. Nous ne lui avons pas néanmoins donné la peine de feuilleter les livres ; et à la réserve de quelques auteurs de la nation, comme Philippe de Commines et du Bellay [1], dont nous lui avons fait lire les plus beaux endroits, nous avons été nous-mêmes dans les

[a] *Courant*, traversant rapidement.

sources, et nous avons tiré des auteurs les plus approuvés ce qui pouvait le plus servir à lui faire comprendre la suite des affaires. Nous en récitions de vive voix autant qu'il en pouvait facilement retenir ; nous le lui faisions répéter ; il l'écrivait en français, et puis il le mettait en latin : cela lui servait de thème, et nous corrigions aussi soigneusement son français que son latin. Le samedi, il relisait tout d'une suite de qu'il avait composé durant la semaine ; et l'ouvrage croissant, nous l'avons divisé par livres, que nous lui faisions relire très souvent.

L'assiduité, avec laquelle il a continué ce travail, l'a mené jusqu'aux derniers règnes, si bien que nous avons presque toute notre histoire en latin et en français, du style et de la main de ce Prince (1). Depuis quelque temps, comme nous avons vu qu'il savait assez de latin, nous l'avons fait cesser d'écrire l'histoire en cette langue. Nous la continuons en français avec le même soin ; et nous l'avons disposée de sorte qu'elle s'étendît à proportion que l'esprit du Prince s'ouvrait et que nous voyions son jugement se former, en récitant fort en abrégé ce qui regarde les premiers temps, et beaucoup plus exactement ce qui s'approche des nôtres. Nous ne descendons pas néanmoins dans un trop grand détail des petites choses, et nous ne nous amusons pas à

rechercher celles qui ne sont que de curiosité, mais nous remarquons les mœurs de la nation bonnes et mauvaises, les coutumes anciennes, les lois fondamentales, les grands changements et leurs causes, le secret des conseils, les événements inespérés, pour y accoutumer l'esprit et le préparer à tout, les fautes des rois et les calamités qui les ont suivies, la foi ([a]) qu'ils ont conservée pendant ce grand espace de temps qui s'est passé depuis Clovis jusqu'à nous, cette constance à défendre la religion catholique, et tout ensemble le profond respect qu'ils ont toujours eu pour le Saint-Siège, dont ils ont tenu à gloire d'être les enfants les plus soumis ; que ç'a été cet attachement inviolable à la religion et à l'Église, qui a fait subsister le royaume depuis tant de siècles : ce qu'il nous était aisé de faire voir par les épouvantables mouvements que l'hérésie a causés dans tout le corps de l'État, en affaiblissant la puissance et la majesté royale et en réduisant presque à la dernière extrémité un royaume si florissant, sans qu'il ait pu reprendre sa première force qu'en abattant l'hérésie.

Mais, afin que le Prince apprît de l'histoire la manière de conduire les affaires, nous avons coutume, dans les endroits où elles paraissent en

(a) Bossuet avait écrit, puis il a effacé ici le mot *inébranlable*, qui rendait bien le latin *inconcussam*.

péril, d'en exposer l'état et d'en examiner toutes les circonstances, pour délibérer, comme on ferait dans un conseil, de ce qu'il y aurait à faire en ces occasions ; nous lui demandons son avis, et quand il s'est expliqué, nous poursuivons le récit pour lui apprendre les événements. Nous marquons les fautes, nous louons ce qui a été bien fait ; et conduits par l'expérience, nous établissons la manière de former les desseins et de les exécuter.

V. — *Saint Louis proposé pour modèle.* — Au reste, si nous prenons de toute l'histoire de nos rois des exemples pour la vie et pour les mœurs, nous ne proposons que le seul saint Louis comme le modèle d'un roi parfait. Personne ne lui conteste la gloire de la sainteté ; mais, après l'avoir fait paraître vaillant, ferme, juste, magnifique, grand dans la paix et dans la guerre, nous montrons, en découvrant les motifs de ses actions et de ses desseins, qu'il a été très habile dans le gouvernement des affaires. C'est de lui que nous tirons la plus grande gloire de l'auguste Maison de France, dont le principal honneur est de trouver tout ensemble dans celui à qui elle doit son origine, un parfait modèle pour les mœurs, un excellent maître pour leur apprendre à régner et un intercesseur assuré auprès de Dieu.

VI. — *L'Exemple du Roi.* — Après saint Louis,

nous lui proposons les actions de Louis le Grand et cette histoire vivante qui se passe à nos yeux : l'État affermi par de bonnes lois, les finances bien ordonnées, toutes les fraudes qu'on y faisait découvertes, la discipline militaire établie avec autant de prudence que d'autorité ; ces magasins, ces nouveaux moyens d'assiéger les places et de conduire les armées en toute saison ; le courage invincible des chefs et des soldats, l'impétuosité naturelle de la nation soutenue d'une fermeté et d'une constance extraordinaire ; cette ferme croyance qu'ont tous les Français, que rien ne leur est impossible sous un si grand roi, et enfin le Roi même qui vaut tout seul une grande armée : la force, la suite, le secret impénétrable de ses conseils, et ces ressorts cachés dont l'artifice ne se découvre que par les effets qui surprennent toujours, les ennemis confus et dans l'épouvante, les alliés fidèlement défendus ; la paix donnée à l'Europe à des conditions équitables après une victoire assurée ; enfin cet incroyable attachement à défendre la religion, cette envie de l'accroître, et ces efforts continuels de parvenir à tout ce qu'il y a de plus grand et de meilleur. Voilà ce que nous remarquons dans le père et ce que nous recommandons au fils d'imiter de tout son pouvoir.

VII. — *La Philosophie, commencée par un traité*

« de la Connaissance de Dieu et de soi-même ». — Pour les choses qui regardent la philosophie, nous les avons distribuées de sorte que celles qui sont hors de doute et utiles à la vie, lui puissent être montrées sérieusement et dans toute la certitude de leurs principes. Pour celles qui ne sont que d'opinion et dont on dispute, nous nous sommes contentés de les lui rapporter historiquement, jugeant qu'il était de sa dignité d'écouter les deux parties et d'en protéger également les défenseurs, sans entrer dans leurs querelles, parce que celui qui est né pour le commandement doit apprendre à juger et non à disputer.

Mais après avoir considéré que la philosophie consiste principalement à rappeler l'esprit à soi-même, pour s'élever ensuite comme par un degré sûr jusqu'à Dieu, nous avons commencé par là, comme par la recherche la plus aisée, aussi bien que la plus solide et la plus utile qu'on se puisse proposer. Car ici, pour devenir parfait philosophe, l'homme n'a besoin d'étudier autre chose que lui-même ; et sans feuilleter tant de livres, sans faire de pénibles recueils de ce qu'ont dit les philosophes, ni aller chercher bien loin des expériences, en remarquant seulement ce qu'il trouve en lui, il reconnaît par là l'auteur de son être. Aussi avions-nous dès les premières années jeté les semences d'une si belle et si utile philo-

sophie, et nous avions employé toute sorte de moyens pour faire que le Prince sût dès lors discerner l'esprit d'avec le corps, c'est-à-dire cette partie qui commande en nous, de celle qui obéit, afin que l'âme commandant au corps lui représentât Dieu commandant au monde entier et à l'âme même. Mais lorsque, le voyant plus avancé en âge, nous avons cru qu'il était temps de lui enseigner méthodiquement la philosophie, nous en avons formé le plan sur ce précepte de l'Évangile : *Considérez-vous attentivement vous mêmes* (Luc., XXI, 34) ; et sur cette parole de David : *O Seigneur, j'ai tiré de moi une merveilleuse connaissance de ce que vous êtes* (Ps. CXXXVIII, 6). Appuyés sur ces deux passages, nous avons fait un traité *de la Connaissance de Dieu et de soi-même* [1], où nous expliquons la structure du corps et la nature de l'esprit, par les choses que chacun expérimente en soi, et faisons voir qu'un homme qui sait se rendre présent à lui-même, trouve Dieu plus présent que toute autre chose, puisque sans lui il n'aurait ni mouvement, ni esprit, ni vie, ni raison, selon cette parole vraiment philosophique de l'Apôtre prêchant à Athènes (Act., XXVII, 25, 27, 28), c'est-à-dire dans le lieu où la Philosophie était comme dans son fort : *Il n'est pas loin de chacun de nous, puisque c'est en lui que nous vivons, que nous sommes mus,*

et que nous sommes ; et encore : *Puisqu'il nous donne à tous la vie, la respiration et toutes choses.* A l'exemple de saint Paul, qui se sert de cette vérité comme connue aux philosophes, pour les mener plus loin, nous avons entrepris d'exciter en nous par la seule considération de nous-mêmes ce sentiment de la Divinité que la nature a mis dans nos âmes en les formant, de sorte qu'il paraisse clairement que ceux qui ne veulent point reconnaître ce qu'ils ont au-dessus des bêtes, sont tout ensemble les plus aveugles, les plus méchants et les plus impertinents de tous les hommes.

VIII. — *La Logique, la Rhétorique et la Morale.* — De là nous avons passé à la logique et à la morale, pour cultiver ces deux principales parties que nous avions remarquées en notre esprit, c'est-à-dire la faculté d'entendre et celle de vouloir. Pour la logique (1), nous l'avons tirée de Platon et d'Aristote, non pour la faire servir à de vaines disputes de mots, mais pour former le jugement par un raisonnement solide : nous arrêtant principalement à cette partie qui sert à trouver les arguments probables, parce que ce sont ceux que l'on emploie dans les affaires. Nous avons expliqué comment il faut les lier les uns aux autres ; de sorte que, tout faibles qu'ils sont chacun à part, ils deviennent invincibles par cette liaison.

De cette source, nous avons tiré la rhétorique, pour donner aux arguments nus que la dialectique avait assemblés comme des os [a] et des nerfs, de la chair, de l'esprit et du mouvement. Ainsi nous n'en avons pas fait une discoureuse, dont les paroles n'ont que du son, nous ne l'avons pas faite enflée et vide de choses, mais saine et vigoureuse ; nous ne l'avons point fardée, mais nous lui avons donné un teint naturel et une vive couleur, en sorte qu'elle n'eût d'éclat que celui qui sort de la vérité même. Pour cela, nous avons tiré d'Aristote [1], de Cicéron, de Quintilien et des autres, les meilleurs préceptes ; mais nous nous sommes beaucoup plus servis d'exemples que de préceptes, et nous avions coutume, en lisant les discours qui nous émouvaient le plus, d'en ôter les figures et les autres ornements de paroles, qui en sont comme la chair et la peau, de sorte que, n'y laissant que cet assemblage d'os et de nerfs dont nous venons de parler, c'est-à-dire les seuls arguments, il était aisé de voir ce que la logique faisait dans ces ouvrages et ce que la rhétorique y ajoutait.

Pour la doctrine des mœurs, nous avons cru qu'elle ne se devait pas tirer d'une autre source que de l'Écriture et des maximes de l'Évangile,

---

(a) Éditions : *avait assemblés, comme des os.*

et qu'il ne fallait pas, quand on peut puiser au milieu d'un fleuve, aller chercher des ruisseaux bourbeux. Nous n'avons pas néanmoins laissé d'expliquer la Morale d'Aristote ; à quoi nous avons ajouté cette doctrine admirable de Socrate, vraiment sublime pour son temps, qui peut servir à donner de la foi aux incrédules et à faire rougir les plus endurcis. Nous marquions en même temps ce que la philosophie chrétienne y condamnait, ce qu'elle y ajoutait, ce qu'elle y approuvait, avec quelle autorité elle en confirmait les dogmes véritables, et combien elle s'élevait au-dessus, en sorte qu'on fût obligé d'avouer que la Philosophie, toute grave qu'elle paraît, comparée à la sagesse de l'Évangile, n'était qu'une pure enfance [a].

IX. — *Les principes de la jurisprudence.* — Nous avons cru qu'il serait bon de donner au Prince quelque teinture des lois romaines, en lui faisant voir, par exemple, ce que c'est que le droit, de combien de sortes il y en avait, la condition des personnes, la division des choses ; ce que c'est que les contrats, les testaments, les successions, la puissance des magistrats, l'autorité des jugements et les autres principes de la vie civile.

(a) *Enfance*, enfantillage.

X. — *Les autres parties de la Philosophie.* — Nous ne dirons rien ici de la métaphysique, parce qu'elle est toute répandue dans ce qui précède. Nous avons mêlé beaucoup de physique en expliquant le corps humain [1], et, pour les autres choses qui regardent cette étude, nous les avons traitées, selon notre projet, plus historiquement que dogmatiquement. Nous n'avons pas oublié ce qu'en a dit Aristote ; et, pour l'expérience des choses naturelles, nous avons fait faire devant le Prince les plus nécessaires et les plus belles. Il n'y a pas moins trouvé de divertissement que de profit. Elles lui ont fait connaître l'industrie de l'esprit humain et les belles inventions des arts, soit pour découvrir les secrets de la nature, ou pour l'embellir, ou pour l'aider. Mais, ce qui est plus considérable, il a découvert l'art de la nature même, ou plutôt la providence de Dieu, qui est à la fois si visible et si cachée.

XI. — *Les Mathématiques.* — Les mathématiques, qui servent le plus à la justesse du raisonnement, lui ont été montrées par un excellent maître [a], qui ne s'est pas contenté, comme c'est l'ordinaire, de lui apprendre à fortifier des places, à les attaquer, à [b] faire des campements, mais qui lui a encore appris à construire des

---

(a) Ledieu a mis en marge : M. Blondel [2].
(b) Édit. de 1709 : *à lui faire des campements.*

forts, à les dessiner de sa propre main, à mettre une armée en bataille et à la faire marcher. Il lui a enseigné les mécaniques [a], le poids des liquides et des solides, les différents systèmes du monde et les premiers livres d'Euclide : ce qu'il a compris avec tant de promptitude que ceux qui le voyaient en étaient surpris.

Au reste, toutes ces choses ne lui ont été enseignées que peu à peu, chacune en son lieu. Et notre soin principal a été qu'on les lui donnât à propos, et chaque chose en son temps, afin qu'il les digérât plus aisément et qu'elles se tournassent en nourriture.

XII. — *Trois derniers ouvrages pour recueillir tout le fruit des études.* — Maintenant que le cours de ses études est presque achevé, nous avons cru devoir travailler principalement à trois choses.

1° *Réflexions sur l'Histoire universelle.* — Premièrement à une *Histoire universelle*, qui eût deux parties : dont la première [1] comprît depuis l'origine du monde jusqu'à la chute de l'ancien Empire romain et au couronnement de Charlemagne, et la seconde, depuis ce nouvel empire établi par les Français. Il y avait déjà longtemps que nous l'avions composée, et même

(a) Ce mot, en ce sens, ne s'emploie plus qu'au singulier.

que nous l'avions fait lire au Prince ; mais nous la repassons maintenant, et nous y avons ajouté de nouvelles réflexions, qui font entendre toute la suite de la religion, et les changements des empires, avec leurs causes profondes que nous reprenons dès leur origine. Dans cet ouvrage, on voit paraître la religion toujours ferme et inébranlable depuis le commencement du monde : le rapport des deux Testaments lui donne cette force ; et l'Évangile, qu'on voit s'élever sur les fondements de la Loi, montre une solidité qu'on reconnaît aisément être à toute épreuve. On voit la vérité toujours victorieuse, les hérésies renversées, l'Église fondée sur la pierre les abattre par le seul poids d'une autorité si bien établie, et s'affermir avec le temps, pendant qu'on voit au contraire les empires les plus florissants, non seulement s'affaiblir par la suite des années, mais encore se défaire mutuellement et tomber les uns sur les autres. Nous montrons d'où vient, d'un côté, une si ferme consistance ; et de l'autre, un état toujours changeant et des ruines inévitables. Cette dernière recherche nous a engagés à expliquer en peu de mots les lois et les coutumes des Égyptiens, des Assyriens et des Perses, celles des Grecs, celles des Romains et celles des temps suivants : ce que chaque nation a eu dans les siennes qui ait été fatal aux autres et à elle-

même [a], et les exemples que leurs progrès ou leur décadence ont donnés aux siècles futurs. Ainsi nous tirons deux fruits de l'histoire universelle. Le premier est de faire voir tout ensemble l'autorité et la sainteté de la religion, par sa propre stabilité et par sa durée perpétuelle. Le second est que, connaissant ce qui a causé la ruine de chaque empire, nous pouvons sur leur exemple trouver les moyens de soutenir les États, si fragiles de leur nature, sans toutefois oublier que ces soutiens mêmes sont sujets à la loi commune de la mortalité qui est attachée aux choses humaines, et qu'il faut porter plus haut ses espérances.

2° *Politique tirée des propres paroles de la Sainte Écriture.* — Par le second ouvrage, nous découvrons les secrets de la politique, les maximes du gouvernement et les sources du droit dans la doctrine et dans les exemples de la sainte Écriture [1]. On y voit non seulement avec quelle piété il faut que les rois servent Dieu, ou le fléchissent après l'avoir offensé ; avec quel zèle ils sont obligés à défendre la foi de l'Église, à maintenir ses droits et à choisir ses pasteurs ; mais encore l'origine de la vie civile : comment les hommes ont commencé à former leur société ;

(a) L'édition de 1709 donne à tort : à elles-mêmes.

avec quelle adresse il faut manier les esprits ; comment il faut former le dessein de conduire une guerre, ne l'entreprendre pas sans bon sujet, faire une paix, soutenir l'autorité, faire des lois et régler un État. Ce qui fait voir clairement que l'Écriture sainte surpasse autant en prudence qu'en autorité tous les autres livres qui donnent des préceptes pour la vie civile, et qu'on ne voit en nul autre endroit des maximes aussi sûres pour le gouvernement.

3° *L'état du royaume et de toute l'Europe.* — Le troisième ouvrage comprend les lois et les coutumes particulières du royaume de France. En comparant ce royaume avec tous les autres, on met sous les yeux du Prince tout l'état de la Chrétienté, et même de toute l'Europe ([1]).

Nous achèverons tous ces desseins, autant que le temps et notre industrie le pourra permettre. Et quand le Roi nous redemandera ce fils si cher, que nous avons tâché, par son commandement et sous ses ordres, d'instruire dans tous les beaux-arts, nous sommes prêts à le remettre entre ses mains, pour faire des études plus nécessaires sous de meilleurs maîtres, qui sont le Roi même et l'usage du monde et des affaires.

Voilà, Très saint Père, ce que nous avons fait pour nous acquitter de notre devoir. Nous avons planté, nous avons arrosé : plaise à Dieu de donner

l'accroissement ([a]). Au reste, depuis que Celui dont vous tenez la place sur la terre vous a inspiré, parmi tant soins, de jeter un regard paternel sur nos travaux, nous nous servons de l'autorité de Votre Sainteté même, pour porter le Prince à la vertu ; et nous éprouvons avec joie que les exhortations que nous lui faisons de votre part font impression sur son esprit. Que nous sommes heureux, Très saint Père, d'être secourus dans un ouvrage si grand par un si grand Pape, dans lequel nous voyons revivre saint Léon, saint Grégoire, et saint Pierre même ! ([1]).

Très Saint Père, de Votre Sainteté, le fils très obéissant et très dévot.

J. BÉNIGNE, évêque de Condom.

A Saint-Germain, le 8 mars 1679.

LETTRES A DIVERS

2. — A BUSSY-RABUTIN.

A Paris, 17 septembre 1670.

La lettre que vous m'avez écrite de votre désert ([b]), m'a trouvé aussi, Monsieur, dans la solitude ([c]), et quoique j'eusse résolu de rompre

(a) Souvenir de I *Cor.*, III, 6.

(b) Le château de Bussy en Bourgogne, où ce seigneur avait été exilé par ordre du roi.

(c) La maison de Saint-Lazare où Bossuet était en

tout commerce avec le monde avant que de commencer un emploi qui m'y rengage plus que jamais (c), j'ai cru qu'il ne fallait pas vous comprendre dans une résolution si générale. Je me suis senti si honoré et si touché tout ensemble des marques si obligeantes de votre amitié que je n'ai pu me refuser à moi-même le plaisir de répondre à des sentiments qui me sont si avantageux. Je voudrais qu'il me fût aussi aisé de répondre encore à l'attente que vous avez de ma conduite dans un emploi si important. Ma consolation est que je n'aurai pour bien faire qu'à seconder ces grandes et nobles pensées de M. le duc de Montausier, et je ne dois pas désespérer de les pouvoir suivre, puisque lui-même m'a donné par son jugement la préférence pour une charge si considérable (d). Je souhaite, au reste, Monsieur, que l'oraison funèbre de Madame puisse soutenir sous des yeux aussi délicats et aussi exacts que les vôtres la réputation qu'on lui a donnée auprès de vous (e). Si ce bonheur lui arrive, elle sera honorée de l'approbation

---

retraite se préparant à recevoir la consécration épiscopale. Le sacre se fit le 21 septembre à Pontoise, en présence de l'Assemblée du clergé.

(a) L'emploi de précepteur du Dauphin.

(b) Ce n'est pas Montausier, mais le Roi qui préféra Bossuet : le gouverneur aurait désiré Huet.

(c) L'oraison funèbre de Madame avait été prononcée le 21 août.

publique. Je me sens très obligé à nos amis de me rendre de bons offices auprès de vous. On se fait honneur quand on vénère un mérite aussi connu que le vôtre. Mais moi qui prétends, Monsieur, quelque part en votre amitié, quoique, pour mon malheur, je n'aie pas eu autant de loisir de la cultiver que j'en avais d'inclination, je ne me contente pas que vous soyez persuadé que je vous honore comme fait toute la France et tout le monde poli. Il faut, s'il vous plaît, que vous croyiez, et que vous me permettiez de vous le dire, que je vous aime très sincèrement et que je suis véritablement votre très acquis et très humble serviteur.

Bénigne, é. de Condom.

3. — A P. Daniel Huet.

A Paris, 24 septembre (1670).

Monsieur,

Le plaisir de vivre avec vous a été pour moi l'un des plus grands agréments de la charge dont le Roi m'a honoré [a]. Je connais parfaitement les grandes et excellentes qualités de votre esprit

(a) Le 5 septembre, le Roi avait nommé Bossuet précepteur du Dauphin ; le brevet est du 13, et le serment de fidélité du 23 de ce même mois.

et de votre cœur, et je ne doute pas que nous ne vivions, non seulement dans une honnête correspondance (a), mais encore dans une amitié très étroite. M. le duc de Montausier vous pourra dire avec quel plaisir j'entendis nommer votre nom. Vous êtes ici fort attendu et vous y serez reçu comme un homme d'un mérite aussi distingué que le vôtre le doit être. Je ne vous dis rien davantage par écrit, puisque j'aurai le plaisir de vous entretenir bientôt de vive voix (b). Je le souhaite avec ardeur et je souhaite encore plus que toutes choses de vous faire connaître avec quelle passion je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

J. Bénigne, é. de Condom.

La fièvre de Monseigneur le Dauphin est visiblement sur son déclin et nous espérons qu'il en sera quitte dans sept ou huit jours.

Je prends la liberté de vous adresser la lettre pour Monseigneur de Bayeux (c), ne sachant pas s'il sera encore à Caen.

(a) Bonnes relations réciproques. — En apprenant de la bouche du Roi la nomination de Bossuet, Montausier, le même jour, 5 septembre, avait fait nommer Huet sous-précepteur. Le brevet est du 14.

(b) Huet, à la suite d'une longue maladie, se remettait lentement à Caen, sa ville natale.

(c) François de Nesmond, qui fut évêque de Bayeux de 1661 à 1715.

4. — A P. Daniel Huet.

A Saint-Germain, 21 octobre 1670.

Il est raisonnable, Monsieur, que vous profitiez de mon séjour à Saint-Germain. Tout ce que je puis faire pour cela, c'est de vous mander les nouvelles, si vous ne les savez d'ailleurs. Monseigneur le Dauphin eut hier soir un second accès, qu'on pourrait compter le troisième, à cause d'une émotion qui marqua un peu jeudi dernier. L'accès fut assez doux et assez court hier. Cependant, sur l'avis de cette fièvre, le Roi, qui avait fixé son départ [a] à samedi, l'a avancé à mercredi et sera ici samedi. J'ai cru qu'il était bon que vous en fussiez averti. Cela ne vous presse en rien que pour faire votre cour ; mais songez principalement à vos yeux [b]. Nous ferons ici vos excuses. Cette fièvre nous donne

---

(a) Départ de Chambord où la cour était arrivée le 9 octobre.

Durant les fêtes furent données les quatre premières représentations du *Bourgeois gentilhomme* de Molière. Le roi repartit le mercredi 22, et fut de retour à Saint-Germain le samedi 25 octobre 1670.

(b) Huet souffrait d'une fluxion des yeux. Ce mal, qu'il avait ressenti déjà durant sa jeunesse et pendant son voyage en Suède, était revenu depuis quelques jours (*Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, 1718, in-12, lib. V, p. 303).

un fâcheux loisir (a). Croyez au reste, Monsieur, que personne ne sera jamais plus attaché à vous que l'évêque de Condom.

5. — A P. Daniel Huet.

A Saint-Germain-en-Laye, 24 mai [1671].

Je renvoie mon carrosse, qui a ordre de revenir demain matin si vous êtes résolu au retour. Sinon, il demeurera pour m'amener lundi au soir deux personnes qui doivent me venir trouver (b). Que si vos affaires vous pressent, demeurez, Monsieur, sans vous gêner. Je vous assure que le sujet de votre éloignement se fera agréer ici. Nous n'avons pas besoin de vous à présent ; le temps viendra que nous tiendrons un autre langage. Faites donc à loisir l'ouvrage très important (c) que vous avez en main et ne laissez pas perdre le temps de l'absence (d), qui n'ira, à ce qu'on croit, pas plus loin que la fin du mois prochain. Si néanmoins vous voulez revenir

(a) La fièvre du Dauphin donna des loisirs jusqu'en décembre. (*Gazette de France*, 6 décembre 1670.)

(b) Les deux académiciens qui devaient, le lundi soir, 25 mai, lui apprendre le résultat de son élection à l'Académie.

(c) La *Demonstratio evangelica.*

(d) L'absence du Roi, parti le 23 mai pour visiter les places du Nord.

demain matin, donnez vos ordres sans façon. Si vous êtes tant soit peu d'humeur à demeurer, je vous irai querir dans les premiers jours de la semaine prochaine. Croyez, Monsieur, que je suis absolument à vous.

J. Bénigne, é. de Condom.

6. — A P. Daniel Huet.

A Saint-Germain, lundi matin [29 juin 1671].

Je vous prie, Monsieur, de me mander des nouvelles de vos yeux : j'entends, de vive voix par ce porteur, car il vous est défendu d'écrire. Monseigneur est en parfaite santé. Il tua avant-hier un sanglier. Il commence depuis quatre ou cinq jours à écrire lui-même ses thèmes ([a]). Il les fait mieux qu'il n'a jamais fait. Il est ravi de cette jolie et divertissante nouveauté. Voilà nos nouvelles. Celles de la grande Cour sont que les travaux sont incommodés par les pluies ([b]). On

(a) Sans doute il n'avait fait jusque-là que des thèmes oraux.

(b) Le Roi et la Reine étaient dans le Nord visitant les places. Arrivés le 15 juin à Ath, ils encourageaient par leur présence l'armée occupée à des travaux de fortifications.

espère pourtant être ici dans le 8 ou le 10 juillet [a].

Ayez soin de votre santé, qui me sera toujours très chère.

7. — A P. Daniel Huet.

[Saint-Germain], samedi matin [Novembre 1672].

Je vous envoie, Monsieur, un présent de M. Galloys [b], que j'ai reçu pour vous ; vous voyez qu'il vous croit à Saint-Germain. Je vous renvoie aussi un billet qui pourrait bien être pour vous [c]. J'y ai appris cet important secret qu'on vous cherchait un carrosse ; mais autant serait, s'il y avait eu autre chose. Je vous le renvoie, à condition que l'adresse ne vous servira pas de titre contre moi. Vous êtes longtemps sans nous venir voir, et sérieusement je m'en ennuie. Donnez-nous du moins de vos nouvelles et surtout revenez entièrement guéri. Personne,

---

(a) Le Roi et la Reine quittèrent Ath le 7 juillet et arrivèrent à Saint-Germain seulement le 13.

(b) L'abbé Jean Galloys, ami de Colbert, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie française.

(c) On avait envoyé à Huet un billet avec cette seule adresse : *A M. le précepteur du Dauphin*. C'est pourquoi Bossuet lui répond plaisamment : à condition que l'adresse ne vous servira pas de titre contre moi.

Monsieur, ne le souhaite tant, ni n'est plus à vous que moi.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

8. — A P. Daniel Huet.

Dimanche soir [1673].

Je suis obligé, Monsieur, d'être mardi après dîner à Paris. Ainsi je vous prie de vouloir être le matin à la leçon de Monseigneur le Dauphin, afin que je vous montre ce qu'il y aura à faire pour l'après-dîner. Je vous attendrai et vous supplie de ne pas manquer sur les onze heures ou onze heures et demie. Je suis à vous de tout cœur.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

9. — A P. Daniel Huet.

Jeudi [1674].

Vous pouvez, Monsieur, différer, si vous l'avez agréable, votre voyage de Versailles à samedi matin. Je m'en retourne demain et reviendrai samedi ici. Je vous prie de m'en excuser.

J. B., a. é. de Condom.

10. — A P. Daniel Huet.

A Paris, samedi soir [1674].

Je suis arrivé ici si tard et je m'en retournerai demain de si bon matin que je ne pourrai, Monsieur, prendre le temps pour avoir l'honneur de vous voir. Je vous dirai seulement par mon billet que ne voyant encore rien de certain au petit séjour que j'ai à faire ici, je ne veux point vous fatiguer inutilement ni retarder votre santé qui nous est si chère et si nécessaire. Attendez donc, s'il vous plaît, Monsieur, un nouvel avis de ma part sur votre voyage et cependant ménagez si bien vos forces que nous ayons bientôt la consolation de vous posséder.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

11. — A P. Daniel Huet.

A Saint-Germain, jeudi matin [1674]

Je vous serai obligé, Monsieur, si vous voulez bien, prendre la peine de vous rendre [ici] samedi. Je tâcherai de faire en sorte d'expédier mes affaires dimanche, lundi et mardi, afin que votre mercredi vous demeure libre. Si votre commodité vous permet de venir le vendredi,

nous aurons plus de commodité de nous entretenir de ce qu'il y aura à faire. Mais comme la chose se peut faire absolument en moins de temps, je remets cela à votre disposition. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

12. — A P. DANIEL HUET.

A Saint-Germain, jeudi soir [1674].

Pour ne vous obliger point, Monsieur, à quitter sans nécessité, j'envoie ce porteur pour vous dire que ce sera assez que vous preniez la peine d'être ici dimanche. Je ne crois pas pouvoir partir devant lundi et je crains un peu pour ce mercredi. Je tâcherai pourtant de vous le sauver, et en ce cas vous aurez encore de mes nouvelles dimanche matin. Je suis fâché en ce temps de vous donner une peine que je [ne] vous plaindrais (a) pas si vous étiez en un autre état.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

(a) *Que je ne vous plaindrais pas*, que je vous donnerais sans regret. *(Dictionnaire de l'Académie*, 1694.)

13. — A P. Daniel Huet.

A Saint-Germain, samedi soir [1674].

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien venir ici lundi matin ; je serai très aise d'avoir l'honneur de vous voir avant que de partir. Cela ne vous obligera pas à vous lever trop matin, parce que je ne partirai au plus tôt qu'après le lever du Roi. Je suis très parfaitement à vous.

Si par hasard vous voyez Léonard [a] avant que de venir, je vous prie de le faire souvenir que je lui ai demandé *Rationarium temporum* [b] et l'*Epitome* de Tursellin [c] pour Monseigneur le Dauphin, de la plus grosse impression qui se trouvera.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

Suscription : A Monsieur Huet, sous-précepteur de Monseigneur le Dauphin, à Paris.

14. — A P. Daniel Huet.

A Saint-Germain, 19 mars 1675.

Je vous rends, Monsieur, très humble grâce du présent que vous m'avez fait au nom de

(a) Frédéric Léonard, libraire et imprimeur du roi.
(b) Ouvrage du P. Denis Petau, S. J.
(c) Horace Torsellini *(Tursellinus)* qui composa *Historiarum ab origine mundi usque ad annum* 1598 *Epitome.*

M. Halley ([a]) et vous supplie ([b]) me faire la grâce de lui envoyer mes remerciements. Monseigneur le Dauphin reçut votre lettre avec joie ([c]) : il la lut et l'expliqua en même temps avec beaucoup d'agrément ; et en recevant le livre de M. Halley, il me dit qu'il serait bien aise de le lire, et qu'il ne doutait pas qu'il n'eût beaucoup de plaisir à lire les vers d'un homme qui vous avait appris à en faire de si beaux. Voilà sa réponse en propres termes ([1]), et je crois que M. Halley sera bien aise d'apprendre de vous les sentiments de ce prince.

Puisque votre santé vous permet de venir ici quelques jours, je vous ferai savoir le temps où nous aurons besoin de vous, et je m'accommoderai autant qu'il sera possible au jour que vous souhaitez. Je suis fâché d'un si long et si fâcheux mal. Prenez tout le temps nécessaire pour vous guérir. Quelque joie qu'on ait de vous voir, on ne veut point l'acheter au prix d'une santé si

(a) Antoine Halley, l'ancien maître de Daniel Huet, et professeur de belles-lettres à l'Université de Caen. Il venait de publier un volume dédié au Dauphin sous ce titre : *Antonii Hallæi opuscula miscellanea*, Caen, 1875, in-8°.

(b) On dit aujourd'hui : je vous supplie de me faire.

(c) Huet n'ayant pu, à cause d'une maladie, présenter lui-même au Dauphin l'ouvrage de Halley, l'avait fait remettre au prince en l'accompagnant d'une lettre dont parle ici Bossuet. Il nous l'a conservée dans son *Commentarius*, p. 323.

considérable et si chère que la vôtre. Je suis à vous de tout mon cœur.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

15. — A P. Daniel Huet.

A Saint-Germain, 20 novembre 1675.

Je ferai réponse au P. de La Rue ([a]), Monsieur, et je ferai aussi ce qu'il souhaite pour les exemplaires des *Bucoliques* et des *Géorgiques*, c'est-à-dire que je vous renvoierai tant ceux de Monseigneur le Dauphin que les miens, pour y faire ajouter les cartons, puisque vous voulez bien en prendre la peine.

Pour ce qui est de M. de Cordemoy ([b]), on veut absolument que son affaire soit assurée, et, selon ce qu'on me dit, je n'en doute pas. Je vous supplie de demander à M. de Segrais ([c]) son suffrage, dont je lui serai très obligé. Pour vous, Monsieur, vous savez combien je compte sur vos bontés et avec quelle confiance je vous

([a]) Le P. Charles de La Rue (1643-1725), jésuite renommé comme humaniste et comme prédicateur. En 1675 parut son édition de Virgile *ad usum Delphini*.

([b]) Louis Géraud de Cordemoy (1620-1684), lecteur du Dauphin, qui fut élu à l'Académie française le 2 décembre 1675.

([c]) Jean Regnaud, sieur de Segrais (1624-1701), entré à l'Académie française en 1662.

le demande. Je suis à vous de tout mon cœur.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

16. — A P. DANIEL HUET.

A Saint-Germain, samedi 23 [novembre 1675].

On trouve à propos, Monsieur, que je paraisse lundi à l'Académie. Ainsi je suis obligé de vous prier de venir pour la leçon de lundi tout du long du jour. Je partirai après le lever du Roi et je pourrai encore avoir l'honneur de vous voir. Le Roi a très bien reçu nos auteurs [a]. M. de Montausier a fait très bien votre cour, qui a été bien reçue. J'ai confirmé tout ce qu'il a dit sur votre sujet, et le Roi en a paru fort persuadé. Je suis fâché de priver l'Académie de votre présence. Je suis à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

A l'oreille, je n'ai pas touché un sol [b].

(a) Il s'agit probablement des volumes de la collection *ad usum Delphini*, parus en 1675.

(b) Des honoraires qui lui étaient alloués pour ses fonctions de précepteur, et qui étaient de 12.000 livres par an, et qui étaient rarement payés.

17. — A P. Daniel Huet.

Saint-Germain, dimanche soir [24 novembre 1675].

De conseil pris avec M. de Montausier, je ferai la leçon demain ; et l'après-diner, Monsieur, nous ferons vaquer Monseigneur. J'envoie dès ce soir un homme pour en donner l'avis et vous prier de m'attendre à l'Académie, où je ne manquerai point de vous voir. On me marque que la brigue est grande contre nous ([a]) et qu'on s'est servi du nom de M. de Colbert pour M. de Félibien ([b]). Je vous assure positivement que, lui en ayant fait parler par M. le duc de Chevreuse ([c]), il a dit qu'il ne prenait aucun intérêt à la chose et qu'il estimait beaucoup M. de Cordemoy. C'est ce que vous pouvez dire en secret à sept ou huit personnes, à condition de le dire à qui ils voudront avec le même secret. On avait dit aussi que M. de Paris ([d]) serait à l'Académie et contre nous. J'ai su de lui-même qu'il n'en était rien. Ainsi nous n'avons point à craindre l'autorité. Nous verrons le reste. J'espère qu'avec

---

([a]) *contre nous*, c'est-à-dire contre les partisans de Cordemoy.

([b]) André Félibien, sieur des Avaux (1619-1695), par la protection de Colbert, secrétaire de l'Académie de peinture ([1]).

([c]) Un des gendres de Colbert.

([d]) M. de Harlay, archevêque de Paris.

votre secours tout ira bien. Vous n'aurez pas oublié M. de Segrais.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

18. — A P. DANIEL HUET.

A Saint-Germain, 10 juin 1676.

Je suis obligé d'être samedi à Paris, où je dois présider à un acte de M. l'abbé Colbert (a). Je vous supplie donc de vouloir vous rendre ici vendredi matin. Nous nous entretiendrons à loisir ; et cependant, je serai toujours, avec l'attachement et l'estime que vous savez, très parfaitement à vous.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

19. — A P. DANIEL HUET.

Jeudi, à deux heures [1676].

Je ne crois pas, Monsieur, pouvoir me rendre à Saint-Germain avant dimanche matin. Ainsi je vous prie de vous tenir prêt à suivre demain Monseigneur le Dauphin. Si vous prenez la

(a) Jacques-Nicolas Colbert, second fils du ministre, qui passait alors son examen dit mineure ordinaire.

peine de vous rendre ce soir chez lui, je vous dirai ce qu'il y a à faire.

J. B., a. é. de Condom.

20. — A P. Daniel Huet.

Samedi, à une heure [1676].

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien être ici pour faire la leçon lundi et mardi. Je suis obligé d'aller à Paris pour une affaire pressée.

Je suis de tout mon cœur à vous.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

21. — A P. Daniel Huet.

A Paris, vendredi 26 juin 1676.

Puis-je espérer, Monsieur, d'avoir demain matin l'honneur de vous voir ? Je vous demande cette grâce et celle de m'apporter le grec d'origine de l'oraison manuscrite d'Origène *de la Prière*, avec la version latine que vous m'avez dit autrefois que M. de Fleury [a] en a faite. Je vous prie

(a) Claude Fleury avait composé en 1671, pour le troisième volume des *Œuvres d'Origène* que Huet devait donner, une traduction latine de deux opuscules : *De la Prière* et de l'*Exhortation au martyre*. Dom Ch. Delarue les a publiées dans son édition d'Origène, reproduite par Migne, P. G., t. XI, p. 23 et 24.

aussi que je puisse voir un mot dans le manuscrit grec du livre de l'*Exhortation au martyre*, parce que je trouve quelque embarras dans l'imprimé de Wetstenius [1]. Vous savez qu'il faut que je parte de Paris au plus tard à huit heures. Bonsoir, Monsieur, je suis tout à vous.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

22. — A P. Daniel Huet.

A Villeneuve-le-Roi, 6 oct. 1676.

J'aurai soin, Monsieur, de vous envoyer la suite de l'Histoire [a]. Je suis très obligé à Monseigneur le Dauphin de l'honneur de son souvenir. Je vous supplie de l'assurer de mes très humbles respects. Je fais tout ce que je puis pour me mettre en état de me rendre auprès de lui [b]. Mais j'ai encore trop de peine à lire et à écrire. Au surplus, mes forces reviennent assez, et puisque vous avez la bonté, Monsieur, de vouloir savoir avec certitude en quel état je me

(a) L'*Histoire de France*, dont il est question plus haut, p. 54.

(b) En 1676, miné par une fièvre maligne, Bossuet avait dû interrompre ses fonctions de précepteur et était allé rétablir sa santé au château de Villeneuve-le-Roi, où son ami, le président Claude Le Pelletier, lui avait offert l'hospitalité.

trouve, je vous dirai que, pour ce qui regarde le sommeil et la nourriture, je suis, Dieu merci, comme j'étais dans ma meilleure santé, et même mieux, car je dors huit et dix heures de suite et je n'ai pas senti depuis un mois la moindre marque d'indigestion. Je me ménage pourtant pour le manger et ne mange que d'une sorte de viande pour l'ordinaire, quoique, en ayant usé quelquefois autrement, je n'en aie ressenti aucune incommodité. A la vérité, je n'ai pas encore les jambes assez fortes pour grimper avec vous où nous avons fait autrefois de si belles courses ; mais je me promène le matin et l'après-dînée deux à trois heures de suite sans en être fatigué. Je me fais lire de toutes sortes de matière *(sic)* sans en être peiné. Avec tout cela je ne puis vous dire quand je pourrai recommencer les leçons, à cause que la difficulté que j'ai à lire et à écrire, marque que la tête a encore besoin de se reposer. Je me propose bientôt de me rapprocher de Versailles, pour pouvoir faire ma cour en attendant que je rentre dans l'exercice. Je vous supplie d'assurer M. de Montausier de mes respects et de saluer nos amis. Je suis à vous de tout mon cœur. Je suis bien aise que Monseigneur le Dauphin avance si fort. Je le conjure de tout mon cœur de continuer à vous donner satisfaction et je me fais une grande

joie de l'espérance que j'ai de le trouver plus savant.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

23. — A P. DANIEL HUET.

A Saint-Germain, 22 novembre 1676.

Vous pouvez, Monsieur, vous assurer que, dès la première fois que je verrai M. le Cardinal de Bouillon, je lui parlerai de l'affaire de M. Dubois ([a]) avec toute la chaleur que mérite un homme que vous appuyez. Je suis très fâché de votre mal, prenez tout le temps qu'il faudra pour vous guérir ; Dieu merci, je suis en état de faire ce qu'il faut sans en être incommodé. Je prie Dieu qu'il bénisse vos bonnes intentions sur le sujet de votre dessein ([b]) et qu'il les rende utiles à l'Église, à qui un homme comme vous peut rendre de grands services.

Je suis, Monsieur, de tout mon cœur à vous.

J. B., é. de C.

([a]) Philippe Dubois, compatriote de Daniel Huet, élu principal du collège de Maître Gervais, en l'absence du cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, à qui appartenait l'approbation de cette élection.

([b]) De se faire ordonner prêtre. Ce qui eut lieu le 19 décembre 1676 par les mains de Claude Auvry, ancien évêque de Coutances.

24. — A P. Daniel Huet.

[Premiers jours de décembre 1676].

M. Dubois vous dira ce que je lui ai conseillé (a). Je suis, Monsieur, fort en peine de votre santé. Quand il vous plaira de m'envoyer votre livre (b), vous m'obligerez. J'ai impatience de le voir et d'en profiter. Mais pour le pouvoir avec plus de loisir, je souhaite être quitte de quelque chose qui me tiendra environ huit à dix jours.

25. — A P. Daniel Huet.

Mercredi soir [1676].

Je suis très fâché, Monsieur, de la continuation de votre indisposition. Ce qui a fait que j'ai souhaité d'avoir l'honneur de vous voir, c'est pour vous dire une chose dont je n'ai d'abord pas fait beaucoup de cas, mais dont j'ai cru à la fin être obligé de vous avertir. Il est venu chez moi, par une aventure qu'il serait trop long de vous expliquer, un petit garçon, qui a dit à mes gens des choses sur le sujet d'Honoré (c), qui

(a) De céder au cardinal de Bouillon.
(b) Le manuscrit de la *Démonstration évangélique*.
(c) Valet entré au service de Huet depuis 1670.

sont très fâcheuses. J'ai été longtemps sans les savoir ; aussitôt que je les ai sues, j'ai fait venir le petit garçon, qui dit qu'étant à l'âge de six à sept ans, il accompagnait des voleurs de grand chemin, parmi lesquels était Honoré, à qui il a vu faire des actions exécrables et plusieurs fois réitérées. Cela m'a fait horreur, et j'ai eu peine à le croire. Mais la manière dont le petit drôle rapporte les choses, la connaissance avec laquelle il les rapporte et les circonstances précises qu'il marque font qu'après avoir fait plus de réflexion, je crois être obligé de vous en donner avis. Je ne veux pas, sur la simple dénonciation de ce petit homme, ruiner dans votre esprit un valet dont d'ailleurs vous me paraissez content et qui peut ou être innocent, ou s'être corrigé ; mais la chose vaut bien d'y penser ; ce que j'ai appris de celui qui vous a trompé m'a réveillé sur le sujet de l'autre ; faites donc, ou que je puisse vous voir pour vous dire tout, ou donnez charge à M. Dubois (a) ou à quelque autre à qui vous vous fierez, de venir apprendre les circonstances qui ne sont pas à mépriser. Cependant gardez le secret. J'ai donné ordre de ma part que la chose en demeurât là, et qu'il ne s'en parlât plus dans ma maison. Je suis fâché de vous donner

(a) Philippe Dubois, dont le nom est déjà revenu plusieurs fois.

ce déplaisir dans votre mal, mais l'importance de la chose me met en inquiétude, et je me reproche à moi-même d'avoir tant tardé à vous le dire. Si ce n'est rien, tant mieux ; si c'est quelque chose, il y faut pourvoir. Je suis à vous de tout mon cœur et je prie Dieu pour votre santé.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

26. — A P. Daniel Huet.

A Saint-Germain, 10 janvier 1677.

Je vous assure, Monsieur, que j'ai autant à cœur que vous l'affaire de M. Dubois [a] et que je ne perds pas un moment pour tâcher de lui procurer la satisfaction que j'espère enfin obtenir. C'est de quoi je vous prie d'être persuadé, et que ce qui est recommandé de votre part me sera toujours très considérable.

Pour ce qui est de votre livre [b], il y a déjà quinze jours que j'ai achevé de le lire avec une entière satisfaction. Il n'y a que le seul endroit de la prophétie de Jacob [c] à quoi je ne puis accommoder mon esprit ; et je ne puis consentir qu'un homme, je ne dis pas de votre savoir,

(a) L'affaire dont il a été parlé plus haut.
(b) La *Démonstration évangélique.*
(c) Genèse, XLIX, 10.

mais de votre piété, préfère, dans un endroit si important, les Juifs, et encore les Juifs modernes, à tous les auteurs chrétiens anciens et modernes, à la réserve de Cajetan, [a] que je n'ai pas lu sur cela et dont l'opinion en ce genre de questions n'est pas fort considérable. Au surplus, il y a quelqu'autres petits endroits dont nous conviendrons aisément, et la discussion en sera plus courte. Les remarques des bonnes choses que j'ai apprises de vous ne se feront pas si vite, et je vous assure, Monsieur, que je n'ai rien lu, il y a longtemps, de mieux écrit ni de plus solide. Quand il vous plaira, nous en parlerons, mais le mauvais temps ne me fait pas espérer si tôt l'honneur de vous voir, quand même votre santé vous le permettrait. Je vous la souhaite parfaite, et suis, Monsieur, très sincèrement à vous.

J. BÉNIGNE, é. a. de Condom.

27. — A P. DANIEL HUET.

A Saint-Germain, 17 janvier 1677.

Je ne manquerai pas, Monsieur, de vous renvoyer votre livre à la première commodité sûre

(a) Célèbre théologien dominicain, créé cardinal en 1517, dont les *Commentaires* ont été publiés à Lyon en 1639, *Opera omnia quotquot in Sacræ Scripturæ expositionem reperiuntur*, 5 vol. in-fol.

qui se présentera. J'ai eu tant de plaisir en le lisant que je suis plus prêt à en faire une seconde lecture qu'à plaindre le temps que j'ai donné à la première. J'ai fait des oreilles [a] et certaines marques, que je vous prie de conserver, si vous voulez que je puisse aisément retrouver les endroits sur lesquels j'aurai quelques remarques à vous faire.

Pour ce qui est de la prophétie de Jacob, je suis fâché de me trouver si contraire à une pensée qui vous plaît si fort. J'ai fait beaucoup de réflexion sur les raisons que vous voulez bien encore me représenter et qui sont très bien déduites dans votre livre. Je ne conviens pas que le sens que vous donnez à la prophétie soit aussi simple et aussi naturel que vous le dites, ni que celui que vous combattez soit si forcé. Je trouve tout le contraire dans toutes les deux parties [1], et je n'ai point de preuves plus sensibles du sens naturel de la particule qui signifie *donec*, que de voir que de tout temps et les Juifs et les chrétiens ont été assez frappés de ce sens. Tous ont entendu que, dans le temps de l'arrivée du Messie, il devait arriver un grand changement dans l'empire de la maison de Juda, et que ce changement serait si visible qu'il serait la marque

(a) Angle d'un feuillet qu'on a plié pour en faire une marque.

certaine de l'arrivée du Messie. C'est ce que vous combattez, et vous ôtez par ce moyen aux chrétiens un des plus grands arguments qu'ils aient contre les Juifs pour montrer la venue du Christ par leurs propres principes.

Vous dites que les Saints Pères et les autres auteurs chrétiens se contredisent entre eux en beaucoup de chefs, lorsqu'ils expliquent cette prophétie ; et je prétends au contraire qu'ils sont d'accord dans le fond et que les opinions que vous rapportez la troisième et la quatrième [1] ne sont en substance que la même, ne différant que dans la manière de s'expliquer et pouvant être facilement conciliées. Cependant c'est par la diversité de ces deux opinions que vous prétendez établir la contrariété des sentiments qui vous donne le fondement de croire que vous pouvez quitter les uns et les autres. Que s'il est vrai, comme je crois le pouvoir montrer aisément, que ces deux opinions ne soient en substance que la même chose, vous aurez contre vous le consentement unanime de tous les auteurs chrétiens, à la réserve du seul Cajétan. Car pour l'auteur cité par Clarius, autant que je m'en puis souvenir, il dit autre chose que ce que vous pensez ; et il me semble que je pourrais vous le faire voir si j'avais ce livre sous ma main. Quoi qu'il en soit, vous avez tout ce qu'il y a de plus

vénérable et de plus docte parmi les chrétiens de toutes les sectes, catholiques et protestants, contre vous, et Grotius même, ordinairement trop hardi dans ces matières et que vous blâmez avec raison de sa hardiesse.

Vous dites, Monsieur, qu'on se donne souvent la liberté d'abandonner certains arguments que les Pères ont fort pressés [a]. Mais il y a grande différence d'en abandonner quelques-uns qui ne sont pas si importants, ou qui sont fondés sur des erreurs insoutenables, tel[s] que peut être par exemple celui du *Regnavit a ligno* [b], et d'abandonner celui sur lequel tous ont appuyé avec plus de force et qu'ils ont tenu le plus décisif, et, si je puis parler ainsi, le plus capital. En cela, je ne pense pas qu'il soit permis de donner à son génie [c], et je crois qu'on est obligé de suivre la tradition.

De plus, je ne prétends pas seulement vous presser par l'autorité, mais je prétends que le consentement des Juifs et des chrétiens dans l'explication du *donec* en cet endroit, est une

---

(a) *Presser* un argument, y insister.

(b) *Regnavit a ligno* (Psaume xcv, 10). Aux mots : *quia Dominus regnavit*, le Psautier romain ajoute *a ligno*, c'est-à-dire par le bois de la croix. Cette addition a passé dans l'hymne *Vexilla regis*, qui se chante au temps de la Passion.

(c) *Donner à son génie*, céder à son inclination.

marque que cette explication est la bonne et la simple, et celle qui frappe naturellement les esprits : de sorte que tout ce qu'on dit contre est plutôt un raffinement que le sens naturel ; et je le prouve par vous-même. Si les Juifs n'avaient pas cru que le *donec* marquait un changement visible dans l'empire, ils ne se seraient pas tant tourmentés à faire voir que l'empire durait encore dans leur nation, dans leurs patriarches, dans leurs chefs de captivité, à Bagdad ou ailleurs. Si Josèphe n'avait pas cru la même chose, il n'aurait rien eu pour fonder la flatterie à Vespasien [a], qui, selon vous-même, est appuyée sur la prophétie de Jacob. Il fallait donc bien qu'il crût que la ruine de l'État des Juifs et leur exil de la terre où Dieu avait établi le gouvernement légitime de leur nation, était la marque de l'arrivée de celui qui devait régner sur les Gentils, et, en un mot, que le temps de la venue du Messie devait être clair par là. Vous-même, Monsieur, vous-même, tant ce sens est simple et naturel, vous-même vous l'avez suivi ; et vous qui dites tant que le temps de l'arrivée du Messie n'est point marqué dans ce texte, vous l'alléguez

(a) Josèphe raconte qu'ayant été fait prisonnier par les Romains, il prédit l'empire à Vespasien *(de Bello judaico*, lib. III, cap. VIII, n. 8 et 9). Cf. Huet, *Demonstratio*, Pr. VII, § XXXII, p. 327 de la première édition.

sous le titre : *Tempus adventus Jesu* ([a]). Vous l'avez allégué ailleurs pour montrer que le Christ devait être de Juda. Ici vous le rapportez encore pour marquer le temps de son arrivée, et vous le mettez en parallèle avec les passages de l'Évangile qui disent que Jésus est né. Vous-même vous louez un argument d'Origène, par lequel, dites-vous, il presse vivement Celse, et cet argument est tiré en partie de la prophétie de Jacob. Je vous prie, Monsieur, de me dire quel avantage pouvait tirer Origène de ce passage ; était-ce de faire voir que le Christ devait naître de Juda, chose que les Juifs n'ont jamais contestée, tant elle est de soi peu efficace à montrer que Jésus soit le Messie ? Qui ne voit qu'Origène en voulait conclure autre chose ? et ce qu'il voulait conclure, c'est que le Christ était venu ; et vous-même vous apportez cette prophétie en ce lieu, comme une de celles qui ne peut être détournée ailleurs ([b]), mais qui convient proprement au seul Jésus. Et comment lui est-elle propre, si ce n'est en tant qu'il paraît par l'événement même qu'il n'y avait plus en Juda aucune forme d'empire ? C'est ce qu'Origène prétend en ce lieu. Vous approuvez son sentiment et même vous ajoutez :

(a) *Demonstratio Evangelica*, Prop. IX, ch. VIII (1re édit., p. 359).

(b) *Détournée ailleurs*, tournée à un autre sens.

Hæc si quis alteri cuipiam aptare voluerit, ostendat necesse est quomodo regiam potestatem Juda retinuerit quoad Siloh ille advenerit (a). Je vois par là que, selon vous-même, on ne peut défendre les Juifs qu'en disant que le royaume de Juda a subsisté, même quand Jésus est venu, de cette manière sensible, qu'on [l']a vu en effet durer en son entier jusqu'à ce temps, et s'en aller peu à peu jusqu'à une entière ruine, précisément alors.

Le passage que vous produisez (Ezech., XXI, 26, 27) prouve encore la même chose. Vous produisez ce passage comme le plus propre à bien faire entendre la prophétie de Jacob ; et je conviens que c'est en effet la même prophétie. Toutes les deux marquent la venue du Christ dans le temps que le royaume judaïque cessera. *Cela n'est point arrivé*, dit le prophète, *jusqu'à ce que soit venu celui à qui appartient le jugement et je lui donnerai* (b) (ou le jugement ou la couronne tombée). Il faut donc qu'il arrive un changement dans le royaume des Juifs dans le temps que le Christ viendra, ou cette prophétie ne conclut rien.

Vous demandez, Monsieur, ce que deviendra cette éternité du trône si souvent promise à

(a) *Demonstratio*, prop. IX, § 11.
(b) Ezech. XXI, selon l'hébreu, 32 (Vulgate 27).

David et à Salomon en la personne du Messie, si au contraire le royaume doit cesser dans la maison de Juda, et par conséquent dans la leur, quand il viendra. C'est ce qui me semble très aisé à démêler. Dans le temps que le Christ viendra, j'avoue avec vous, Monsieur, que le royaume de Juda subsistera plus que jamais en sa personne ; mais ce sera un royaume d'une autre nature que celui dont cette tribu avait joui jusqu'alors. Jusqu'alors on avait vu toujours subsister le royaume de Juda dans la terre promise à Abraham, sous un certain gouvernement politique prescrit par la loi de Moïse. A l'arrivée du Christ, ils devaient être chassés de cette terre, réduits à une éternelle captivité et à un éternel bannissement. Ainsi ce royaume particulier de la maison de Juda, attaché à la Terre promise, devait être ruiné alors ; mais à celui-là devait succéder un autre royaume qui serait le royaume de toutes les nations, non un royaume renfermé dans la terre de Chanaan, mais un royaume qui s'étendrait, selon la promesse faite à Abraham, à toutes les nations de la terre bénites [a] en Jésus-Christ. Et c'est ce qui est marqué plus clair que le jour dans la prophétie de Jacob, qui dit que, dans le temps que le royaume de Juda

(a) Au XVII[e] siècle, on ne distinguait pas comme aujourd'hui entre *béni* et *bénit*.

attaché à la Terre promise sera tellement détruit qu'il n'en restera plus aucune apparence dans la maison de Juda, qui non seulement donnait le nom à ce royaume, mais qui le composait elle seule presque tout entier ; dans ce temps, dis-je, viendra celui qui devait être envoyé, ou à qui un nouvel empire était réservé, c'est-à-dire l'empire de toutes les nations, marqué par Jacob en ces mots : *et ipse erit exspectatio gentium* (a). Il devait donc arriver en ce temps un grand changement dans le royaume de Juda, puisque l'ancien royaume du peuple de Dieu qui ne subsistait plus que dans ce royaume, celui d'Israël ayant été absolument rejeté, devait véritablement aller en décadence en ce temps et peu à peu tomber par terre ; pendant que Dieu, fidèle à Abraham, à Jacob, à Juda et à David, susciterait un nouvel empire en la personne de Jésus, dans lequel toutes les nations seraient comprises. J'accorde donc en ce sens que l'empire devait être plus que jamais dans la maison de David à la venue de Jésus ; mais toutefois il se devait faire un grand changement en ce temps dans le royaume de Juda ; et c'est manifestement ce que Jacob a voulu marquer. C'est ce que l'événement même a marqué dans une évidence aussi grande, ce

(a) Gen., XLIX, 10.

me semble, que celle du soleil même, et il n'y a qu'à considérer l'état des Juifs à la naissance de Jésus-Christ et ce qui s'est ensuivi peu après pour voir que la république ([a]) judaïque a pris coup ([b]), si on peut se servir de ce mot, dans le temps qu'il est venu, et que tout a commencé à tomber en ruine, *ex illo fluere*. Et ce n'est pas sans raison que Jacob a prédit ce grand changement en marquant la destinée, pour ainsi parler, de la maison de Juda. Car il avait vu en esprit que le royaume, le gouvernement, les promesses qui lui avaient été faites à lui-même et à ses descendants devaient un jour être réduites à la maison de Juda et ne subsister que là. C'est ce qu'il avait marqué prophétiquement dans ces paroles : *Juda, te laudabunt fratres tui* ([c]), où un des anciens paraphrastes (je crois que c'est Jonathan ([d]) dit expressément : *Ils seront nommés de ton nom* ; et, en effet, en considérant les anciennes prophéties sur l'état des deux royaumes, je crois que Dieu n'a promis aucune ressource à celui d'Israël ; au contraire, celui de Juda devait

(a) *République*, de *res publica*, chose publique, tout état autonome.

(b) La république judaique a pris *coup*, et non *cours*, comme portent les éditions. « *Coup*, terme de maçon. On dit qu'un mur a pris coup, quand il n'est plus à plomb, qu'il fait ventre et qu'il menace de ruine. » (Richelet).

(c) Gen. XLIX, 8.

(d) Jonathan ben Uzziel, auteur d'un Targum.

être rétabli et vivre encore sous ses lois après Nabuchodonosor ; et c'est sous le nom de Juda que les restes des autres tribus devaient être recueillis, et ce royaume ou cet état ainsi rétabli a duré précisément jusqu'au temps du Christ, dans lequel il reçoit un coup, et encore un autre, et ainsi jusqu'à son dernier renversement. Un si grand événement, se trouvant conforme à ce que Jacob a prédit tant de siècles auparavant, est la chose du monde la plus capable de confondre les Juifs, quand il plaira à Dieu de les faire entrer dans ces réflexions. Il ne faut donc pas que les chrétiens travaillent eux-mêmes à affaiblir une considération si essentielle, ni qu'ils leur donnent les moyens d'éluder une prophétie que leurs pères, aussi bien que les nôtres, ont entendue en ce sens.

Voilà, Monsieur, ce qui me fait croire qu'un homme comme vous ne doit pas être si jaloux d'une opinion ingénieuse, mais nouvelle parmi les chrétiens, et, à mon avis, très peu solide, qu'il donne atteinte, pour la suivre, à un argument qu'aucun chrétien devant [a] vous n'aura affaibli. Car encore que Cajetan ait été de cet avis, c'est un auteur en ce genre si plein d'ignorance [b] et

---

(a) *Devant*, avant.

(b) Bossuet est trop sévère pour Cajetan. Sans doute, il a sur les questions scripturaires des opinions aventureuses, quelquefois singulières ; mais, sur plus d'un point, il a été clairvoyant et bon critique.

qui a donné si grossièrement dans le rabbinisme moderne, depuis qu'il a eu un peu goûté de l'hébreu, qu'à peine s'est-on aperçu de son sentiment ; au lieu qu'un homme de votre savoir, entrant dans cette pensée et travaillant de toute sa force à l'établir, serait trop loué par les Juifs pour le pouvoir être par les chrétiens, qui pèsent les conséquences de telles choses. Croyez-moi, Monsieur, assurément vous en auriez du reproche ; et, si vous voulez bien me permettre de me mêler ici avec vous, j'en aurais ma part, car on croira avec raison que c'était là justement un point où un ami consulté ne devait point avoir de complaisance. J'admire en tout votre savoir et je vous assure très sincèrement que je ne me compare à vous par aucun endroit. Mais, en ce qui regarde ces matières, comme je les ai méditées toute ma vie, je crois en avoir vu les conséquences, peut-être même plus que beaucoup d'autres de notre profession. Et, en vérité, permettez-moi de vous le dire, je ne puis comprendre ce qui vous plaît tant dans votre interprétation. Les Juifs modernes l'ont inventée les premiers. Ces remarques sur le *donec* ont été faites par d'autres devant [a] vous ; vous les trouverez dans Grotius [b]

(a) *Devant*, avant.
(b) Dans *Annotationes in Vetus Testamentum*, Paris, 1644, 3 vol. in-fol.

et dans beaucoup d'autres. Les passages que vous avez cités pour cela ont été tous ou presque tous déjà rapportés. Que vous restera-t-il donc en tout cela, sinon que vous aurez été le premier des chrétiens qui aurez [c] relevé et appuyé la subtile objection des Juifs ? Vous ne voudrez pas, à mon avis, d'une gloire de cette sorte.

Quant à vos remarques sur la particule hébraïque qui est rendue par *donec*, il n'y a rien en cela de particulier. Ce *donec*, en toutes les langues, peut être pris quelquefois comme vous voulez qu'on le prenne ici. Vous en citez des exemples de la langue grecque et de la latine aussi bien que de l'hébraïque. La question est de savoir si, parce que quelquefois il le faut entendre ainsi, cette interprétation convient à ce lieu : je prétends que non ; et je pourrais vous le démontrer, si je ne vous avais déjà trop fatigué. Mais ce qui prouve invinciblement que le sens naturel n'est pas celui que vous donnez, c'est que tout le monde dès le commencement l'a pris autrement.

J'ai donc peur, Monsieur, que le cas d'Ovide [1] que vous alléguez ne soit semblable en tout point à celui-ci. On lui voulait ôter ce qu'il approuvait

(c) Le sens est : Vous serez le premier qui aurez, entre les chrétiens, relevé, etc.

le plus, et moi je suis assez malheureux pour avoir à vous contredire dans l'endroit le plus sensible de votre ouvrage. Mais comme Ovide n'avait pas raison, il vous en est, à mon avis, arrivé autant.

Il y a assurément d'autres endroits de votre ouvrage qui sont bien d'une autre force que celui que vous aimez tant. La prophétie de Daniel, celle du cinquante-troisième [chapitre] d'Isaïe, la dissertation du sépulcre, celle des ressuscités, tant d'autres si doctes et si solides, pour ne pas dire la suite même et le continuel raisonnement de tout l'ouvrage, vous attireront de justes louanges, auxquelles je souscrirai, et par écrit, et de vive voix, avec une joie que je ne puis vous exprimer. Et il me semble que j'entrevois un moyen de vous servir des plus belles remarques que vous avez faites en cet endroit, en disant qu'à la vérité le *donec* de ce passage marque un changement visible dans le royaume de Juda, en tant que le royaume y cesse d'une certaine manière, mais en même temps, que Juda reçoit un nouvel empire qui continue d'une autre façon l'empire de David : ce qui me semble si beau qu'il n'y a rien qui me touche tant dans toutes les anciennes prophéties [a].

(a) Dans l'imprimé, Huet a combiné ces observations de Bossuet avec son propre système en le modifiant. [1]

Il y a au surplus quelques petites choses que je crois que vous changerez. Vous dites, dans la préface à Monseigneur le Dauphin et ailleurs, que personne encore n'a bien traité les prophéties. Cela a un air qui ne convient pas à la modestie qui paraît partout dans votre ouvrage. Il me semble qu'on entendra avec peine qu'on dise que les fondements de la religion chrétienne, c'est-à-dire les prophéties, n'aient pas encore été établis par des preuves suffisantes ; et, au fond, cela n'est pas vrai. Car j'avoue bien que, dans ces derniers siècles, la connaissance des langues a fait qu'on a serré en certaines choses les rabbins un peu de plus près ; mais le fond des preuves se trouve si bien dans Eusèbe, dans saint Justin, dans saint Chrysostome, dans saint Augustin et dans saint Jérôme, qu'il me semble qu'il ne reste plus guère à ceux qui les ont suivis que de bien comprendre leur raisonnement et de les défendre contre les nouvelles subtilités que les Juifs ont inventées depuis leur temps.

Je ne sais aussi s'il est véritable que personne n'ait travaillé avant vous à établir l'authenticité des Livres Sacrés, puisque le cardinal Bellarmin a fait voir la tradition sur laquelle est fondée leur autorité, et que saint Augustin avant lui en avait posé les principes. Eusèbe même a eu en vue de faire voir cette tradition dans les Écritures du

Nouveau Testament, et c'est un des principaux objets de son histoire.

Je crois aussi que ceux qui ont écrit contre l'auteur des Préadamites ([a]) auront traité ce sujet. Il est vrai que vous avez plus ramassé et plus trouvé que personne ; mais il me semble que le lecteur savant vous fera sur cela assez de justice, sans que vous-même vous preniez le soin d'avertir que vous êtes le premier à traiter ces choses ([b]).

Il y a quelque chose à prendre garde sur ce que vous dites de l'auteur de l'Épître aux Hébreux ([1]) et des auteurs de quelques autres livres du Nouveau Testament.

Il me souvient encore d'une épithète que vous donnez aux oracles du Saint-Esprit, en les appelant *flexiloqua*, *ambigua*, *salebrosa*, etc., qui conviennent très proprement aux oracles des païens, ainsi que Cicéron, qui se sert de quelques-uns de ces mots, l'a reconnu ([c]). Mais les oracles du Saint-Esprit ont une autre sorte d'obscurité, fondée sur leur hauteur, mais qui n'a rien de commun avec les discours équivoques, à qui on fait dire ce qu'on veut.

(a) Isaac de la Peyrère (1594-1676).

(b) Huet n'a pas gardé cette prétention dans son imprimé.

(c) *De divinatione*, lib. II, c. LVI.

Voilà, si je ne me trompe, les principales difficultés que je trouve en votre ouvrage après l'avoir examiné, selon votre désir, avec rigueur et sans complaisance. C'est peu de chose pour un traité si grand et rempli de tant de matières. Il y a d'autres choses en quoi je ne suis pas de votre avis, comme sur vos Moïses et sur Joseph [a]. Mais en cela, après vous avoir fait mes réflexions et vous avoir exposé ce que je crois meilleur pour le succès de votre livre, je ne puis que m'en rapporter à votre jugement, parce que vous pouvez vous-même mieux juger que personne de ce qui convient à un dessein que vous avez conçu et formé avec tant de jugement et de réflexion.

J'espère que M. le cardinal de Bouillon achèvera bientôt l'affaire de M. Dubois, et il ne tiendra pas à mes pressantes sollicitations que ce ne soit à votre contentement.

Vous me pardonnerez, s'il vous plaît, la longueur de cette lettre. Vous savez qu'on les fait plus courtes quand on a plus de loisir. Cependant je suis tout à vous et je vous souhaite une parfaite santé.

J. B., a. é. de Condom.

(a) Huet retrouvait Moise et Joseph dans un grand nombre de dieux et de personnages de l'antiquité paienne. (Prop. IV, ch. III et suiv.).

28. — A P. Daniel Huet.

A Paris, vendredi à midi [1677].

Je pensais, Monsieur, que je pouvais avoir l'honneur de vous voir ce matin. N'en ayant pas le loisir, je vous prie de me mander de vos nouvelles et aussi de dire à M. Dubois qu'il continue toujours d'être sage. J'ai encore parlé aujourd'hui [a] de cette affaire, et je n'oublierai rien pour la faire réussir à votre satisfaction. Je suis à vous de tout mon cœur.

J. B., é. de C.

29. — A P. Daniel Huet.

A Paris, vendredi soir [1677].

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien demain matin vous rendre auprès de Monseigneur le Dauphin. Je suis arrêté ici par une affaire dont il faudra peut-être que je vous entretienne un jour. Je vous envoie la clef du tiroir où sont les papiers. Nous lisons de Plaute le matin, et l'après-dînée Virgile. Le thème comme il vous plaira. Monseigneur le Dauphin en fait à présent de trois sortes : ou version de l'oraison *Pro Ligario*,

(a) Au cardinal de Bouillon.

ou quelque chose de français en latin, ou quelques discours de raisonnement en français. Si vous croyez avoir quelque chose à savoir de plus, demain en passant je vous le dirai ; mais je ne le crois pas. Je suis fâché, dans l'état où vous êtes, de vous donner cette peine : ce ne sera que pour un jour. Vous voudrez bien donner ce billet à Monsieur de Montausier. Croyez, Monsieur, que je suis à vous avec toute l'estime et la sincérité possible.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

30. — A P. DANIEL HUET.

A Saint-Germain, mercredi soir [20 avril 1678].

Je doute, Monsieur, de cette chapelle ([a]) que vous dites qui vaque par la mort de M. de Saint-André, parce que personne ne me la demande. S'il la faut donner à un moine, dès à présent je vous promets qu'elle ne sera à personne qu'à celui que vous me recommandez. Si un séculier la peut tenir, vous voudrez bien que ce soit pour M. Jannel ([b]). Mais, au fond, je ne crois

(a) Chapelle dépendante de son prieuré du Plessis-Grimoult situé à 8 lieues de Caen, la patrie de Huet.

(b) L'abbé Pierre Jannel, qui fut aumônier de la maison de la Dauphine. Il était apparenté à la famille de Bossuet.

pas qu'il y ait rien, puisqu'on ne me dit mot.

Je rendrai toujours avec joie le témoignage que vous souhaitez à la vérité, et je me souviens très bien de vous avoir ouï dire ce que vous croyez qu'on vous a pris, il y a plus de six ans et très longtemps devant que je l'aie lu dans votre livre (a). Resterait à savoir s'il est bien certain qu'on ait trouvé quelque chose de semblable dans les papiers de M. Pascal (1). Que si ce n'est qu'un titre mis par ceux qui ont eu soin de l'édition, la chose a bien la mine de vous avoir été prise, et j'en parlerai comme vous souhaitez et comme il est juste. J'ai impatience plus que jamais de voir paraître votre livre et de voir les critiques téméraires rembarrés par un homme de votre force. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

31. — A P. DANIEL HUET.

Vendredi matin [8 juillet 1678].

Je vous envoie, Monsieur, l'approbation de votre excellent ouvrage (2). Je ne me suis pas

(a) La *Démonstration évangélique*, alors sous presse, mais dont la publication ne devait avoir lieu que dans quelques mois.

contenté moi-même dans les louanges que je lui donne. Je vous assure du moins qu'elles sont sincères et que si j'avais mis sur le papier ce que mon cœur me dictait, j'aurais de beaucoup excédé les bornes de ces sortes de témoignages. Je suis, Monsieur, comme vous savez, très parfaitement à vous.

J. B., a. é. de Condom.

Demonstrationem Evangelicam a V. C. atque in omni genere doctrinæ celeberrimo Petro Daniele Huetio, Serenissimi Delphini hypodidascalo (a) *editam, summa cum animi voluptate perlegi*; *opus elaboratissimum ac reconditæ eruditionis, quippe quo Prophetarum reserentur oracula, ipsique Scripturarum recludantur fontes*; *Judæi porro ac cæteri Religionis hostes haud minus copiose quam solide refellantur. Quo in argumento vir doctissimus ita est versatus, ut sanam doctrinam non modo nihil læserit, sed invictissime propugnarit, ipsamque pietatis arcem et validis munimentis undequaque protexerit, et iis armis instruxerit quibus insurgentes hostes facile proturbentur ac profligentur.*

Datum in palatio San-Germano VIII Jul. an. R. S. 1678.

JACOBUS BENIGNUS, A. Episc. Condomensis.

(a) Dans l'approbation publiée en tête de son ouvrage, Huet a supprimé ce titre : *Serenissimi Delphini hypodidascalo.*

32. — A P. Daniel Huet.

Vendredi matin [14 octobre 1678].

J'aurai besoin, Monsieur, de rester ici [a] demain pour expédier quelque affaire ; ainsi je vous prie de vous tenir prêt pour aller faire la leçon à Monseigneur à Saint-Cloud, ou même à Versailles, s'il le faut. Je vous le saurai à dire cette après-dîner, au retour de Saint-Cloud, d'où je reviendrai dîner ici. Je crois que vous n'aurez à aller qu'à Saint-Cloud. Mais, en cas qu'il fallût aller à Versailles et que votre logement n'y fût pas prêt, je vous ferai préparer une chambre en mon logis de la ville [1] et je vous irai, sans manquer, relever dimanche matin. Je suis tout à vous.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

Suscription : Pour M. l'abbé Huet.

33. — A P. Daniel Huet.

A Versailles, 12 nov. 1678.

Je ne hésiterai [b] jamais, Monsieur, quand j'aurai votre témoignage. Vous avez la conscience

(b) *Ici*, à Paris.
(a) A cette époque l'*h* dans ce mot était souvent aspirée. (Voir Richelet.)

trop bonne pour la charger de l'établissement d'un mauvais curé ([a]) ; mais comme je me suis fait une loi indispensable de n'en nommer aucun que je ne sache auparavant s'il est agréable à M. de Bayeux, trouvez bon que je lui écrive pour savoir son sentiment.

Je ne manquerai point, Monsieur, de rendre compte au Roi des causes de votre absence, qui ne sont que trop pressantes ([b]). J'attends votre ouvrage ([c]) avec impatience et suis très parfaitement à vous.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

34. — AU PAPE INNOCENT XI ([d]).

Très saint Père,

Il ne pouvait rien m'arriver de plus désirable que de recevoir par les ordres de Votre Sainteté, des témoignages de son approbation, c'est-à-dire de celle de Dieu même, puisqu'elle est assise dans le Siège d'où il a accoutumé de prononcer ses oracles à toute la terre, et qu'elle se rend

(a) Il s'agit vraisemblablement de la cure de Saint-Martin-de-Campeaux. Voir p. 119.

(b) Allusion à la maladie de Huet. Voir p. 73.

(c) La *Démonstration évangélique* qui parut avec le millésime 1679, in-fol.

(d) Le traduction de la lettre latine à Innocent XI est de Bossuet lui-même.

digne par sa sainte vie d'être éclairée des plus pures lumières du Ciel. Après une telle approbation, très saint Père, je ne puis plus douter que mon traité de l'*Exposition de la Foi* ne fasse l'effet que j'en avais espéré, qui est de détromper les hérétiques des erreurs qu'ils imputent à l'Église, et d'instruire ses enfants en peu de mots des sentiments de leur Mère sur les matières controversées. Après avoir paru en beaucoup de langues, il fallait, très saint Père, qu'il parût encore en Italie et à Rome même, c'est-à-dire dans la source de la foi, avec toutes les marques de l'approbation publique, et, ce qui est au-dessus de tous les titres, avec celle de Votre Sainteté.

Je n'ai pas été moins ravi, très saint Père, de ce que Votre Sainteté a bien voulu que je susse qu'elle est satisfaite des soins que je prends pour instruire le jeune prince qu'il a plu au Roi de me confier. Dans un emploi si grand et si important, je n'ai eu qu'à suivre les ordres de ce roi incomparable, qui, dans le temps qu'il m'y appela (je prends plaisir, très saint Père, à le rappeler en ma mémoire), ne me commanda rien si expressément que d'élever Monseigneur le Dauphin dans la crainte de Dieu, dans la révérence envers le Saint-Siège et dans la foi que les rois ses ancêtres ont toujours non seulement embrassée, mais encore protégée et défendue.

C'est le grand honneur de la France de se pouvoir glorifier que depuis douze cents ans que ses rois ont embrassé la foi catholique, c'est-à-dire la romaine, elle n'en a jamais eu qui l'ait quittée. Mais nous pouvons dire, très saint Père, que ce n'est pas un petit honneur à l'Église romaine, que le trône le plus ancien et le plus auguste de l'univers ait toujours été le plus soumis et le plus libéral envers le Saint-Siège. Louis le Grand ne démentira pas ces beaux sentiments de ses ancêtres, lui qui, dans ce haut point de gloire où le met la paix donnée à l'Europe, plus encore que tant de batailles gagnées et tant de provinces réduites, craint et admiré de tout l'univers, est plus touché de la religion que de toute la grandeur qui l'environne. Monseigneur le Dauphin apprendra, plutôt par ses exemples que par nos instructions, qu'il n'y a rien de plus grand ni de plus royal, que de servir le Roi des rois ; et si Votre Sainteté, qui approuve notre conduite, daigne y joindre ses saintes prières et sa bénédiction apostolique, le monde verra bientôt ce jeune prince illustre par ses vertus plus encore que par sa naissance. Quand il considérera que le Roi son père a été le seul à qui le zèle, et non le besoin, ait fait prendre les armes déjà deux fois pour défendre la chrétienté attaquée par les infidèles, il connaîtra qu'un de ses

devoirs est de réprimer leur audace. Il fera instruire sa postérité comme il l'a été lui-même. La France portera toujours des Charlemagne, des saint Louis et des Louis le Grand ; et ses rois apprendront qu'être roi de France, c'est être vraiment très chrétien, vrai fils aîné de l'Église, son protecteur naturel contre les impies, et invincible vengeur de leurs attentats.

Quant à moi, très saint Père, qui ne mérite les bontés extrêmes dont il a plu à Votre Sainteté de m'honorer, que par un désir immense de voir la foi étendue et la discipline ecclésiastique heureusement rétablie, je ferai des vœux continuels pour Votre Sainteté, dont tous les desseins tendent uniquement à ces deux choses. Puissions-nous voir longtemps un si grand Pape dans la chaire de saint Pierre, y tenir la première place de l'univers plus encore par ses vertus que par l'autorité d'une charge si éminente ! Puisse le Dieu qui vous a élevé à un si grand siège pour le bien de son Église, bénir vos soins et vos travaux ! Pendant que Votre Sainteté sonne la trompette pour appeler tous les chrétiens à l'unité catholique et à vos embrassements paternels, puissions-nous voir tomber à vos pieds sacrés les murailles de Jéricho, c'est-à-dire les schismes et les hérésies ! Mais, en abattant cette infidèle Jéricho, il faut encore relever la sainte

Jérusalem, c'est-à-dire rendre à l'Église son ancienne beauté, ses premières mœurs, ses règles et sa discipline. Voilà, très saint Père, le digne ouvrage de Votre Sainteté ; c'est ce qui semble être réservé à votre pontificat. Je ne cesse de prier Dieu qu'il vous fasse cette grâce, et, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'y attends sa bénédiction apostolique, lui soumettant, avec un profond respect, mes écrits et ma personne.

Dieu veuille conserver longtemps Votre Sainteté à son Église, très saint Père, digne, en Jésus-Christ, de tout respect et de tout honneur. De Votre Sainteté, le fils très obéissant et très dévot,

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

A Versailles, 24 novembre 1678.

35. — A P. DANIEL HUET.

A Versailles, 7 décembre 1678.

Je vous assure, Monsieur, que je [ne] connais non plus le vicaire de Saint-Lô à qui j'ai donné la cure ([a]), que M. Guéroult que vous me recommandez. M. de Bayeux m'a déterminé et il s'est

([a]) La cure de Saint-Martin de Campeaux, dépendante de son prieuré du Plessis-Grimoult.

déterminé lui-même sur ce qu'il connaît ce vicaire par le service actuel qu'il rend dans le diocèse. Cette raison m'a paru décisive et j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que, dans une chose où il y va du salut de tant d'âmes, je prisse le parti qui seul peut mettre ma conscience en repos.

Je suis fâché des maux que vous souffrez, et ne doute nullement que vous en fassiez l'usage que Dieu veut des chrétiens dans les douleurs, qui est d'éteindre en eux tout attachement au bien sensible jusqu'à la dernière étincelle et de les rendre conformes à la croix de Jésus-Christ. J'attends avec impatience votre ouvrage [a], qui sera d'un grand secours en ce siècle, où j'éprouve tous les jours que le libertinage [b] et l'impiété se réveillent plus que jamais. Je suis assurément, Monsieur, du fond du cœur et sans réserve, très parfaitement à vous.

J. B., a. é. de Condom.

36. — A P. Daniel Huet.

Jeudi matin, à Versailles [1679].

Vous m'obligerez, Monsieur, d'être ici demain matin, pour faire la leçon. J'ai affaire à Paris

(a) La *Démonstration évangélique.*
(b) *Libertinage*, licence de l'esprit, libre pensée.

pour deux jours, c'est-à-dire que dimanche matin je reviendrai. Nous lisons, de l'Écriture, l'*Exode* ; le matin, l'*Eunuque* de Térence [a] ; l'après-dînée, Florus. Les endroits où nous en sommes sont marqués dans mes livres, que vous trouverez dans le tiroir d'en haut. La clef sera entre les mains de M. Milet [b]. Vous pourrez remplir le temps de la philosophie par quelques endroits des *Instituts* [c], que j'ai commencé à lire à Monseigneur le Dauphin, afin qu'il connaisse quelques principes généraux du droit. Vous saurez bien connaître ce qui lui convient et sur quoi il faut passer plus vite [d]. Pour les compositions ou traductions dont il faudra remplir le temps de l'histoire, c'est à vous à en faire ce qu'il vous plaira. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

(a) Voir plus haut, p. 43 et 51.

(b) Milet de Jeure, le sous-gouverneur.

(c) Les *Institutes*, rédigées par le jurisconsulte Tribonien, au temps de l'empereur Justinien, contiennent les éléments du droit romain.

(d) Huet était docteur *in utroque jure* de la Faculté de droit de Caen et avait été nommé docteur *ad honores* par celle de Paris.

37. — A P. Daniel Huet.

Vendredi soir [18 avril 1679].

C'est jeudi la thèse. J'envoie savoir, Monsieur, l'état de votre santé et vous dire que vous vous gardiez bien de vous contraindre pour venir ici. Selon ce que j'ai appris, vous n'êtes guère en état de cela. Fortifiez-vous à loisir et n'exposez pas votre santé dans un temps fâcheux. Nous en avons besoin pour plus d'un jour.

Je sais ce qui s'est passé dans l'affaire de M. Dubois ([a]). Cela ne m'étonne, ni ne me désespère ; qu'il continue, j'agirai dans l'occasion.

Je lis avec avidité et plaisir ([b]) : lecture et doctrine prodigieuse, agrément dans le style, ordre dans les matières, netteté partout. Parmi tant de choses à débarrasser, c'est un grand point. Pour le fond, il faut avoir tout vu ; car telle difficulté, qui paraît grande d'abord, s'éclaircit dans la suite. J'ai presque lu tous les Moïses ([c]). Mon esprit a peine à s'y rendre ; mais je fais ce

---

([a]) Bossuet fait sans doute allusion à une scène de violence dont Dubois avait été victime le 19 février 1679.

([b]) La *Demonstratio evangelica*, parue vers le commencement de l'année 1679.

([c]) Les *Moïses*, voir p. 109.

que je puis pour le tenir en suspens jusqu'à la fin. Tout à vous et de tout mon cœur.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

38. — A P. DANIEL HUET.

A Saint-Germain, 26 août 1679.

Je vous dis adieu, Monsieur, en attendant que nous nous voyions à Fontainebleau [a]. Comme j'apprends que vous n'y venez que dans dix ou douze jours, je vous supplie de me prêter votre chambre pour mon frère [b], qui y vient avec moi et n'y en sera que quatre ou cinq. Vous m'obligerez de donner la clef à ce laquais [c]. Je vous en rendrai bon compte et demeurerai, comme vous savez, très parfaitement à vous.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

39. — A P. DANIEL HUET.

A Paris, 8 juillet 1680.

Je vous envoie, Monsieur, cette lettre latine qui s'est trouvée parmi mes papiers, sans que je

(a) La Cour partait ce jour-là même de Saint-Germain pour Fontainebleau, où elle devait arriver le soir.

(b) Antoine Bossuet, nommé maître des requêtes en 1675.

(c) *Ce laquais*, c'est-à-dire celui qui était chargé de porter cette lettre.

puisse savoir comment elle est venue entre mes mains. Nous nous préparons au départ ([a]). Ce sera pour samedi, s'il plaît à Dieu. La Cour arrive aujourd'hui à Saint-Germain ([b]). Je m'y rendrai demain. Pendant que nous fatiguons ([c]), vous êtes bien à votre aise dans votre abbaye ([d]), parmi vos livres et vos amis. Ce que j'y trouve de meilleur, c'est que votre repos est une action et que nous en profiterons un jour. Quand verrons-nous donc la nouvelle édition de votre dialogue *De optimo interpretandi genere* ([1]). Votre santé est-elle bonne ? Donnez-nous en des nouvelles, et croyez, Monsieur, que personne n'estime plus votre personne ni ne respecte plus votre vertu que moi.

J. B., a. é. de Condom.

40. — A P. Daniel Huet.

A Paris, 13 juillet 1680.

Il y a déjà longtemps, Monsieur, que la cure de Fresne ([2]) est vacante et que j'y ai pourvu. J'y

(a) Bossuet, aumônier de la Dauphine, devait accompagner la Cour dans le voyage qu'elle allait faire en Artois, en Flandre et en Lorraine.

(b) La Cour arriva, en effet, le 8 juillet, de Fontainebleau à Saint-Germain.

(c) *Fatiguer*, v. n., se donner de la fatigue.

(d) L'abbaye d'Aunay, près de Caen.

ai nommé un homme dont M. de Bayeux connaît le mérite et qu'il m'a lui-même désigné. Il y a eu quelques raisons qui l'ont empêché jusqu'ici de se mettre en possession ; mais quand il paraîtra, assurez-vous [a] que tout le peuple sera édifié de se voir sous un tel pasteur. Si la chose était encore en son entier, j'aurais beaucoup d'égard aux vœux que fait le pays pour un homme qui a d'ailleurs votre approbation. Je vous ai envoyé ces jours passés une lettre latine qui s'est trouvée chez moi je ne sais comment. Je pars pour suivre la Cour, que je joindrai, s'il plaît à Dieu, demain à Beauvais [1]. Je suis, Monsieur, comme vous savez, votre très humble serviteur.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

41. — A P. DANIEL HUET.

Vendredi matin [18 (?) octobre 1680].

Je me réjouis, Monsieur, de ce que nous aurons, dans la fin du mois, la satisfaction de vous voir. Il est vrai que vous avez été longtemps campagnard [b]. Je m'en vais l'être pour sept ou huit jours, et j'espère passer ce temps à Saint-Lucien [2]. La santé de Monseigneur se

(a) *assurez-vous*, soyez sûr.
(b) Huet était à son abbaye d'Aunay [3].

fortifie de jour en jour. Vous n'aurez pas été sans inquiétude durant son mal [a]. M. de Montausier est quitte de sa fièvre tierce, mais non encore des faiblesses qu'elle amène. On m'a envoyé quelques-unes des dissertations qu'on a faites contre mon *Exposition* à Utrecht [1] ; mais je n'ai encore rien vu de M. Spanheim [2] ; cela ne presse pas, non plus que le Florus de M. Grævius [3]. Je me contente, en attendant votre retour, de savoir sa bonne volonté. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

Suscription : Monsieur l'abbé Huet, à Caen.

42. — A P. Daniel Huet.

4 avril [1681].

La honte était pour moi [b], Monsieur. Quand il n'y aurait pas entre nous autant de liaison qu'il y en a, toute la littérature vous doit hommage, et un suffrage comme le vôtre est d'un poids trop grand pour n'être pas recherché. Au reste, le livre en soi ne mérite ni votre estime,

(a) Il avait eu la fièvre durant douze jours.

(b) Huet avait dû écrire à Bossuet qu'il était honteux d'avoir à examiner le livre d'un aussi grand évêque, le *Discours sur l'Histoire universelle*.

ni la peine que vous prenez de le lire. Un homme aussi plein que vous n'a qu'à verser, et pour moi, qui ne donne que deux gouttes d'eau comparées à votre océan, je n'aurais eu qu'à me taire, s'il n'avait fallu que j'eusse parlé (a). Je suis, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

43. — A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Sur l'inattention.

Ne croyez pas, Monseigneur, qu'on vous reprenne si sévèrement pendant vos études, pour avoir simplement violé les règles de la grammaire en composant. Il est sans doute honteux à un Prince, qui doit avoir de l'ordre en tout, de tomber en de telles fautes ; mais nous regardons plus haut, quand nous en sommes si fâchés : car nous ne blâmons pas tant la faute elle-même, que le défaut d'attention, qui en est la cause. Ce défaut d'attention vous fait maintenant confondre

(a) Le *Discours* contient des réflexions sur les Livres Saints, analogues à celles que Huet avait développées dans sa *Démonstration évangélique* ; aussi fut-il l'objet des mêmes critiques de la part du P. Frassen, qui cependant avait pillé Huet. (Cf. Richard Simon, *Lettres*, édit. Bruzen La Martinière, Amsterdam, 1730, in-12, t. III, p. 224.)

l'ordre des paroles ; mais, si nous laissons vieillir et fortifier cette mauvaise habitude, quand vous viendrez à manier, non plus les paroles, mais les choses mêmes, vous en troublerez tout l'ordre. Vous parlez maintenant contre les lois de la grammaire ; alors vous mépriserez les préceptes de la raison. Maintenant vous placez mal les paroles, alors vous placerez mal les choses : vous récompenserez au lieu de punir ; vous punirez quand il faudra récompenser : enfin vous ferez tout sans ordre, si vous ne vous accoutumez dès votre enfance à tenir votre esprit attentif, à régler ses mouvements vagues et incertains, et à penser sérieusement en vous-même à ce que vous avez à faire.

Ce qui fait que les grands Princes comme vous, s'ils n'y prennent sérieusement garde, tombent facilement dans la paresse et dans une espèce de langueur, c'est l'abondance où ils naissent. Le besoin éveille les autres hommes, et le soin de leur fortune les sollicite sans cesse au travail. Pour vous, à qui les biens nécessaires non seulement pour la vie, mais pour le plaisir et pour la grandeur, se présentent d'eux-mêmes, vous n'avez rien à gagner par le travail, rien à acquérir par le soin et l'industrie. Mais, Monseigneur, il ne faut pas croire que la sagesse vous vienne avec la même facilité, et sans que vous y travail-

liez soigneusement. Il n'est pas en notre pouvoir de vous mettre dans l'esprit ce qui sert à cultiver la raison et la vertu, pendant que vous penserez à toute autre chose. Il faut donc vous exciter vous-même, vous appliquer, vous efforcer, afin que la raison domine toujours en vous. Ce doit être là toute votre occupation ; vous n'avez que cela à faire et à penser. Car, comme vous êtes né pour gouverner les hommes par la raison, et que pour cela il est nécessaire que vous en ayez plus que les autres, aussi les choses sont-elles disposées de sorte que les autres travaux ne vous regardent pas, et que vous avez uniquement à cultiver votre esprit, à former votre raison.

Pensez-vous que tant de peuples, tant d'armées, une nation si nombreuse, si belliqueuse, dont les esprits sont si inquiets, si industrieux et si fiers, puissent être gouvernés par un seul homme, s'il ne s'applique de toutes ses forces à un si grand ouvrage ? N'eussiez-vous à conduire qu'un seul cheval un peu fougueux, vous n'en viendriez pas à bout, si vous lâchiez tout à fait la main, et si vous laissiez aller votre esprit ailleurs : combien moins gouvernerez-vous cette immense multitude, où bouillonnent tant de passions, tant de mouvements divers ! Il viendra des guerres ; il s'élèvera des séditions ; un peuple emporté fera de toutes parts sentir sa fureur. Tous les jours

de nouveaux troubles, de nouveaux dangers. On vous tendra des pièges : vous serez environné de flatteurs, de fourbes ; un brouillon remuera des provinces éloignées ; un autre cabalera jusque dans votre Cour, qui est le centre des affaires : il animera l'ambitieux, il soulèvera l'entreprenant, il aigrira le mécontent. A peine trouverez-vous quelqu'un à qui vous puissiez vous fier : tout sera factions, artifices, trahisons. Au milieu de l'orage, vous croirez qu'il n'y a qu'à demeurer tranquille dans votre cabinet, espérant, comme dit un de vos poètes [a], que les dieux feront vos affaires pendant que vous dormirez. Vous seriez loin de la vérité, si vous le pensiez. « C'est en veillant, disait sagement Caton, ainsi que Salluste l'a rapporté [b], c'est en agissant, c'est en prenant bien son parti, qu'on a d'heureux succès. Mais livrez-vous à une lâche indolence, vous implorerez en vain les dieux : ils sont en colère, et disposés à vous nuire ». Voilà en effet ce qui arrive. Dieu ne nous a pas donné pour n'en pas faire usage le flambeau qui nous éclaire sans discontinuation, cette faculté de nous rappeler le passé, de connaître le présent, de prévoir l'avenir. Quiconque ne daignera pas mettre à profit ce don du Ciel, c'est une nécessité qu'il ait

(a) *Terence*, Adelph., IV, v.
(b) *Catilin.*, cap. III.

Dieu et les hommes pour ennemis. Car il ne faut pas s'attendre, ou que les hommes respectent celui qui méprise ce qui le fait homme, ou que Dieu protège celui qui n'aura fait aucun état de ses dons les plus excellents.

Que tardez-vous donc, Monseigneur, à prendre votre essor ? Que ne jetez-vous les yeux sur le plus grand des rois, votre auguste père, dont la paix et la guerre font également briller la vertu ; qui préside à tout ; qui donne lui-même aux ministres étrangers ses réponses, et aux siens les lumières dont ils ont besoin pour exécuter ses ordres ; qui établit dans son royaume les plus sages lois ; qui décide la marche de ses armées, et souvent les commande en personne ; qui enfin, tout occupé des affaires générales, ne laisse pas d'embrasser les détails. Rien qu'il souhaite avec tant d'ardeur que de vous faire entrer dans ses vues, et de vous apprendre de bonne heure l'art de régner. Formez-vous un esprit qui réponde à de si hauts projets. Ne songez point combien est grand l'empire que vous ont laissé vos ancêtres, mais quelle vigilance il faudra que vous ayez pour le défendre et le conserver. Ne commencez pas par l'inapplication et par la paresse une vie qui doit être si occupée et si agissante. De tels commencements feraient qu'étant né avec beaucoup d'esprit, vous ne pourriez que vous imputer

à vous-même l'extinction ou l'inutilité de cette lumière admirable, dont le riche présent vous vient du Ciel. A quoi, en effet, vous serviraient des armes bien faites, si vous ne les avez jamais à la main ? A quoi, de même, vous servira d'avoir de l'esprit, si vous ne l'employez pas, et que vous ne vous appliquiez pas ? C'est autant de perdu. Et comme, si vous cessiez de danser ou d'écrire, vous viendriez, manque d'habitude, à oublier l'un et l'autre ; de même, si vous n'exercez votre esprit, il s'engourdira, il tombera dans une espèce de léthargie ; et, quelques efforts que vous eussiez alors envie de faire pour l'en tirer, vous n'y serez plus à temps.

Alors il s'élèvera en vous de honteuses passions. Alors le goût du plaisir et la colère, qui sont les plus dangereux conseillers des princes, vous porteront à toute sorte de crimes, et le flambeau qui seul aurait pu vous guider, étant une fois éteint, vous vous serez mis hors d'état de compter sur aucun secours. Vous comprenez aisément vous-même combien on serait, dans une pareille situation, peu capable de gouverner. Aussi n'est-ce pas à tort qu'un homme emporté par ses passions est regardé comme n'étant plus *maître de rien*. Puisqu'il n'est pas son maître, comment le serait-il des autres ? Esclave d'autant plus à plaindre que sa servitude tombe sur

cette partie de lui-même, sur cette raison, par laquelle Dieu a voulu que tous les hommes fussent libres. Qui voudra donc être maître, et tenu pour tel, qu'il commence par exercer sur lui-même son pouvoir : qu'il sache commander à la colère ; que les plaisirs, malgré tout ce qu'ils auraient d'attrayant, ne le tyrannisent point ; qu'il jouisse toujours de sa raison. Or, voilà ce qu'on ne doit attendre de personne, si ce n'est une habitude prise dans le bas âge.

Rappelez-vous, je vous en conjure, de quelle manière Denys le Tyran traita le fils de Dion, pendant qu'il l'eut en sa puissance. Tout ce qu'on peut imaginer de plus barbare, c'est ce que la haine qu'il avait pour le père lui fit entreprendre contre le fils. Vous avez vu dans votre *Cornelius Nepos* [a], qu'inventeur d'un nouveau genre de vengeance, il ne tira point l'épée contre cet enfant innocent, il ne le mit point en prison, il ne lui fit point souffrir la faim ou la soif [b] ; mais, ce qui est plus déplorable, il corrompit en lui toutes les bonnes qualités de l'âme. Pour exécuter ce dessein, il lui permit tout, et l'abandonna, dans un âge inconsidéré, à ses fantaisies,

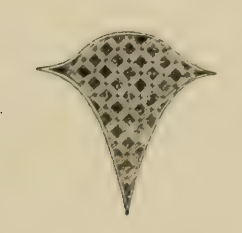
---

(a) *Dion.*, cap. IV.
(b) La *soif*. Ce mot suppose qu'il y avait dans le latin *siti*, qui manque pourtant au texte donné par l'abbé d'Olivet.

à ses humeurs. Le jeune homme, emporté par le plaisir, donna dans la plus affreuse débauche. Personne n'avait l'œil sur sa conduite ; personne n'arrêtait le torrent de ses passions. On contentait tous ses désirs ; on louait toutes ses fautes. Ainsi corrompu par une malheureuse flatterie, il se précipita dans toute sorte de crimes. Mais considérez, Monseigneur, combien plus facilement les hommes tombent dans le désordre, qu'on ne les ramène à l'amour de la vertu. Après que ce jeune homme eut été rendu à son père, il fut mis entre les mains de gouverneurs qui n'oublièrent rien pour obtenir qu'il changeât. Tout fut inutile : car plutôt que de se corriger, il aima mieux renoncer à la vie, en se jetant du haut en bas de sa maison. Tirez de là deux conséquences, dont la première est que nos véritables amis sont ceux qui résistent à nos passions, et que ceux au contraire qui les favorisent, sont nos plus cruels ennemis ; la seconde et la plus importante, que si de bonne heure on prend bien garde aux enfants, alors l'autorité paternelle et de bons documents ([a]) peuvent beaucoup. Au contraire, si de mauvaises et fausses maximes leur entrent

(a) *Documents*, leçons. « Faites voir que vous profitez des bons documents qu'on vous donne ». (Molière, *La comtesse d'Escarbagnas*, VII, Grands Écrivains, t. VIII, p. 585).

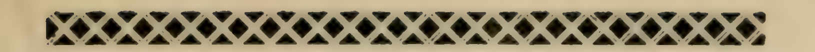
une fois dans l'esprit, alors la tyrannie de l'habitude se rend invincible, et il n'y a plus ni remède ni secret qui puisse guérir le mal. Pour empêcher qu'il ne devienne incurable, il faut le prévenir. Travaillez-y, Monseigneur, et, afin que votre raison fasse les plus grands progrès, fuyez la dissipation, ne vous livrez point à de frivoles amusements, mais nourrissez-vous de réflexions sages et salutaires ; remplissez-vous-en l'esprit ; faites-en la règle de votre conduite ; et accoutumez-vous à recueillir les fruits abondants qu'elles sont capables de produire.



LETTRES

AU

MARÉCHAL DE BELLEFONDS



LETTRES

AU

MARÉCHAL DE BELLEFONDS

I. — AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

A Saint-Germain-en-Laye, 25 avril 1672.

JE ne veux point vous représenter, Monsieur, combien je sens vivement la perte que je fais en vous perdant ; je ne songe qu'à vous regarder vous-même dans un état de douleur extrême, de vous être trouvé dans des conjonctures où vous avez cru ne pouvoir vous empêcher de déplaire au Roi. Ce n'est pas une chose surprenante pour vous, d'être éloigné de la Cour et des emplois : votre cœur ne tenait à rien en ce monde-ci qu'à la seule personne du Roi. Je vous plains d'autant plus dans le malheur que vous avez eu de vous croire forcé de le fâcher. Que Dieu est profond et terrible dans les voies qu'il tient sur vous ! Il semble qu'il ne vous retient

ici, lorsque vous voulez quitter (a), qu'afin de vous en arracher par un coup soudain lorsqu'il paraît que vous y êtes le mieux. Regardez, Monsieur, avec les yeux de la foi la conduite de Dieu sur vous ; adorez les dispositions de la providence divine, impénétrables au sens humain ; mettez entre ses mains et votre personne et votre famille. Quiconque espère en Dieu ne sera pas confondu à jamais. Je le prie d'être votre consolation et votre conseil ; je vous offrirai sans cesse à lui.

Si vous voyez quelque petit endroit que ce soit par où je puisse vous être tant soit peu utile, ne m'épargnez pas. La Mère Agnès (b) me fera tenir vos lettres. J'étais à Paris, contre mon ordinaire, quand la chose arriva, et je n'arrivai ici qu'après votre départ : cela me priva de la consolation de vous voir. On attend les réponses de M. le Maréchal de Créquy (c). Je prie Dieu, encore une fois, qu'il conduise toute chose à votre salut éternel.

J. BÉNIGNE, a. é. de Condom.

(a) Allusion au désir qu'avait eu le Maréchal de se retirer à la Trappe. Mais l'abbé de Rancé l'en avait détourné.

(b) La tante du Maréchal, alors prieure du Carmel de la rue Saint-Jacques, à Paris.

(c) Il répondit comme Bellefonds.

2. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 1er juin 1672.

J'ai de fréquentes et sérieuses réflexions sur les conduites [a] de Dieu sur vous : elles sont profondes, et bien éloignées des pensées des hommes. J'ai fort considéré par quelles voies il vous avait préparé de loin, et ensuite de plus près, à ce qui vous est arrivé. Enfin vous voyez sa main bien marquée : que reste-t-il autre chose que d'abandonner à sa bonté et vous et votre famille ? Je loue la résolution où vous êtes d'attendre en patience ce que la patience [b] disposera pour vous dégager avec vos créanciers. Vous aviez pris les voies droites, malgré toute la prudence humaine qui s'y opposait ; la chose a tourné autrement, et vous voilà en état de ne pouvoir presque plus rien faire. Vous êtes donc par nécessité dans une aveugle dépendance des ordres de Dieu : vous ne pouvez répondre à ses desseins qu'en vous abandonnant à lui seul. Confiez-vous à lui, Monsieur ; et voyez que tout est à vous, pourvu que vous marchiez avec foi et avec confiance. Dieu vous fait des grâces

---

(a) Les *conduites*, les voies par lesquelles Dieu vous conduit.

(b) Ce que la *patience* ; il faut sans doute lire : la *prudence*.

infinies, de vous donner les sentiments qu'il vous donne.

Nous parlerons à fond, M. de Troisville [1] et moi sur votre sujet ; et je vous ferai savoir toutes mes pensées. Tout ira bien, Monsieur ; car Dieu s'en mêle, et, par des coups imprévus, il veut renverser en vous tous les restes de l'esprit du monde et vous arracher à vous-même. Voilà votre grand ouvrage et la seule chose nécessaire. Lisez l'Évangile, si vous me croyez ; et écoutez Dieu en le lisant. Il vous parlera au fond du cœur, et une lumière secrète de son saint esprit vous conduira dans toutes vos voies. Je ne cesserai de vous offrir à la divine bonté ; et tout ce qui me viendra dans l'esprit pour vous, je le recueillerai avec soin pour vous. Ne m'oubliez pas devant Dieu ; et marchons ensemble en foi et en confiance dans la voie de l'éternité, chacun suivant la route qui lui est ouverte.

J'ai fait vos compliments à M. de Montausier, qui les a reçus comme il devait, et qui est fort content de savoir que vous ayez reçu sa lettre.

---

3. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 30 juin 1672.

Les miséricordes que Dieu vous fait sont inexplicables. Il vous apprend qu'il est le souverain

et le fort qui renverse tout, et le sage à qui cèdent tous les conseils ; mais en même temps sa miséricorde et sa bonté se déclarent par-dessus tous ses autres ouvrages, comme disait le Psalmiste : *Miserationes ejus super omnia opera ejus* (Ps. CXLIV, 9). Il vous a élevé aux yeux du monde ; il vous a porté par terre ; il vous soutient par les sentiments qu'il vous inspire. Un esprit de justice, qui venait de sa grâce, vous avait fait rompre avec le monde ; il s'est alors contenté du sacrifice volontaire ; il n'a pas voulu l'effet par cette voie. Il fallait que votre dignité vous abattît, et qu'elle vous fît sentir que le monde est aussi amer dans ses dégoûts qu'il est vain et trompeur dans ses présents.

Mais voyez quelles eaux de miséricorde ! Il semble que vous n'aviez pas besoin de ces amertumes pour vous dégoûter du monde, dont le goût était comme éteint dans votre cœur ; mais Dieu n'a pas voulu qu'il pût revivre. Il vous a arraché aux occasions, qui font revenir ce goût du monde par l'endroit le plus sensible, c'est-à-dire par la gloire. Quelle campagne voyons-nous ! et combien est-on en danger d'être flatté, quand on a part à des choses aussi surprenantes que celles qu'on exécute ! Et cependant il n'y a rien qui soit plus vain devant Dieu, ni plus criminel, que l'homme qui se glorifie de mettre les hommes

sous ses pieds : il arrive souvent, dans de telles victoires, que la chute du victorieux est plus dangereuse que celle du vaincu.

Dieu châtie une orgueilleuse république [a], qui avait mis une partie de sa liberté dans le mépris de la religion et de l'Église. Fasse sa bonté suprême que sa chute l'humilie. Fasse cette même bonté que la tête ne tourne pas à ceux dont il se sert pour la châtier. Tous les présents du monde sont malins, et font d'autant plus de mal à l'homme qu'ils lui donnent plus de plaisirs ; mais le plus dangereux de tous, c'est la gloire, et rien n'étourdit tant la voix de Dieu, qui parle au dedans, que le bruit des louanges, surtout lorsque ces louanges, ayant apparemment un sujet réel, font trouver de la vérité dans les flatteries les plus excessives. O malheur ! ô malheur ! ô malheur ! Dieu veuille préserver d'un si grand mal [1] notre maître [b] et nos amis ; priez pour eux tous dans la retraite où Dieu vous a mis.

Considérez ceux qui périssent, considérez ceux qui restent : tout vous instruit, tout vous parle. On parlerait de vous à présent par toute la terre ; peut-être en parleriez-vous vous-même à vous-même. Qu'il vaut bien mieux écouter Dieu en silence, et s'oublier soi-même en pensant à lui !

(a) Celle des Provinces-Unies.
(b) Louis XIV.

Je souhaite que cet oubli aille jusqu'au point de vous reposer sur lui de toutes choses ; et je le loue de la résolution qu'il vous donne, d'attendre en patience que sa volonté se déclare. Il le fera sans doute : il préparera secrètement toutes choses pour vous dégager. Je l'en prie de tout mon cœur, et qu'il vous conduise, par les voies qu'il sait, à la sainte simplicité, qui seule est capable de lui plaire.

M. de Troisville m'a promis de venir passer ici quelques jours, avant que de vous aller voir. Vous ferez la plus grande partie de notre entretien : il sera ici plus solitaire qu'à l'Institution [a]. Priez pour moi, je vous en conjure, et croyez que je ne vous oublie pas.

4. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Versailles, 9 septembre 1672.

Je commencerai ma réponse par où vous avez commencé votre lettre du 28 août. Je ne m'attends à aucune conjoüissance sur les fortunes du monde [b], de ceux à qui Dieu a ouvert les yeux pour en découvrir la vanité. L'abbaye que le

(a) Noviciat de l'Oratoire, au faubourg Saint-Michel.
(b) Les *fortunes du monde*, les avantages temporels, ceux que procure le monde.

Roi m'a donnée [1] me tire d'un embarras et d'un soin qui ne peut pas compatir longtemps avec les pensées que je suis obligé d'avoir. N'ayez pas peur que j'augmente mondainement ma dépense : la table ne convient ni à mon état ni à mon humeur. Mes parents ne profiteront point du bien de l'Église. Je paierai mes dettes, le plus tôt que je pourrai : elles sont pour la plupart contractées pour des dépenses nécessaires, même dans l'ordre ecclésiastique : ce sont des bulles, des ornements et autres choses de cette nature.

Pour ce qui est des bénéfices, assurément ils sont destinés pour ceux qui servent l'Église. Quand je n'aurai que ce qu'il faut pour soutenir mon état, je ne sais si je dois en avoir du scrupule : je ne veux pas aller au delà, et Dieu sait que je ne songe point à m'élever. Quand j'aurai achevé mon service ici, je suis prêt à me retirer sans peine, et à travailler aussi, si Dieu m'y appelle. Quant à ce nécessaire pour soutenir son état, il est malaisé de le déterminer ici fort précisément, à cause des dépenses imprévues. Je n'ai, que je sache, aucun attachement aux richesses, et je puis peut-être me passer de beaucoup de commodités ; mais je ne me sens pas encore assez habile pour trouver tout le nécessaire, si je n'avais précisément que le nécessaire, et je perdrais plus de la moitié de mon esprit, si j'étais

à l'étroit dans mon domestique. L'expérience me fera connaître de quoi je me puis passer ; alors je prendrai mes résolutions, et je tâcherai de n'aller pas au jugement de Dieu avec une question problématique sur ma conscience.

Je vous serai fort obligé de m'écrire souvent de la manière que vous avez fait. Ce n'était pas une chose possible de me tirer d'affaire par les moyens dont vous me parlez. Je tâcherai qu'à la fin tout l'ordre de ma conduite tourne à édification pour l'Église. Je sais qu'on y a blâmé certaines choses, sans lesquelles je vois tous les jours que je n'aurais fait aucun bien. J'aime la régularité ; mais il y a de certains états où il est fort malaisé de la garder si étroite. Si un certain fond de bonne intention domine dans les cœurs, tôt ou tard il y paraît dans la vie ; on ne peut pas tout faire d'abord. Nous avons souvent parlé de ces choses, M. de Grenoble (a) et moi ; nous sommes assez convenus des maximes. Je prie Dieu qu'il me fasse la grâce d'imiter sa sainte conduite.

Je me réjouis avec vous et avec M. de Troisville de ce que vous serez tous deux ensemble : je vous porte souvent devant Dieu tous les deux. Consolez-vous ensemble, avec l'Écriture, de

(a) Étienne Le Camus, évêque de Grenoble.

toutes les misères de ce lieu d'exil. Vous ne pouvez suivre une meilleure conduite ([a]) que celle de M. de Grenoble ; je veux bien venir en second, je veux dire pour les lumières, mais non pour l'affection.

Le livre ([1]) qu'on a écrit contre moi ([b]) servira considérablement à notre cause. Je répondrai quelque chose, non pour faire des contredits, mais pour aider nos frères à ouvrir les yeux. Hélas ! que les hommes les ont fermés ! J'ai peur que l'habitude de voir des aveugles et des endurcis, ne fasse qu'on perde quelque chose de l'horreur et de la crainte d'un si grand mal. Quelles glaces et quelles ténèbres ! On n'a ni oreilles, ni yeux, ni cœur, ni esprit, ni raison pour Dieu. Sauvez-nous, sauvez-nous, Seigneur ; car les eaux ont passé par-dessus nos têtes et pénètrent jusqu'à nos entrailles ([c]). Je laisse aller ma main où elle veut ; et mon cœur cependant s'épanche en admirant les miséricordes que Dieu vous a faites, en des manières si différentes, à vous et à M. de Troisville.

J'interromps, pour vous prier de lui dire que j'ai fait ses remerciements au Roi, qui les a bien reçus. Il me demanda s'il était bien affermi : je

---

(a) *Conduite*, direction.
(b) Contre l'*Exposition de la doctrine catholique.*
(c) Souvenir de Thren. III, 54 et de Ps. CVIII, 18.

lui dis que je le voyais fort désireux de son salut, et y travailler avec soin ; que les grâces que Dieu lui faisait étaient grandes. Il s'enquit qui l'avait converti ; je répliquai : Une profonde considération sur les misères du monde, et sur ses vanités souvent repassées dans l'esprit. J'ajoutai que, m'ayant communiqué son dessein, j'avais tâché de l'affermir dans de si bonnes pensées.

Il faut que je vous dise un mot de Monseigneur le Dauphin. Je vois, ce me semble, en lui des commencements de grandes grâces, une simplicité, une droiture et un principe de bonté ; parmi ses rapidités, une attention aux mystères, je ne sais quoi qui se jette au milieu des distractions pour le rappeler à Dieu. Vous seriez ravi si je vous disais les questions qu'il me fait, et le désir qu'il me fait paraître de bien servir Dieu. Mais le monde, le monde, le monde, les plaisirs, les mauvais conseils, les mauvais exemples ! Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-vous ; j'espère en votre bonté et en votre grâce : vous avez bien préservé les enfants de la fournaise (a), mais vous envoyâtes votre ange ; et moi, hélas ! qui suis-je ? Humilité, tremblement, enfoncement dans son néant propre, confiance, persévérance, travail assidu,

(a) Allusion à Daniel, ch. III.

patience. Abandonnons-nous à Dieu sans réserve, et tâchons de vivre selon l'Évangile. Écoutons sans cesse cette parole : « Or il n'y a qu'une chose qui soit nécessaire » : *Porro unum est necessarium* ([a]).

Je ne demande pas mieux que d'entretenir à fond Madame de Schomberg. Tôt ou tard mon petit ouvrage ([b]) servira aux huguenots : la contradiction de deçà, et l'approbation incroyable qu'il reçoit à Rome, me font comme voir, d'un côté, le diable qui le traverse, et de l'autre, Dieu qui le soutient.

Je ne finirais pas si je ne me retenais. Je ne parle point ici ; il faut donc bien que j'écrive, et que j'écrive, et que j'écrive. Hé ! ne voilà-t-il pas un beau style pour un si grand prédicateur ? Riez de ma simplicité et de mon enfance, qui cherche encore des jeux. J'embrasse M. de Troisville. On me reproche tous les jours que je le laisse à l'abandon à ces Messieurs ([c]) : je soutiens toujours qu'il est de mon parti, et sérieusement. Quand sa théologie sera parvenue jusqu'à examiner les questions de la grâce, je lui demande une heure ou deux d'audience, et, en attendant,

---

(a) Luc., x, 42.
(b) L'*Exposition de la foi catholique.*
(c) Les solitaires de Port-Royal.

une grande suspension de jugement et de pensées. Priez pour mon enfant et pour moi.

5. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 7 juillet 1673.

Dieu vous tient par la main au dehors, et il vous change puissamment et insensiblement au dedans. Laissez-vous conduire, laissez-vous abattre : apprenez à renaître et à vous oublier tous les jours vous-même. Tout le monde est plein de tentations et d'instructions : ses attraits engagent les uns, ses bizarreries éclairent les autres. Le chrétien se voit au milieu de tout, et, s'il se tourne à Dieu, tout lui tourne à bien. Les chutes, les aveuglements, les vanités, les bassesses, les fausses hauteurs qui l'environnent, le réveillent en lui-même. Tout l'étonne et rien ne l'étonne ; il s'attend à tout, de peur d'être surpris au dépourvu, et ne se fonde sur rien que sur Dieu, de peur qu'un appui indigne de lui n'ébranle sa fermeté.

J'ai eu une singulière et extraordinaire consolation de tenir ici quelques jours M. de Troisville. Je trouve que tout va bien, excepté qu'il s'est laissé emporter par le désir de savoir plus tôt qu'il ne fallait, et il a bien fait des pas dont

il aura peine à revenir : cela soit dit entre nous. Je lui ai parlé sincèrement et bonnement ; j'espère qu'il reviendra et je le suivrai de près. Dieu veuille bénir mes desseins : ils sont bons ; mais mes péchés sont un grand obstacle au succès. Je lui demande pour vous continuellement sa sainte grâce.

Monseigneur le Dauphin se fait tous les jours fort joli : j'espère que le Roi et la Reine le trouveront fort avancé à leur retour. Nous sommes fort en inquiétude de la santé de la Reine.

6. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 25 décembre 1673.

Ne laissez pas, s'il vous plaît, finir l'année sans me donner de vos nouvelles : J'ai un extrême désir d'en apprendre. J'ai vu plusieurs fois depuis votre départ Madame la duchesse de La Vallière : je la trouve dans de très bonnes dispositions, qui, à ce que j'espère, auront leur effet. Un naturel un peu plus fort que le sien aurait déjà fait plus de pas ; mais il ne faut point l'engager à plus qu'elle ne pourrait soutenir : c'est pourquoi ayant vu qu'on [a] souhaitait avec ardeur du retardement à l'exécution de son dessein,

(a) *On*, c'est-à-dire Mme de Montespan.

jusqu'au départ de la Cour, et que peut-être on pourrait employer l'autorité à quelque chose de plus, si on rompait subitement, j'ai été assez d'avis qu'on assurât le principal, et qu'on rompît peu à peu des liens qu'une main plus forte que la sienne aurait brisés tout à coup. Ce qui me paraît de très bon en elle, c'est qu'elle n'est effrayée d'aucunes des circonstances de la condition qu'elle a résolu d'embrasser, et que son dessein s'affermit de jour en jour. Je fais ce que je puis pour entretenir de si saintes dispositions, et, si je trouve quelque occasion d'avancer les choses, je ne la manquerai pas.

Du reste, tout va ici à l'ordinaire. M. de Turenne y est arrivé avec une grande augmentation d'embonpoint ; il est fort content du Roi, et le Roi de lui. Mme la duchesse de La Vallière m'a obligé de traiter le chapitre de sa vocation avec Mme de Montespan. J'ai dit ce que je devais ; et j'ai, autant que j'ai pu, fait connaître le tort qu'on aurait de la troubler dans ses bons desseins. On ne se soucie pas beaucoup de la retraite [a] ; mais il semble que les Carmélites font peur. On a couvert, autant qu'on a pu, cette résolution d'un grand ridicule ; j'espère que la suite en fera prendre d'autres idées. Le Roi a

(a) Le dessein de retraite aux Carmélites.

bien su qu'on m'avait parlé, et Sa Majesté ne m'en ayant rien dit, je suis aussi demeuré jusqu'ici dans le silence. Je conseille fort à Madame la Duchesse de vider ses affaires au plus tôt. Elle a beaucoup de peine à parler au Roi, et remet de jour en jour. M. Colbert, à qui elle s'est adressée pour le temporel, ne la tirera d'affaire que fort lentement, si elle n'agit avec un peu plus de vigueur qu'elle n'a accoutumé.

Vivez avec Dieu et sous ses yeux ; que l'action du dehors laisse, s'il se peut, le repos au dedans : prenez garde de revivre, et songez où est la véritable vie. Je prie Dieu qu'il vous protège et qu'il vous dirige.

7. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 27 janvier 1674.

J'ai reçu votre lettre, et j'ai rendu moi-même à Madame la Duchesse [a] la lettre que vous m'avez adressée pour elle. Le monde lui fait de grandes traverses, et Dieu de grandes miséricordes : j'espère qu'il l'emportera, et que nous la verrons un jour dans un haut degré de sainteté. C'est de sa chambre que je vous écris. Elle m'a

(a) La duchesse de La Vallière.

fait voir votre lettre, où j'ai vu des traits puissants de M. de Grenoble [a].

Hélas ! quand réparerons-nous le mal que nous faisons et que nous faisons faire ? Toutes nos paroles et tous nos regards sont féconds en maux, et les répandent de tous côtés : aux uns nous causons du chagrin ; nous portons les autres à aimer le monde. Nous témoignons ou des attachements faibles, ou des dégoûts dédaigneux : nous n'avons rien de mesuré, parce que nous n'avons pas en nous la charité qui règle tout, et notre dérèglement dérègle les autres. Nous inspirons insensiblement ce que nous sentons en nous-mêmes, et nous paraissons en tout nous aimer si fort, que nous poussons par là tous les autres à s'aimer eux-mêmes. Voilà ce qui s'appelle la contagion du siècle. Car il y a une corruption qu'on fait dans les autres de dessein [b] : celle-là est fort grossière et se peut aisément apercevoir. Mais cette autre sorte de corruption que nous inspirons sans y penser, qui se communique en nous voyant faire les uns les autres, qui se répand par l'air du visage et jusque par le son de la voix, c'est celle-là, plus que toutes les autres, qui doit nous faire écrier

---

(a) M. l'évêque de Grenoble, Le Camus.

(b) *De dessein*, à dessein. On rencontre généralement : *de dessein formé.*

souvent : *Ah ! qui connaît les péchés ? Pardonnez-moi, Seigneur, mes fautes cachées, et celles que je fais commettre aux autres* [a]. Jusqu'à ce que la vérité règne en nous, le mensonge et la vanité sortent de nous de toutes parts pour infecter tout ce qui nous environne.

Je crois que parmi le tumulte où vous êtes, vous êtes encore plus loin de cette corruption qu'on n'est ici. L'action nous fait un peu sortir de nous-mêmes ; mais que nous y rentrons bien vite, et que nous nous y enfonçons bien avant ! Cependant c'est s'abîmer dans la mort, que de se chercher soi-même : sortir de soi-même pour aller à Dieu, c'est la vie.

Je suis en peine du paquet dont vous me parlez, où il y avait une lettre pour Madame la Duchesse : informez-vous en, s'il vous plaît, car je n'ai rien reçu du tout. Madame, qui nous voit écrire, vous fait de grands baise-mains ; elle se plaint, ou plutôt elle est affligée de ce qu'elle n'entend point parler de vous, quoiqu'elle vous ait fait faire des recommandations de toutes parts.

(a) Ps. XVIII, 13, 14.

8. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Versailles, 8 février 1674.

J'ai rendu vos lettres à Madame la duchesse de La Vallière ; il me semble qu'elles font un bon effet. Elle est toujours dans les mêmes dispositions ; et il me semble qu'elle avance un peu ses affaires, à sa manière, doucement et lentement. Mais, si je ne me trompe, la force de Dieu soutient intérieurement son action ; et la droiture qui me paraît dans son cœur entraînera tout.

Pour vous, Monsieur, que vous dirai-je ? J'ai été touché des sentiments que Dieu vous inspire. Mais, quoiqu'il soit rare de bien penser sur les choses de piété, qu'on ne veut guère toute pure, il est encore beaucoup plus rare et plus difficile de bien faire. Mais surtout comment trouver ce repos et cette consistance d'âme dans le mouvement et dans les affaires, puisqu'il est vrai qu'elles ont cela de malin qu'elles font perdre la vue de Dieu ? Je conçois un état que je ne puis presque exprimer : je le vois de loin pour la pratique, bien que j'en sente la vérité dans la spéculation. Une âme qui se sent n'être rien, et qui est contente de son néant, en sort néanmoins par un ordre qu'elle a sujet de croire émané de Dieu ; elle se prête à l'action par obéissance, et soupire

intérieurement après le repos, où elle goûte Dieu et sa vérité sans distraction. Cependant, respectant son ordre, elle agit au dehors, sans goût de son action, ni de son emploi, ni d'elle-même ; prête à agir, prête à n'agir pas ; agissant néanmoins avec vigueur, parce que c'est l'ordre de Dieu qu'on ne fasse rien mollement ; et elle aime l'ordre de Dieu, qui l'anime de telle sorte qu'elle entreprend et exécute tout ce qu'il faut, non point comme autrefois pour contenter le monde ou pour se contenter elle-même, mais pour remplir un devoir imposé d'en haut. Car pour cette âme, elle veut bien n'être rien à ses yeux et aux yeux du monde, pourvu que Dieu la regarde. Écoutez la sainte Vierge avec quelle joie elle [a] dit : *Il a regardé la bassesse de sa servante* [b]. Ainsi cette âme, que je tâche ici de représenter, simple, craignant de sortir de son rien par empressement, pour être ou paraître quelque chose au monde ou à elle-même, ne veut rien être que devant Dieu, et n'agit qu'autant qu'il veut. Elle se fait un trésor de ce qu'il y a de rebutant dans tous les emplois, afin de mieux voir le néant de tout ; et elle voit encore un plus grand néant pour ceux qui ne trouvent plus de

(a) Tournure pléonastique fréquente dans l'ancienne langue.

(b) Luc., I, 48.

pareils rebuts, parce qu'ils sont plus enchantés, plus déçus, en un mot plus épris d'une illusion et plus attachés à une ombre.

Je dis beaucoup de paroles, parce que je ne suis pas encore au fond que je cherche : il ne faudrait qu'un seul mot pour expliquer ; et, au défaut des paroles humaines, il faut seulement considérer la Parole incarnée, Jésus-Christ trente ans caché, trente ans charpentier, trente ans en apparence inutile, mais en effet très utile au monde, à qui il fait voir que le réel est de n'être que pour Dieu. Il sort de ce néant quand Dieu le veut ; mais quoique occupé autour de la créature, c'est Dieu qu'il y cherche, c'est Dieu qu'il y trouve. Heureuse l'âme qui entend ce repos et cette action d'un Dieu, et qui sait trouver en l'un et en l'autre le fond de vérité qui en fait voir la sainteté ! Que l'action est tranquille, que l'action est réglée, que l'action est pure et innocente, quand elle sort de ce fond ! mais tout ensemble qu'elle est efficace, parce qu'animée par le seul devoir, ni elle ne se ralentit par des jalousies ou des mécontentements, ni elle ne se continue et s'épuise par des empressements précipités ! La vérité y est en tout ; on ne donne rien au théâtre ni à l'apparence. Si le monde s'y trompe, tant pis pour le monde : tout va bien, si Dieu est content ; et il est aisé à contenter,

puisqu'il commence à être content d'abord qu'on a du regret de ne l'avoir pas contenté.

Plaise à Celui dont je tâche d'exprimer la vérité simple par tant de paroles, faire qu'il y en ait quelqu'une dans un si grand nombre, qui aille trouver au fond de votre cœur le principe secret que je cherche. Il est en nous dans le fond de notre raison ; il est en nous par la foi et par la grâce du christianisme. Notre raison n'est raison qu'en tant qu'elle est soumise à Dieu ; mais la foi lui apprend à s'y soumettre, et pour penser, et pour agir : c'est la vie.

J'ai fait vos compliments à Madame (a)... Elle est meilleure que le monde ne la croit, et pas si bonne qu'elle se croit elle-même : car elle prend encore un peu la volonté d'être vertueuse pour la vertu même, qui (b) est une illusion dangereuse de ceux qui commencent. Nous ne lui parlons jamais de vos lettres : nous craignons trop les échos fréquents.

Priez pour moi, je vous en conjure. Au reste, une fois pour toutes, ne me parlez jamais de mon innocence, et ne traitez pas de cette sorte le plus indigne de tous les pécheurs : je vous

(a) Mme de Thianges, sœur de Mme de Montespan, de qui Mme de Sévigné écrivait alors qu'elle était « tout à fait dans le bel air de la dévotion » (Lettre du 5 janvier 1674).

(b) *Qui*, ce qui.

parle ainsi de bonne foi, par la seule crainte que j'ai d'ajouter l'hypocrisie à mes autres maux.

9. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Versailles, 3 mars 1674.

Je vous ai gardé longtemps une réponse de moi, avec deux lettres de Madame la duchesse de La Vallière, que je prétendais donner à M. Desvaux, et que j'ai à la fin données à la Mère Agnès. Il ne m'a pas été malaisé de faire agréer à Madame de La Vallière les lettres que vous lui écrivez : elle les reçoit avec une grande joie et en est touchée. Il me semble que, sans qu'elle fasse aucun mouvement, ses affaires s'avancent. Dieu ne la quitte point, et sans violence il rompt ses liens. Elle ne parle pourtant point pour finir ses affaires : mais j'espère qu'elles se feront, et que sa grande affaire s'achèvera ; du moins la vois-je toujours très bien disposée.

Que Dieu est grand et saint ! et qu'on doit trembler quand on n'est pas fidèle à sa grâce ! Qu'il aime la simplicité d'un cœur qui se fie en lui, et qui a horreur de soi-même ! car il faut aller jusqu'à l'horreur, quand on se connaît. Nous ne pouvons souffrir le faux ni le travers de tant

d'esprits : considérons le nôtre, nous nous trouverons gâtés dans le principe. Nous ne cherchons ni la raison ni le vrai en rien : mais, après que nous avons choisi quelque chose par notre humeur, ou plutôt que nous nous y sommes laissé entraîner, nous trouvons des raisons pour appuyer notre choix. Nous voulons nous persuader que nous faisons par modération ce que nous faisons par paresse. Nous appelons souvent retenue ce qui en effet est timidité, ou courage ce qui est orgueil et présomption, ou prudence et circonspection ce qui n'est qu'une basse complaisance. Enfin nous ne songeons point à avoir véritablement une vertu ; mais, ou à faire paraître aux autres que nous l'avons, ou à nous le persuader à nous-mêmes. Lequel est le pis [a] des deux ? Je ne sais ; car les autres sont encore plus difficiles à contenter que nous-mêmes, et nous n'allons guère avant quand il n'y a que nous à tromper. Nous en avons trop bon marché ; et l'hypocrisie qui veut contenter les autres, se trouve obligée de prendre beaucoup plus sur soi. Cependant c'est là notre but ; et pourvu que, par quelques pratiques superficielles de vertu, nous puissions nous amuser nous-mêmes en nous disant : Je fais bien, nous voilà contents. Nous

(a) *Pis*, traduction littérale du latin *pejus* ; laquelle de ces deux choses est la plus mauvaise ?

ne songeons pas que, si nous faision quelques chose par vertu, ce même motif nous ferait tout faire ; au lieu que, ne prenant dans la vertu que ce qui nous plaît, et laissant le reste qui ne s'accommode pas si bien à notre humeur, nous montrons que c'est notre humeur, et non la vertu, que nous suivons. Comment donc soutiendrons-nous les yeux de Dieu ? et le faux qui paraît en tout dans notre conduite, comment subsistera-t-il dans le règne de la vérité ?

Je tremble, dans la vérité, jusque dans la moelle des os, quand je considère le peu de fond que je trouve en moi : cet examen me fait peur ; et cependant sorti de là, si quelqu'un va trouver que je n'aie point raison en quelque chose, me voilà plein aussitôt de raisonnements et de justifications. Cette horreur que j'avais de moi-même s'est évanouie, je ressens l'amour-propre, ou plutôt je montre que je ne m'en étais pas défait un seul moment. Oh ! quand sera-ce que je songerai à être en effet, sans me mettre en peine de paraître ni à moi ni aux autres ? Quand serai-je content de n'être rien, ni à mes yeux, ni aux yeux d'autrui ? Quand est-ce que Dieu me suffira ? Oh ! que je suis malheureux d'avoir autre chose que lui en vue ! Quand est-ce que sa volonté sera ma seule règle, et que je pourrai dire avec saint Paul : *Nous n'avons pas reçu l'esprit*

de ce monde, mais un esprit qui vient de Dieu [a] ? Esprit du monde : esprit d'illusion et de vanité, esprit d'amusement et de plaisir, esprit de raillerie et de dissipation, esprit d'intérêt et de gloire. Esprit de Dieu : esprit de pénitence et d'humilité, esprit de charité et de confiance, esprit de simplicité et de douceur, esprit de mortification et de componction, esprit qui hait le monde, et que tout le monde a en aversion, mais qui surmonte le monde ; Dieu veuille nous le donner !

On dit que nous serons du voyage de la Reine [b] si cela est, nous serons peut-être plus proches de vous, et plus en état d'avoir de vos nouvelles ; ce me sera beaucoup de consolation. Je vous écris les choses comme elles me viennent. *Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation : l'esprit est prompt, mais la chair est faible* [c].

10. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Versailles, 6 avril 1674.

Je vous envoie une lettre de Madame la duchesse de La Vallière, qui vous fera voir que, par la grâce de Dieu, elle va exécuter le dessein

[a] I Cor., II, 12.

[b] Bossuet accompagna en effet la Reine et le Dauphin en Bourgogne, pendant la campagne de Franche-Comté.

[c] Matth., XXVI, 41.

que le Saint-Esprit lui avait mis dans le cœur [a]. Toute la Cour est édifiée et étonnée de sa tranquillité et de sa joie, qui s'augmente à mesure que le temps approche. En vérité, ses sentiments ont quelque chose de si divin que je ne puis y penser sans être en de continuelles actions de grâces ; et la marque du doigt de Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pensées : c'est l'ouvrage du Saint-Esprit. Ses affaires se sont disposées avec une facilité merveilleuse : elle ne respire plus que la pénitence ; et, sans être effrayée de l'austérité de la vie qu'elle est prête d'embrasser, elle en regarde la fin avec une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la peine. Cela me ravit et me confond : je parle, et elle fait ; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher, et je ne prononce pas un seul mot où je ne croie prononcer ma condamnation.

Je suis bien aise que mes lettres vous aient édifié. Dieu m'a donné cela pour vous, et vous en profiterez mieux que moi, pauvre canal où les eaux du ciel passent, et qui à peine en retient quelques gouttes. Priez Dieu pour moi sans relâche, et demandez-lui qu'il me parle au cœur.

(a) De prendre l'habit chez les Carmélites.

11. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Dijon, 24 mai 1674.

Quels que soient les ordres et les desseins de la divine providence sur vous, je les adore, et je crois que vous n'avez point de peine à vous y soumettre. Le christianisme n'est pas une vaine spéculation : il faut s'en servir dans l'occasion, ou plutôt il faut faire servir toutes les occasions à la piété chrétienne, qui est la règle suprême de notre vie. Je ne sais que penser de votre disgrâce (a) : elle est politique ; et cependant vous commandez encore l'armée, et j'apprends que vous avez ordre de faire un siège. Pour la cause, autant que j'entends parler, on dit que vous avez manqué par zèle et à bonne intention : personne n'en doute, mais personne ne se paie de cette raison. Je voudrais bien avoir vu quelqu'un qui me pût dire le fond ; mais ici nous n'entendons rien que ce qui paraît en public. Si vous avez quelque occasion bien sûre, donnez-moi un peu de détail ; mais je crains que ces occasions ne soient rares.

Quoi qu'il en soit, je vous prie, s'il y a quelque ouverture au retour, ne vous abandonnez pas :

(a) Nouvelle disgrâce pendant la campagne des Flandres. Cf. p. 22.

fléchissez, contentez le Roi ; faites qu'il soit en repos sur votre obéissance. Il y a des humiliations qu'il faut souffrir pour une famille ; et, quand elles ne blessent pas la conscience, Dieu les tient faites à lui-même. Je vous parlerais plus en détail, si j'en savais davantage. Je prie Dieu qu'il vous dirige, et qu'il vous affermisse de plus en plus dans son saint amour.

12. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Versailles, 5 août 1674.

C'est trop garder le silence : à la fin l'amitié et la charité en seraient blessées ; car, encore que je vous croie dans le lieu où vous avez le moins de besoin des avis de vos amis, étant immédiatement sous la main de Dieu, il ne faut pas laisser de vous dire quelque chose sur votre état présent.

J'adore en tout la Providence, mais je l'adore singulièrement dans la conduite qu'elle tient sur vous. Elle vous ôte au monde, elle vous y rend ; elle vous y ôte encore : qui sait si elle ne vous y rendra pas quelque jour ? Mais ce qui est certain, et ce qu'on voit, c'est qu'elle prend soin de vous montrer à vous-même, afin que vous connaissiez jusqu'aux moindres semences du mal

qui reste en vous. Elle vous montre le monde et riant et rebutant. Vous l'avez vu en tous ces états, déclaré en faveur, déclaré en haine ; vous l'avez vu honteux, afin que rien ne manquât à la peinture que Dieu vous en fait par vos propres expériences. Que résulte-t-il de tout cela, sinon que Dieu seul est bon, et que le monde est mauvais, et consiste tout en malignité, comme dit l'apôtre saint Jean ?

Vivez donc, Monsieur, dans votre retraite : travaillez à votre salut ; priez pour le salut et la conversion du monde. Oh ! qu'il est dur ! oh ! qu'il est sourd ! car c'est trop peu de dire qu'il est endormi : oh ! qu'il sent peu que Dieu est !

Madame de La Vallière persévère avec une grâce et une tranquillité admirable. Sa retraite aux Carmélites leur a causé des tempêtes : il faut qu'il en coûte pour sauver les âmes. Priez pour moi, Monsieur ; je m'en vais vous offrir à Dieu.

13. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Versailles, 29 septembre 1674.

Votre silence est trop long ; je vous prie de me donner de vos nouvelles. Je crois, sans que vous me le disiez, que vous goûtez encore plus

la solitude que vous n'avez fait après votre première disgrâce. Une nouvelle expérience du monde fait trouver quelque chose de nouveau dans la retraite et enfonce l'âme plus profondément dans les vues de la foi. Il me souvient de David, qui, touché vivement de l'esprit de Dieu, lui adresse cette parole : *O Seigneur, votre serviteur a trouvé son cœur pour vous faire cette prière* (a). Heureux celui qui trouve son cœur, qui retire de çà et de là les petites parcelles de ses désirs épars de tous côtés ! C'est alors que, se ramassant en soi-même, on apprend à se soumettre à Dieu tout entier et à pleurer ses égarements.

Puissiez-vous donc, Monsieur, trouver votre cœur, et sentir pour qui il est fait ; et que sa véritable grandeur, c'est d'être capable de Dieu ; et qu'il s'affaiblit, et qu'il dégénère et se ravilit, quand il descend à quelque autre objet ! Oh ! que le Seigneur est grand ! Par combien de détours, par combien d'épreuves, par combien de dures expériences nous fait-il mener pour redresser nos égarements ! La croix de Jésus-Christ comprend tout : là est notre gloire, là est notre force, là nous sommes crucifiés au monde, et le monde à nous (b).

(a) II Reg., VII, 27.

(b) Souvenir de saint Paul : Mihi mundus crucifixus est et ego mundo. (Galat., VI, 14.)

Qu'avons-nous affaire du monde, et de ses emplois, et de ses folies, et de ses empressements insensés, et de ses actions toujours turbulentes ? Considérons dans l'ancienne Loi Moïse, et dans la nouvelle Jésus-Christ. Le premier, destiné à sauver le peuple de la tyrannie des Égyptiens, et à faire luire sur Israël la lumière incorruptible de la Loi, passe quarante ans entiers à mener paître les troupeaux de son beau-père, inconnu aux siens et à lui-même, ne sachant pas à quoi Dieu le préparait par une si longue retraite ; et Jésus-Christ, trente ans obscur et caché, n'ayant pour tout exercice que l'obéissance, et n'étant connu au monde que comme le fils d'un charpentier. Oh ! quel secret, oh ! quel mystère, oh ! quelle profondeur, oh ! quel abîme ! Oh ! que le tumulte du monde, que l'éclat du monde est enseveli et anéanti !

Tenez-vous ferme, Monsieur, embrassez Jésus-Christ et sa retraite ; goûtez combien le Seigneur est doux [a] : laissez-vous oublier du monde ; mais ne m'oubliez pas dans vos prières, je ne vous oublierai jamais devant Dieu.

(a) Ps. xxxiii, 9

14. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 1er décembre 1674.

La bulle [a] dont vous m'avez envoyé copie, a été publiée seulement à Rome. Nous ne nous tenons point obligés en France à de pareilles Constitutions, jusqu'à ce qu'elles soient envoyées aux Ordinaires, pour être publiées par tous les diocèses ; ce qui n'a point été fait dans cette occasion. Ainsi cette bulle n'est pas obligatoire pour nous ; et ceux qui savent un peu les maximes en sont d'accord. Néanmoins, si l'on voit que les simples soient scandalisés de nous voir lire cette version, et qu'on ne croie pas pouvoir suffisamment lever ce scandale en expliquant son intention, je conseillerais plutôt de lire la version du Père Amelote, approuvée par feu M. de Paris [b], parce qu'encore qu'elle ne soit ni si agréable, ni peut-être si claire en quelques endroits, on y trouve néanmoins toute la substance du texte sacré : et c'est ce qui soutient l'âme. Je vois avec regret que quelques-uns affectent de lire une certaine version, plus à cause des traducteurs qu'à cause de Dieu qui parle,

(a) Le bref de Clément IX contre la traduction du Nouveau Testament de Mons.

(b) Hardouin de Péréfixe.

et paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète que des choses mêmes. J'aime, pour moi, qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime dans les versions les plus simples la sainte vérité de Dieu.

Si la version de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse et qu'elle veut faire trouver dans la traduction un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. Aimons la parole de Dieu pour elle-même ; que ce soit la vérité qui nous touche, et non les ornements dont les hommes éloquents l'auront parée. La traduction de Mons aurait eu quelque chose de plus vénérable et de plus conforme à la gravité de l'original, si on l'avait faite un peu plus simple, et si les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie et l'élégance naturelle de leur esprit à la parole de Dieu. Je ne crois pas pourtant qu'on puisse dire sans témérité que la lecture en soit défendue, dans les diocèses où les Ordinaires n'ont point fait de semblables défenses [1] ; et sans la considération que j'ai remarquée du scandale des simples, j'en permettrais la lecture sans difficulté.

15. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 19 mars 1675.

Il y a si longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles, que je ne puis plus tarder à vous en demander. J'apprends que Dieu vous continue ses miséricordes, et je n'en doute pas, car il étend ses bontés jusqu'à l'infini, et il ne vous quittera pas qu'il ne vous ait mis entièrement sous le joug. Sa main est forte et puissante, et il sait bien atterrer [a] ceux qu'il entreprend [b] ; mais il les soutient en même temps, et enfin il fait si bien qu'il gagne tout à fait les cœurs. Il faut souvent se donner à lui pour le prier d'exercer sur nous sa puissance miséricordieuse, et de nous tourner de tant de côtés, qu'à la fin nous nous trouvions ajustés parfaitement à sa vérité, qui est notre règle et qui fait notre droiture. *Ceux qui sont droits vous aiment*, dit l'Épouse dans le *Cantique* [c]. Car ceux qui sont droits aiment la règle, ceux qui sont droits aiment la justice et la vérité ; et tout cela, c'est Dieu même. Mais pour ajuster avec cette règle si simple et si droite notre cœur si étrangement dépravé, que ne faut-il point souffrir, et quels efforts ne faut-il point faire ? Il

(a) *Atterrer*, jeter par terre, abattre, terrasser.
(b) *Entreprendre*, attaquer quelqu'un, se jeter sur lui.
(c) Recti diligunt te. (Cant. Cantic., I, 3.)

faut aller assurément jusqu'à nous briser, et à ne plus rien laisser en son entier dans nos premières inclinations. C'est le changement de la droite du Très-Haut (a) ; c'est ce qu'il a entrepris de faire en vous ; c'est ce qu'il achèvera, si vous êtes fidèle à sa grâce, qui vous a prévenu si abondamment.

Mandez-moi, je vous supplie, si la longue solitude ne vous abat point et si votre esprit demeure dans la même assiette, et ce que vous faites pour vous soutenir et pour empêcher que l'ennui ne gagne (b). Une étincelle d'amour de Dieu est capable de soutenir un cœur durant toute l'éternité. Dites-moi comme vous êtes, et, je vous prie, ne croyez jamais que je change pour vous. J'ai toujours un peu sur le cœur le soupçon que vous en eûtes. Et qu'auriez-vous fait qui me fît changer ? Quoi ! parce que vous êtes moins au monde, et par conséquent plus à Dieu, je serais changé à votre égard ! Cela pourrait-il tomber dans l'esprit d'un homme qui sait si bien que les disgrâces du monde sont des grâces du ciel des plus précieuses ? Priez pour moi, je vous en

(a) C'est-à-dire opéré par la droite : Allusion au texte *Hæc est mutatio dexteræ Excelsi* (Ps. LXXVI, 11).

(b) Peut-être faut-il lire : que l'ennui ne *vous* gagne. Cependant on rencontre le verbe *gagner* pris absolument, avec le sens qu'il peut avoir ici, de *prévaloir*, *l'emporter*, ou avec celui de *se propager*, *faire des progrès*.

supplie : remerciez-le des miséricordes qu'il fait si abondamment à ma Sœur Louise de la Miséricorde.

---

16. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 20 juin 1675.

Je viens de voir M. votre fils [a], qui, Dieu merci, est sans fièvre, le pouls fort réglé, nulle chaleur ; et qui même, à ce que je vois, n'est pas si faible qu'on le devrait craindre après une si grande maladie. Il y a eu des jours d'une extrême inquiétude. Dieu a voulu se contenter de votre soumission, et, sans en venir à l'effet, il a reçu votre sacrifice. Vous savez ce que veulent dire de telles épreuves. Il remue le cœur dans le plus sensible ; il fait voir la séparation toute prochaine : après, il rend tout d'un coup ce qu'il semblait vouloir ôter, afin qu'on sente mieux de qui on le tient et de qui on possède dorénavant ce qu'on a d'une autre sorte. Il faut souvent songer durant ces états à cette leçon de saint Paul : *Le temps est court* ; *que ceux qui pleurent soient comme ne pleurant pas*, *et ceux qui se réjouissent*, *comme ne se*

(a) Louis Christophe Gigault, marquis de Bellefonds et de la Boulaye, qui mourut le 3 août 1692 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Steinkerque.

réjouissant pas : car la figure de ce monde passe (a). Il faut avoir des enfants comme ne les ayant pas pour soi, mais songer que celui qui leur donne l'être, les met entre les mains de leurs parents, pour leur donner le digne emploi de lui nourrir et de lui former des serviteurs ; du reste, les regarder comme étant à Dieu et non à nous. Car qu'avons-nous à nous, nous qui ne sommes pas à nous-mêmes ? Et plût à Dieu que, comme en effet (b) nous sommes au Seigneur, nous nous donnions à lui de tout notre cœur, rompant peu à peu tous les liens par lesquels nous tenons à nous-mêmes ?

Que je vous ai souhaité souvent parmi toutes les choses qui se sont passées, et qu'une demi-heure de conversation avec vous m'aurait été d'un grand secours ! J'ai eu cent fois envie de vous écrire : mais outre qu'on craint toujours pour ce qu'on expose au hasard que courent les lettres, on s'explique toujours trop imparfaitement par cette voie.

Priez Dieu pour moi, je vous en conjure, et priez-le qu'il me délivre du plus grand poids dont un homme puisse être chargé, ou qu'il fasse mourir tout l'homme en moi, pour n'agir que par lui seul. Dieu merci, je n'ai pas encore songé,

(a) I Cor., VII, 29-31.
(b) *En effet*, en réalité.

durant tout le cours de cette affaire [a], que je fusse au monde : mais ce n'est pas tout : il faudrait être comme un saint Ambroise, un vrai homme de Dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont tous les mots fussent des oracles du Saint-Esprit, dont toute la conduite fût céleste. Dieu choisit ce qui n'est pas pour détruire ce qui est [b] ; mais il faut donc n'être pas, c'est-à-dire n'être rien du tout à ses yeux, vide de soi-même et plein de Dieu. Priez, je vous en conjure ; donnez-moi de vos nouvelles. Ma Sœur Louise de la Miséricorde a enfin achevé son sacrifice : c'est un miracle de la grâce. Recommandez-moi aux prières de M. de Grenoble : j'entends tous les jours de lui des merveilles. Il faudra bien quelque jour faire pénitence à son exemple.

17. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Saint-Germain, 16 mars 1676.

Je vous écris peu, Monsieur, car il y a peu à vous dire : Dieu vous parle, et vous l'écoutez [c].

(a) C'est-à-dire l'éloignement de Mme de Montespan : à cette date, Bossuet devait se demander si les bonnes résolutions du roi seraient inébranlables.

(b) I Cor., I, 28.

(c) Allusion à I Reg., III, 9.

Les hommes ont peu à vous dire, quand cela est ainsi. Prêtez l'oreille au dedans, ayant les yeux de l'esprit toujours tournés et toujours attachés à cette lumière intérieure, où l'on voit que Dieu est tout et que tout le reste n'est rien. Heureux qui, caché au monde et à soi-même, ne voit que cette première vérité !

Après la mort de M. de Turenne [a], on a ici fort pensé à vous rappeler ; cela a été détourné. En apparence, les hommes l'ont fait, et nous en savons les raisons ; en effet [b], c'est Dieu qui a tout conduit, et nous savons aussi sa raison, qui est de vous renfermer avec lui. Voilà, Monsieur, quel doit être votre exercice. Dieu fera de vous ce qu'il lui plaira : peut-être veut-il vous appliquer un jour à quelque bien ; peut-être vous veut-il tenir sous sa main retiré du monde. Qui sait les conseils de l'Éternel ? Ses pensées ne sont pas les nôtres : adorons-les, soumettons-nous ; n'attendons rien que sa gloire et son règne ; ne l'attendons pas de nous-mêmes, qui ne sommes et ne pouvons rien ; soyons prêts à tout ce qu'il voudra ; écoutons-le dans le fond du cœur ; qu'il soit notre conducteur et notre

(a) Turenne fut tué le 25 juillet 1675. A cette nouvelle, écrit Mme de Sévigné, « toute la Cour fut en larmes, et M. de Condom pensa s'évanouir. » (Lettre du 31 juillet 1675.)

(b) *En effet*, en réalité.

lumière ; il le sera, si nous l'aimons et si nous mettons en lui notre confiance.

Je travaille sans relâche, dans les heures de loisir que j'ai, à faire quelque chose pour le salut des hérétiques ([a]) ; ce n'est que le peu de temps qui me reste, qui empêche le progrès de cet ouvrage. Priez Dieu qu'il me fasse la grâce de le continuer pour l'amour de lui, et qu'il me donne des lumières pures.

J'ai fort dans le cœur M. et Madame de Schomberg ([b]) ; ils sont encore bien loin, mais Dieu est bien près. Adorons-le en secret et en public ; écoutons-le dans la solitude et dans le silence de toutes choses ; souffrons ce qu'il veut, faisons ce qu'il veut : c'est là tout l'homme.

18. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Versailles, 6 juillet 1677.

L'occasion ([c]) est trop favorable pour la laisser passer sans vous écrire et sans vous demander de vos nouvelles. Je crois que Dieu vous continue

(a) C'est une défense de son livre de l'*Exposition* ([1]).
(b) Voir p. 150.
(c) Le retour dans son diocèse de Charles-François Loménie de Brienne, évêque de Coutances ([2]).

ses grâces, et que vous apprenez tous les jours de plus en plus à être moins content de vous-même, à mesure que vous le devenez de lui. En vérité, c'est un état désirable, de vouloir s'oublier soi-même à force de se remplir de Dieu. Je trouve qu'on se sent trop, et de beaucoup trop, lors même qu'on tâche le plus de s'appliquer à Dieu. Dévouons-nous à lui en simplicité, soyons pleins de lui : ainsi nos pensées seront des pensées de Dieu, nos discours des discours de Dieu [a] ; toute notre action sortira d'une vertu divine. Il me semble qu'on prend cet esprit dans l'Écriture. Dites-moi, je vous prie, comment vous vous trouvez de ce pain de vie [1]. N'y goûtez-vous pas la vie éternelle ? ne s'y découvre-t-elle pas de plus en plus ? ne vous donne-t-elle pas une idée de la vie que nous mènerons un jour avec Dieu ? Les patriarches, les prophètes, les apôtres ne vous paraissent-ils pas, chacun dans son caractère, des hommes admirables, de dignes figures de Jésus-Christ à venir, ou de dignes imitateurs de Jésus-Christ venu ?

Il y a près d'un an que je n'ai reçu de vos lettres. Ma consolation est que je sais que vous ne m'oubliez pas. Pour moi, je vous offre à Dieu de tout mon cœur au saint autel, et je le prie de

(a) Souvenir de : Si quis loquitur, quasi sermones Dei. (I Petr., IV, 11).

vous changer en Jésus-Christ avec le pain, qui figure toute l'unité du peuple de Dieu, en sorte qu'il n'y reste plus que la figure extérieure d'un homme mortel.

Me voilà quasi à la fin de mon travail [a]. Monseigneur le Dauphin est si grand, qu'il ne peut pas être longtemps sous notre conduite. Il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué : on n'a nulle consolation sensible, et on marche, comme dit saint Paul [b], *en espérance contre l'espérance*. Car, encore qu'il se commence d'assez bonnes choses, tout est encore si peu affermi que le moindre effort du monde peut tout renverser. Je voudrais bien voir quelque chose de plus fondé ; mais Dieu le fera peut-être sans nous. Priez Dieu que, sur la fin de la course, où il semble qu'il doit arriver quelque changement dans mon état, je sois en effet [c] aussi indifférent que je m'imagine l'être.

Adieu, Monsieur ; aimez-moi toujours. Il me semble que je vois votre prélat [d] de plus en plus satisfait de vous. Quoiqu'il ait été à Paris assez longtemps, il a peu paru ici. Dieu veuille nous faire selon son cœur, et non selon le nôtre ;

(a) C'est-à-dire l'éducation du Dauphin, qui avait alors seize ans.

(b) In spem contra spem. (Rom., IV, 18.)

(c) *En effet*, en réalité.

(d) L'évêque de Coutances.

car nous serions trop pervers et trop pleins de petites choses.

19. — Au Maréchal de Bellefonds.

A Versailles, 30 septembre 1677.

Je réponds, suivant que vous le souhaitez, à la suite de votre lettre, que j'ai reçue aujourd'hui ([a]). Si le confesseur qui vous oblige à ne point parler des Cinq propositions sans ajouter qu'elles sont dans Jansénius, prétend vous empêcher seulement de dire qu'elles n'y sont pas, il a raison. Car vous ne devez pas dire qu'elles n'y sont pas, puisque même ceux qui l'ont soutenu ont reconnu que, par respect pour le jugement ecclésiastique qui déclare qu'elles y sont, ils étaient tenus au silence. Par la même raison, il ne faut rien dire qui tende à faire voir qu'on doute si elles y sont, ou que le jugement du Saint-Siège, qui déclare qu'elles y sont, soit équitable ; car ce serait manquer au respect qui est dû à ce jugement, l'attaquer indirectement et scandaliser ses frères.

Que si ce pieux religieux prétend que jamais

(a) Ce début semble indiquer que la présente lettre avait été précédée d'une autre que nous n'avons plus, et dans laquelle Bossuet répondait à la première partie de celle du Maréchal.

vous n'osiez nommer les Cinq propositions, en disant, par exemple, qu'elles ont fait grand bruit dans l'Église, et autres choses historiques et indifférentes, sans ajouter aussitôt qu'elles sont dans Jansénius, il vous impose un joug que l'Église n'impose pas, puisqu'il n'y a rien dans ses jugements qui oblige les laïques à se déclarer positivement sur cette matière [a]. On n'a rien à vous demander, quand vous ne direz jamais rien contre le jugement qui décide la question de fait, et que, dans l'occasion, vous direz que vous vous rapportez sur tout cela à ce que l'Église ordonne à ses enfants. Vous avez donc bien fait de ne vous engager pas à davantage : car la sincérité ne permet pas de donner des paroles en l'air, surtout dans un sacrement, et il est contre la prudence et contre la liberté chrétienne, de se laisser charger, sans nécessité, d'un nouveau fardeau qui pourrait causer des scrupules. Du reste, vous auriez tort de blâmer des évêques [b] qui sont dans la communion du Saint-Siège, et dont la vie est non seulement irréprochable, mais sainte. Dites, sans hésiter, que vous condamnez ce que l'Église condamne, que vous approuvez

---

(a) La signature du formulaire n'avait pas été exigée des laïques.

(b) Les quatre évêques d'Alet, de Pamiers, d'Angers et de Beauvais [1].

ce qu'elle approuve, et que vous tolérez ce qu'elle a trouvé à propos de tolérer ; dites cela quand il le faudra, sans affectation, et quand l'édification du prochain ou quelque occasion considérable le demandera. Persistez à demeurer dans le dessein de garder le silence sur ces matières, autant que vous le pourrez sans trop gêner votre esprit dans la conversation : qui vous en demandera davantage, excède les bornes.

En voilà assez pour répondre à votre question : du reste, je suis bien aise de vous dire en peu de mots mes sentiments sur le fond. Je crois donc que les propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on a dit au contraire me paraît une pure chicane et une chose inventée pour éluder le jugement de l'Église. Quand on a dit qu'on ne devait ni on ne pouvait avoir à ses jugements sur les points de fait une croyance pieuse [1], on a avancé une proposition d'une dangereuse conséquence, et contraire à la Tradition et à la pratique. Comme pourtant la chose était à un point qu'on ne pouvait pas pousser à toute rigueur la signature du Formulaire sans causer de grands désordres et sans faire un schisme, l'Église a fait selon sa prudence d'accommoder cette affaire et de supporter par charité et condescendance les scrupules que de saints évêques et des prêtres,

d'ailleurs attachés à l'Église, ont eus sur le fait. Voilà ce que je crois pouvoir établir par des raisons invincibles ; mais cette discussion vous est, à mon avis, fort peu nécessaire. Vous pouvez, sans difficulté, dire ma pensée à ceux à qui vous le trouverez à propos, toutefois avec quelque réserve. J'ai appris de l'Apôtre à ne point trahir la vérité, et aussi à ne point donner l'occasion de troubles à ceux qui en cherchent [a].

Je prie Dieu qu'il vous fortifie et vous fonde de plus en plus sur l'humilité. C'est bien fait de souhaiter l'abaissement et de le recevoir avec joie quand Dieu l'envoie ; mais vous avez raison de mesurer sur cela votre conduite au rang où Dieu vous a mis, en gémissant toujours devant lui de ne pouvoir pas vous cacher et vous anéantir davantage. Être caché en Dieu avec Jésus-Christ, c'est la vraie vie. Nous sommes morts [b], et malheur à nous si nous vivons sur la terre.

20. — Au Maréchal de Bellefonds.

À Saint-Germain, 22 janvier 1679.

Je vous prie, Monsieur, de me mander de vos nouvelles, sans oublier celles de votre santé.

(a) Allusion à II Cor., IX, 10-12.
(b) Souvenir de Coloss., III, 20.

Pour nous ([a]), nous allons toujours expliquant les saints Prophètes ; nous sommes bien avant dans Jérémie, et nous ne cessons d'admirer sa manière forte et douce. La douceur avec laquelle il plaide sa cause devant les grands assemblés en conseil et devant le peuple, est admirable. Il n'est pas moins merveilleux quand il répond au faux prophète Ananias. Le bel exemple ! Comme il souhaite de bon cœur que les promesses favorables de ce faux prophète soient accomplies ! Avec quelle modestie lui parle-t-il ! De lui-même, il ne lui dit rien de fâcheux et n'ose pas le reprendre : s'il le fait à la fin, c'est que Dieu l'y oblige. Dieu nous fasse la grâce, quand nous serons attaqués, d'agir dans le même esprit, quoique nous ayons encore un plus grand exemple, qui est celui du Savueur même, qui ne se défend que par son silence ! Quelle dignité et quelle autorité dans ce silence de Notre-Seigneur ! Quelle punition à ceux à qui il ne daigne pas faire voir son innocence ! et qu'ils méritaient bien que l'instruction de la parole leur fût refusée, eux qui n'avaient pas cru à celle des œuvres !

Voilà, Monsieur, un petit sermon que je vous

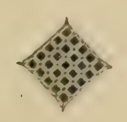
([a]) *Nous*. Bossuet parle ici de lui-même et d'un certain nombre de ses amis groupés autour de lui, à la Cour, pour l'étude en commun de l'Écriture sainte. Cette réunion s'appelait le petit Concile. Bellefonds en avait fait partie.

fais, afin que vous soyez toujours de la communion du concile de Saint-Germain. Nous vous regardons toujours comme un des Pères laïques (a).

La lettre (1) de notre saint ami (b) a fait grand bruit ; n'importe : car elle ne fait pas ce bruit pour être partiale, mais parce qu'elle est simple, et que les partis veulent qu'on entre dans leur chaleur. Au fond, malgré les contradictions, je crois qu'elle édifiera, et je ne me repens point que nous l'ayons divulguée. Je vous prie, quand vous le verrez, de le prier de redoubler ses prières pour moi et de demander à Dieu ma conversion. C'est une étrange chose d'estimer tant la vertu et de n'en avoir point. Prions les uns pour les autres. Dieu soit avec nous.

(a) Les autres Pères laïques étaient Troisville, Caton de Court, Nicolas Thoynard, etc. Parmi les ecclésiastiques assidus aux réunions, on remarquait Pellisson et les abbés de Cordemoy, Fléchier, de La Broue, etc.

(b) L'abbé de Rancé (1).



LETTRES

AU ROI



LETTRES

AU ROI

I. — A Louis XIV.

[Fin de mai 1675.]

Sire,

Le jour de la Pentecôte approche, où Votre Majesté a résolu de communier (a). Quoique je ne doute pas qu'elle ne songe sérieusement à ce qu'elle a promis à Dieu, comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir, voici le temps que je me sens le plus obligé de le faire. Songez, Sire, que vous ne pouvez être véritablement converti, si vous ne travaillez à ôter de votre cœur, non seulement le péché, mais la cause qui vous y

(a) En effet, le jour de la Pentecôte, Louis XIV communia au camp de Lestines ; M[me] de Montespan en fit autant à Versailles ; c'est le surlendemain, que Bossuet prêcha pour la profession de M[me] de La Vallière aux Carmélites.

porte. La conversion véritable ne se contente pas seulement d'abattre les fruits de mort, comme parle l'Écriture [a], c'est-à-dire les péchés ; mais elle va jusqu'à la racine, qui les ferait repousser infailliblement, si elle n'était arrachée. Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour, je le confesse : mais plus cet ouvrage est long et difficile, plus il y faut travailler. Votre Majesté ne croirait pas s'être assurée d'une place rebelle, tant que l'auteur des mouvements y demeurerait en crédit. Ainsi jamais votre cœur ne sera paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent, qui vous a si longtemps séparé de lui, y règnera.

Cependant, Sire, c'est ce cœur que Dieu demande. Votre Majesté a vu les termes [b] avec lesquels il nous commande de le lui donner tout entier : elle m'a promis de les lire et les relire souvent. Je vous envoie encore, Sire, d'autres paroles de ce même Dieu, qui ne sont pas moins pressantes, et que je supplie Votre Majesté de mettre avec les premières. Je les ai données à Madame de Montespan, et elles lui ont fait verser beaucoup de larmes. Et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer, que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que

---

(a) ... Ut fructificarent morti (Rom., VII, 5.)

(b) Ces *termes* étaient semblables à ceux qu'on lit dans l'*Instruction* donnée au Roi par Bossuet. Voir p. 196.

Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et si funeste engagement ! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer. Jésus-Christ, que vous recevrez, vous en donnera la force, comme il vous en a déjà donné le désir.

Je ne demande pas, Sire, que vous éteigniez en un instant une flamme si violente ; ce serait vous demander l'impossible : mais, Sire, tâchez peu à peu de la diminuer ; craignez de l'entretenir. Tournez votre cœur à Dieu ; pensez souvent à l'obligation que vous avez de l'aimer de toutes vos forces, et au malheureux état d'un cœur qui, en s'attachant à la créature, par là se rend incapable de se donner tout à fait à Dieu, à qui il se doit.

J'espère, Sire, que tant de grands objets [a] qui vont tous les jours de plus en plus occuper Votre Majesté, serviront beaucoup à la guérir. On ne parle que de la beauté de vos troupes et de ce qu'elles sont capables d'exécuter sous un aussi grand conducteur ; et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre bien plus importante et à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose.

Méditez, Sire, cette parole du Fils de Dieu :

(a) Pendant la campagne de Flandre.

elle semble être prononcée pour les grands rois et pour les conquérants : *Que sert à l'homme*, dit-il, *de gagner tout le monde, si cependant il perd son âme, et quel gain pourra le récompenser* [a] *d'une perte si considérable* [b] ? Que vous servirait, Sire, d'être redouté et victorieux au dehors, si vous êtes au dedans vaincu et captif ? Priez donc Dieu qu'il vous affranchisse ; je l'en prie sans cesse de tout mon cœur. Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour, parce que je vois tous les jours de plus en plus quels sont vos périls.

Sire, accordez-moi une grâce : ordonnez au Père de La Chaise [c] de me mander quelque chose de l'état où vous vous trouvez. Je serai heureux, Sire, si j'apprends de lui que l'éloignement et les occupations commencent à faire le bon effet que nous avons espéré. C'est ici un temps précieux. Loin des périls, vous pouvez plus tranquillement consulter vos besoins, former vos résolutions et régler votre conduite. Dieu veuille bénir Votre Majesté : Dieu veuille lui donner la victoire, et, par la victoire, la paix au dedans et au dehors ! Plus Votre Majesté donnera sincèrement son cœur à Dieu, plus elle mettra

---

(a) *Récompenser*, dédommager.
(b) Matt., XVI, 26.
(c) Confesseur du roi depuis le 13 février 1675.

en lui seul son attache et sa confiance, plus aussi elle sera protégée de sa main toute-puissante.

Je vois, autant que je puis, Madame de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille, elle s'occupe beaucoup aux bonnes œuvres, et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis aussi à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fond du cœur et achever son ouvrage, afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes ne soient pas inutiles.

Je ne dis rien à Votre Majesté de Monseigneur le Dauphin : M. de Montausier lui rend un fidèle compte de l'état de sa santé, qui, Dieu merci, est parfaite. On exécute bien ce que Votre Majesté a ordonné en partant, et il me semble que Monseigneur le Dauphin a dessein plus que jamais de profiter de ce qu'elle lui a dit. Dieu, Sire, bénira en tout Votre Majesté, si elle lui est fidèle. Je suis, avec un respect et une soumission profonde, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur.

J. Bénigne, a. é. de Condom.

2. — Instruction donnée a Louis XIV ([a]).

L'essentielle obligation que la religion impose à l'homme, c'est d'aimer Dieu de tout son cœur comme la source de tout son être et de tout son bien, et de ne rien aimer qui ne se rapporte à lui. C'est à quoi doit tendre toute la vie chrétienne, et on n'a ni piété véritable, ni pénitence sincère, tant qu'on ne se met point en état, et qu'on n'a point le désir de faire régner en soi-même un tel amour. En cet amour consiste la vraie vie, selon que Notre-Seigneur l'a enseigné dans son Évangile.

Cet amour n'est autre chose qu'une volonté ferme et constante de plaire à Dieu, de se conformer entièrement à ses ordres, et d'arracher de son cœur tout ce qui lui déplaît, quand il en devrait coûter la vie.

Cet amour nous doit faire aimer notre prochain comme nous-mêmes, selon le précepte de l'Évangile ([b]) ; ce qui nous oblige à lui procurer tout le bien possible, chacun selon son état.

Un roi peut pratiquer cet amour de Dieu et

(a) L'allusion à cette *Instruction*, que paraît bien faire la lettre précédente, p. 192, la date de cette année.

(b) Diliges proximum tuum sicut teipsum. (Matt., xxii, 39.)

du prochain à tous les moments de sa vie, et, loin d'être détourné par là de ses occupations, cet amour les lui fera faire avec fermeté, avec douceur, avec une consolation intérieure, et un repos de conscience qui passe toutes les joies de la terre [a].

Ainsi aimer Dieu, à un roi, ce n'est rien faire d'extraordinaire, mais c'est faire tout ce que son devoir exige de lui, pour l'amour de Celui qui le fait régner.

Un roi qui aime Dieu, le veut faire régner dans son royaume comme le véritable souverain, dont les rois ne sont que les lieutenants ; et, en lui soumettant sa volonté, il lui soumet en même temps les volontés de tous ses sujets, autant qu'elles dépendent de la sienne.

Il protège la religion en toutes choses, et il connaît, en protégeant la religion, que c'est la religion qui le protège lui-même, puisqu'elle fait le plus puissant motif de la soumission que tant de peuples [b] rendent aux princes [c].

Il aime tendrement ses peuples, à cause de

---

[a] On peut voir ce point traité dans le sermon *sur les Devoirs des rois*, prêché pendant le carême du Louvre en 1662. (Lebarq, *Œuvres oratoires*, t. IV, p. 274.)

[b] *Peuples*, sujets.

[c] Cette idée avait été développée par Bossuet dans les sermons *sur les Devoirs des rois* (*loc. cit.*, p. 272), et *sur la Divinité de Jésus-Christ*, prêché durant l'avent de 1669 à Saint-Germain (*op. cit.*, t. V, p. 588).

celui qui les a mis en sa main pour les garder, et prend pour ses sujets un cœur de père, se souvenant que Dieu, dont il tient la place, est le Père commun de tous les hommes.

Par là il reconnaît qu'il est roi pour faire du bien, autant qu'il peut, à tout l'univers, et principalement à tous ses sujets, et que c'est là le plus bel effet de sa puissance.

Ainsi ce n'est qu'à regret qu'il est contraint de faire du mal à quelqu'un : par son inclination, il préférerait toujours la clémence à la justice, s'il n'était forcé à exercer une juste sévérité pour retenir ses sujets dans leur devoir.

Il n'en vient aux rigueurs extrêmes que comme les médecins, lorsqu'ils coupent un membre pour sauver le corps.

En se proposant le bien de l'État pour la fin de ses actions, il pratique l'amour du prochain dans le souverain degré, puisque dans le bien de l'État est compris le bien et le repos d'une infinité de peuples.

Lorsqu'il agit fortement pour soutenir son autorité et qu'il est jaloux de la conserver, il fait un grand bien à tout le monde, puisqu'en maintenant cette autorité, il conserve le seul moyen que Dieu ait donné aux hommes pour soutenir la tranquillité publique, c'est-à-dire le plus grand bien du genre humain.

Quand il rend la justice ou qu'il la fait rendre exactement selon les lois, ce qui est sa principale fonction, il conserve le bien à un chacun ([a]), et donne quelque chose aux hommes qui leur est plus cher que tous les biens et que la vie même, c'est-à-dire la liberté et le repos, en les garantissant de toute oppression et de toute violence.

Quand il punit les crimes, tout le monde lui en est obligé, et chacun reconnaît en sa conscience que, dans ce grand débordement de passions violentes qu'on voit régner parmi les hommes, il doit son repos et sa liberté à l'autorité du prince qui réprime les méchants.

En réglant ses finances, il empêche mille pilleries ([b]) qui désolent le genre humain et mettent les faibles et les pauvres, c'est-à-dire la plupart des hommes, au désespoir. Ainsi l'amour du prochain le dirige dans cette action, et il sert Dieu dans les hommes que Dieu a confiés à sa conduite.

S'il fait la paix, il met fin à des désordres effroyables, sous lesquels toute la terre gémit.

(a) On rencontre souvent, au XVIIe siècle, cette locution même dans le style soutenu, encore que Richelet assure qu'elle n'est plus en usage.

(b) « *Pilleries* se dit des exactions que font les gens de justice, comme procureurs, sergents, etc. et les commis de quelque recette » (Richelet). Ce mot n'est plus usité que dans le langage familier. Ailleurs Bossuet se sert aussi de *voleries* (*Panégyrique de saint Bernard*).

Étant contraint de faire la guerre, il la fait avec vigueur : il empêche ses peuples d'être ravagés, et se met en état de conclure une paix durable en faisant redouter ses forces.

Lorsqu'il soutient sa gloire, il soutient en même temps le bien public ; car la gloire du prince est l'ornement et le soutien de tout l'État.

S'il cultive les arts et les sciences, il procure par ce moyen de grands biens à son royaume, et y répand un éclat qui fait honorer la nation et rejaillit sur tous les particuliers.

S'il entreprend quelque grand ouvrage, comme des ports, de grands bâtiments et d'autres choses semblables, outre l'utilité publique qui se trouve dans ces travaux, il donne à son règne une gloire qui sert à entretenir ce respect de la majesté royale, si nécessaire au bien du monde.

Ainsi, quoi que fasse le prince, il peut toujours avoir en vue le bien du prochain, et dans le bien du prochain le véritable service que Dieu exige de lui.

Par tout cela, il paraît qu'un prince appliqué, autant qu'est le Roi, aux affaires de la royauté, n'a besoin, pour se faire saint, que de faire pour l'amour de Dieu ce qu'on fait ordinairement par un motif plus bas et moins agréable.

Le bien public se trouve même dans les diver-

tissements honnêtes qu'il prend, puisqu'ils sont souvent nécessaires pour relâcher un esprit qui serait accablé par le poids des affaires, s'il n'avait quelques moments pour se soulager.

Que fera donc le Roi en se donnant à Dieu, et que changera-t-il dans sa vie ? Il n'y changera que le péché, et, faisant pour Dieu toutes ses actions, il sera saint sans rien affecter d'extraordinaire.

L'amour de Dieu lui apprendra à faire toutes choses avec mesure, et à régler tous ses desseins par le bien public, auquel est joint nécessairement sa satisfaction et sa gloire.

Cet amour du bien public lui fera avoir tous les égards possibles et nécessaires à chaque particulier, parce que c'est de ces particuliers que le public est composé.

Il n'est ici question ni de longues oraisons, ni de lectures souvent fatigantes à qui n'y est pas accoutumé, ni d'autres choses semblables. On prie Dieu allant et venant, quand on se tourne à lui au dedans de soi. Que le Roi mette son cœur à faire bien les prières qu'il fait ordinairement : c'en sera assez. Du reste tout ira à l'ordinaire pour l'extérieur, excepté le seul péché, qui dérègle la vie, la déshonore, la trouble, et attire des châtiments rigoureux de Dieu, et en ce monde et en l'autre. Qu'on est heureux d'ôter de sa vie un

si grand mal ! Au surplus, le grand changement doit être au dedans ; et la véritable prière du Roi, c'est de se faire peu à peu une douce et sainte habitude de tourner un regard secret du côté de Dieu, qui, de sa part [a], veille sur nous et nous regarde sans cesse pour nous protéger, sans quoi, à chaque moment, nous péririons.

3. — A Louis XIV.

A Saint-Germain, 10 juillet 1675.

Sire,

Votre Majesté m'a fait une grande grâce, d'avoir bien voulu m'expliquer ce qu'elle souhaite de moi, afin que je puisse ensuite me conformer à ses ordres, avec toute la fidélité et l'exactitude possibles. C'est avec beaucoup de raison qu'elle s'applique si sérieusement à régler toute sa conduite ; car, après vous être fait à vous-même une si grande violence dans une chose qui vous touche si fort au cœur, vous n'avez garde de négliger vos autres devoirs, où il ne s'agit plus que de suivre vos inclinations.

Vous êtes né, Sire, avec un amour extrême pour la justice, avec une bonté et une douceur qui ne peuvent être assez estimées ; et c'est dans

(a) *De sa part*, de son côté.

ces choses que Dieu a renfermé la plus grande partie de vos devoirs, selon que nous l'apprenons par cette parole de son Écriture : *La miséricorde et la justice gardent le Roi* ; *et son trône est affermi par la bonté et par la clémence* [a]. Vous devez donc considérer, Sire, que le trône que vous remplissez est à Dieu, que vous y tenez sa place, et que vous y devez régner selon ses lois. Les lois qu'il vous a données sont que parmi vos sujets votre puissance ne soit formidable qu'aux méchants, et que vos autres sujets puissent vivre en paix et en repos, en vous rendant obéissance. Vos peuples [b] s'attendent, Sire, à vous voir pratiquer plus que jamais ces lois que l'Écriture vous donne. La haute profession que Votre Majesté a faite, de vouloir changer dans sa vie ce qui déplaisait à Dieu, les a remplis de consolation : elle leur persuade que Votre Majesté se donnant à Dieu, se rendra plus que jamais attentive à l'obligation très étroite qu'il vous impose de veiller à leur misère, et c'est de là qu'ils espèrent le soulagement dont ils ont un besoin extrême.

Je n'ignore pas, Sire, combien il est difficile de leur donner ce soulagement au milieu d'une grande guerre, où vous êtes obligé à des dépenses

(a) Prov., xx, 28.
(b) *Peuples*, sujets.

si extraordinaires, et pour résister à vos ennemis et pour conserver vos alliés. Mais la guerre qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses l'oblige en même temps à ne laisser pas accabler le peuple par qui seul elle les peut soutenir. Ainsi leur soulagement est autant nécessaire pour votre service que pour leur repos. Votre Majesté ne l'ignore pas ; et, pour lui dire sur ce fondement ce que je crois être de son obligation précise et indispensable, elle doit avant toutes choses s'appliquer à connaître à fond les misères des provinces, et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que Votre Majesté en profite, tant par les désordres des gens de guerre que par les frais qui se font à lever la taille, qui vont à des excès incroyables. Quoique Votre Majesté sache bien sans doute combien en toutes ces choses il se commet d'injustices et de pilleries ([a]), ce qui soutient vos peuples, c'est, Sire, qu'ils ne peuvent se persuader que Votre Majesté sache tout, et ils espèrent que l'application qu'elle a fait paraître pour les choses de son salut l'obligera à approfondir une matière si nécessaire.

Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont capables d'abîmer ([b]) l'État, soient sans remède ; autrement tout serait perdu sans res-

(a) *Pilleries* ; voir plus haut, p. 199.
(b) *Abîmer*, précipiter dans l'abîme, ruiner, anéantir.

source. Mais ces remèdes ne se peuvent trouver qu'avec beaucoup de soin et de patience ; car il est malaisé d'imaginer des expédients praticables, et ce n'est pas à moi à discourir sur ces choses. Mais ce que je sais très certainement, c'est que si Votre Majesté témoigne persévéramment qu'elle veut la chose ; si, malgré la difficulté qui se trouvera dans le détail, elle persiste invinciblement à vouloir qu'on cherche ; si enfin elle fait sentir, comme elle le sait très bien faire, qu'elle ne veut point être trompée sur ce sujet, et qu'elle ne se contentera que des choses solides et effectives, ceux à qui elle confie l'exécution se plieront à ses volontés, et tourneront tout leur esprit à la satisfaire dans la plus juste inclination qu'elle puisse jamais avoir.

Au reste, Votre Majesté, Sire, doit être persuadée que, quelque bonne intention que puissent avoir ceux qui la servent pour le soulagement de ses peuples, elle n'égalera jamais la vôtre. Les bons rois sont les vrais pères des peuples ; ils les aiment naturellement : leur gloire et leur intérêt le plus essentiel est de les conserver et de leur bien faire, et les autres n'iront jamais en cela si avant qu'eux. C'est donc Votre Majesté qui, par la force invincible avec laquelle elle voudra ce soulagement, fera naître un désir semblable en ceux qu'elle emploie : en ne se

lassant point de chercher et de pénétrer, elle verra sortir ce qui sera utile effectivement. La connaissance qu'elle a des affaires de son État, et son jugement exquis lui fera démêler ce qui sera solide et réel d'avec ce qui ne sera qu'apparent. Ainsi les maux de l'État seront en chemin de guérir, et les ennemis, qui n'espèrent qu'aux (a) désordres que causera l'impuissance de vos peuples, se verront déchus de cette espérance. Si cela arrive, Sire, y aura-t-il jamais ni un prince plus heureux que vous, ni un règne plus glorieux que le vôtre ?

Il est arrivé souvent qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs (b) naturellement, et qu'il n'est pas possible de les contenter, quoi qu'on fasse. Sans remonter bien loin dans l'histoire des siècles passés, le nôtre a vu Henri IV, votre aïeul, qui, par sa bonté ingénieuse et persévérante à chercher les remèdes des maux de l'État, avait trouvé le moyen de rendre les peuples heureux et de leur faire sentir et avouer leur bonheur. Aussi en était-il aimé jusqu'à la passion ; et, dans le temps de sa mort, on vit par tout le royaume et dans toutes les familles, je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indignation

(a) *Espérer à*, placer son espoir dans.

(b) *Plaintif*, qui aime à se plaindre, qui se plaint à tout propos.

que devait inspirer un coup si soudain et si exécrable, mais une désolation pareille à celle que cause la perte d'un bon père à ses enfants. Il n'y a personne de nous qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter ce gémissement universel à son père ou à son grand-père, et qui n'ait encore le cœur attendri de ce qu'il a ouï réciter ([a]) des bontés de ce grand roi envers son peuple, et de l'amour extrême de son peuple envers lui. C'est ainsi qu'il avait gagné les cœurs, et, s'il avait ôté de sa vie la tache que Votre Majesté vient d'effacer ([b]), sa gloire serait accomplie, et on pourrait le proposer comme le modèle d'un roi parfait. Ce n'est point flatter Votre Majesté que de lui dire qu'elle est née avec de plus grandes qualités que lui. Oui, Sire, vous êtes né pour attirer de loin et de près l'amour et le respect de tous vos peuples. Vous devez vous proposer ce digne objet, de n'être redouté que des ennemis de l'État et de ceux qui font mal. Que tout le reste vous aime, mette en vous sa consolation et son espérance, et reçoive de votre bonté le soulagement de ses maux. C'est là de toutes vos obligations celle qui est sans doute la plus essentielle, et Votre Majesté me pardonnera

---

(a) *Réciter*, faire un récit, raconter.
(b) Celle des amours coupables.

si j'appuie tant sur ce sujet-là, qui est le plus important de tous.

Je sais que la paix est le vrai temps d'accomplir parfaitement toutes ces choses ; mais comme la nécessité de faire et de soutenir une grande guerre exige aussi qu'on s'applique à ménager les forces [a] des peuples, je ne doute point, Sire, que Votre Majesté ne le fasse plus que jamais, et que, dans le prochain quartier d'hiver, aussi bien qu'en toute autre chose, on ne voie naître de vos soins et de votre compassion tous les biens que pourra permettre la condition des temps. C'est, Sire, ce que Dieu vous ordonne, et ce qu'il demande d'autant plus de vous, qu'il vous a donné toutes les qualités nécessaires pour exécuter un si beau dessein : pénétration, fermeté, bonté, douceur, autorité, patience, vigilance, assiduité au travail. La gloire en soit à Dieu, qui vous a fait tous ces dons, et qui vous en demandera compte. Vous avez toutes ces qualités ; et jamais il n'y a eu règne où les peuples aient plus de droit d'espérer qu'ils seront heureux que sous le vôtre. Priez, Sire, ce grand Dieu qu'il vous fasse cette grâce, et que vous puissiez accomplir ce beau précepte de saint Paul, qui oblige les rois à faire vivre les peuples, autant qu'ils peuvent,

(a) Les *forces*, les ressources, les revenus.

doucement et paisiblement, en toute sainteté et chasteté [a].

Nous travaillerons cependant à mettre Monseigneur le Dauphin en état de vous succéder, et de profiter de vos exemples. Nous le faisons souvent souvenir de la lettre si instructive que Votre Majesté lui a écrite. Il la lit et relit avec celle qui a suivi [b], si puissante pour imprimer dans son esprit les instructions de la première. Il me semble qu'il s'efforce de bonne foi d'en profiter : et, en effet, je remarque quelque chose de plus sérieux dans sa conduite. Je prie Dieu sans relâche qu'il donne à Votre Majesté et à lui ses saintes bénédictions, et qu'il conserve votre santé dans ce temps étrange [c] qui nous donne tant d'inquiétudes. Dieu a tous les temps dans sa main, et s'en sert pour avancer et pour retarder, ainsi qu'il lui plaît, l'exécution des desseins des hommes. Il faut adorer en tout ses volontés saintes, et apprendre à le servir pour l'amour de lui-même.

Je supplie Votre Majesté de me pardonner

(a) ...Ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate. (I Timoth., II, 2.)

(b) Ces deux lettres du Roi au Dauphin n'ont pas été conservées.

(c) Allusion aux pluies qui duraient depuis plus d'un mois et ruinaient tous les biens de la terre (*Gazette* du 20 juillet 1675).

cette longue lettre : jamais je n'aurais eu la hardiesse de lui parler de ces choses, si elle ne me l'avait si expressément commandé. Je lui dis les choses en général, et je lui en laisse faire l'application suivant que Dieu l'inspirera. Je suis, avec un respect et une dépendance absolue aussi bien qu'avec une ardeur et un zèle extrême, etc.

4. — Louis XIV a Bossuet.

Monsieur l'Évêque de Condom, si ce que j'ai fait en ce pays [a] vous a donné de la joie, vous me l'avez bien rendue en m'assurant des progrès des études de mon fils. Continuez à profiter de l'attention qu'il prête à vos instructions et que je suis sûr qu'il y prêtera toujours de plus en plus, quand il n'y serait excité que par le désir de me plaire ; et au reste, souvenez-vous de moi dans vos prières envers Dieu comme de ma part je le prie de vous avoir, Monsieur l'Évêque de Condom, en sa sainte garde. Au camp de Sebourg [b], le 1er de mai 1676.

(a) Le Roi avait pris Condé-sur-Escaut le 26 avril.
(b) Près de Valenciennes.

5. — Louis XIV a Bossuet.

Monsieur l'Évêque de Condom, je ne suis pas embarrassé des louanges que vous me donnez par votre dernière lettre (1). Vous m'avez trop bien fait connaître à qui elles sont dues, pour n'en tirer pas plus d'instruction que de complaisance pour moi-même. Je les réfère au principe que vous m'avez enseigné, et, pour ce qui est de mon fils, je vous recommande toujours de cultiver son esprit avec le soin nécessaire pour lui faire bien comprendre ses devoirs envers lui-même, envers moi, et avant tout envers Dieu, que je prie de vous avoir, Monsieur l'Évêque de Condom, en sa sainte garde. Au camp de Hurtebise, le 19e de mai 1676.

6. — Louis XIV a Bossuet.

Monsieur l'Évêque de Condom, je reçois avec agrément toutes les louanges que vous me donnez pour la prise de Valenciennes (a) ; mais vous savez mieux que personne à qui la gloire en est due.

Je suis ravi que mon fils ait si bien fait son

(a) La prise de Valenciennes eut lieu le 17 mars 1677.

devoir ([1]) dans l'occasion du jubilé ([a]). Il ne saurait trop se mettre dans l'esprit que Dieu est la source de tous les triomphes où les princes peuvent aspirer.

Je le prie de vous avoir, Monsieur l'Évêque de Condom, en sa sainte garde.

Au camp devant Cambrai, le 26[e] mars 1677.

7. — Louis XIV a Bossuet.

Monsieur l'Évêque de Condom, j'ai vu les deux lettres ([b]) que vous m'avez écrites sur la victoire de Cassel et sur la prise de la citadelle de Cambrai. On ne peut pas être insensible à des manières aussi fines que celles dont vous traitez des succès si glorieux ; mais rien ne m'a touché à l'égal des sentiments de piété et des aiguillons de gloire que vous avez remarqués dans le cœur de mon fils. Je prie Dieu de les perfectionner et de vous avoir, Monsieur l'Évêque de Condom, en sa sainte garde.

A Dunkerque, le 27 d'avril 1677.

(a) Le jubilé accordé après l'élection d'Innocent XI.
(b) Ces deux lettres n'existent plus.

8. — Louis XIV a Bossuet.

Monsieur l'Évêque de Condom, je ne me suis pas pressé de répondre à votre lettre du 14 de ce mois ([a]), parce que je n'ai rien à ajouter au résultat de la conférence que vous avez eue avec mon cousin l'archevêque de Paris. On ne pouvait mieux faire, et même après l'avis du sieur Renaudot ([b]) par écrit, que de laisser commencer le carême à mon fils, pour le continuer ou le rompre selon l'état où sa santé se trouvera dans la suite. Je prie Dieu qu'il lui donne autant de force que je suis sûr qu'il a de zèle pour rendre cette soumission à l'Église, et qu'au surplus, il vous ait, Monsieur l'Évêque de Condom, en sa sainte garde.

A Metz, le 23e de février 1678.

9. — La Reine Marie-Thérèse a Bossuet.

Monsieur l'Évêque de Condom, je ne doute point de la joie que vous avez des conquêtes que le Roi fait ; vous m'avez fait plaisir de me la

([a]) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

([b]) Eusèbe Renaudot, premier médecin du Dauphin en 1672, mort le 19 novembre 1679.

témoigner. Celle de Gand [a] est d'une telle conséquence que l'on doit s'en réjouir doublement. Il faut espérer que le Roi donnera dans peu encore un nouveau sujet de réjouissance par la prise d'Ypres [b]. Je souhaite que cette place soit bientôt soumise : elle me donnera plus d'inquiétude que les autres, parce que j'en suis plus près et que j'en entends le canon, auquel j'ai toujours peur avec justice que le Roi ne s'expose. Je vous avoue que l'on n'est jamais content de son état. J'étais fâchée, étant à Cambrai, d'être si éloignée du Roi ; présentement, quoique je sois proche, je ne puis être plus contente. Ma consolation est dans le peu de durée de ce siège et dans l'espérance que j'ai que le Roi se reposera ensuite et reviendra, ce que je désire fort. Je suis très aise que vous soyez content de mon fils : les soins que vous y donnez n'y contribuent pas peu. Je vous prie de continuer et d'être bien persuadé de la reconnaissance que j'en aurai.

MARIE THÉRÈSE.

A Lille, ce 17 mars 1678.

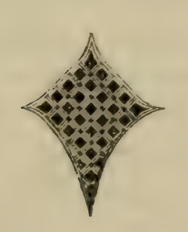
(a) Gand fut prise le 9 mars 1678.

(b) La tranchée fut ouverte devant Ypres le 18 mars 1678. La ville et la citadelle capitulèrent le 26.

10. — Louis XIV a Bossuet.

Monsieur l'Évêque de Condom, les éloges que vous me donnez sur la conquête de Gand partent d'un principe qui me les rend suspects et agréables. J'accorderai tout en vous tenant compte de votre zèle pour ma gloire et en la référant à Dieu, qui tient en sa main le cœur des rois. C'est une vérité dont je souhaite que mon fils soit aussi pénétré que je le serai toute ma vie. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'Évêque de Condom, en sa sainte garde.

Au camp devant Ypres, le 18e de mars 1678.



NOTES

Page 40. — (1) La règle de faire travailler d'une façon continue sans aucun jour de relâche a été l'objet de critiques. Philibert de la Mare, qui à Dijon en 1674 vit le Dauphin, prétend que cette continuité ne servait qu'à lui donner du chagrin et du dégoût. Il faut dire cependant que les distractions et les exercices corporels s'entremêlaient aux heures d'étude. Puis les voyages de la cour et les chasses, où le Roi emmenait son fils, venaient assez souvent interrompre le cours régulier des leçons. La même règle fut appliquée plus tard pour les enfants du Dauphin, le duc de Bourgogne et ses frères confiés aux soins de Fénelon et de Fleury. Les responsables de cette réglementation n'étaient ni Bossuet, ni le duc de Montausier ; ils n'avaient pas eu à déterminer les jours et les heures de travail : c'est la volonté du Roi qui avait tout fixé.

Louis XIV regrettait vivement d'avoir eu une instruction négligée ; il ne voulut pas que ses fils

eussent un jour les mêmes regrets. D'autre part quand il formulait ces exigences, il se tenait fort assidu chaque jour à son labeur de roi. « Comme toute la vie des princes est occupée et qu'aucun jour n'est exempt de grand soin, il est bon de les exercer dès l'enfance à ce qu'il y a de plus sérieux. » Pour une nature généreuse comme celle du duc de Bourgogne, cette règle n'avait point d'inconvénient. Le Dauphin maladif, apathique, avait besoin de plus de relâche. Il eut fallu prendre davantage les moyens de fortifier le corps ; on eut peut-être par là donné un peu plus de ressort à la volonté : autrement c'était lui demander plus d'application qu'il n'était capable d'en fournir.

Page 42. — (1) On connaît Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, né dans le protestantisme le 16 octobre 1610, converti au catholicisme en 1645, nommé gouverneur du Dauphin le 21 septembre 1668. « Vous savez, écrit Mme de Sévigné, à quel point il me paraît orné de toutes sortes de vertus... C'est une sincérité et une honnêteté de l'ancienne chevalerie. » Massillon n'a été que l'interprète du sentiment général quand après sa mort il le loua comme un « homme d'une vertu haute et austère, d'une probité au-dessus de nos mœurs, d'une vérité à l'épreuve de la cour, philosophe sans ostentation, chrétien sans faiblesse, courtisan sans passion ». A ces qualités il joignait la connaissance et le goût des belles-lettres. Il manquait à sa vertu rude et hérissée, comme dit

Saint-Simon, le charme de la douceur et de l'amabilité. Elle restait toujours bardée, comme un chevalier raide dans son armure. On ne pouvait trouver un homme plus droit, plus franc, plus dévoué : mais sa sévérité excessive nuisit au succès de l'éducation de l'enfant timide, apathique, qui lui était confié.

Page 43. — (1) Le catéchisme pour Mgr le Dauphin, écrit par Gilbert, son maître à écrire, en 1674, a été édité par M. E. Griselle, dans l'appendice de son ouvrage *De munere pastorali quod adimplevit J.-B. Bossuet*, etc. Lille, 1901, p. 214-233.

Page 48. — (1) Une copie de cette grammaire, de la main de Charles Gilbert, exécutée en 1690 pour le duc de Bourgogne, est conservée à la Bibliothèque nationale. On y trouve également un Dictionnaire latin-français, manuscrit avec des annotations de la main de Bossuet, in-4° relié aux armes du Dauphin.

Page 51. — (1) Plus tard dans sa lettre à Caffaro (ch. XXXV) Bossuet se montra plus sévère contre Térence. La raison en est qu'il s'agissait alors d'une représentation théâtrale où la mise en scène ajoute encore à la force des paroles. Dans l'étude qu'il faisait de Térence au contraire il accompagnait la traduction d'un commentaire moral, qui atténuait et corrigeait l'effet produit par les peintures trop vives des passions. C'est le Térence qui parut le premier dans la collection des auteurs

ad usum Delphini, sous le titre : *Publii Terentii sex Comœdias interpretatione et notis illustravit* Nicolaus Camus, jussu Christianissimi Regis in usum Delphini. Paris, 1675, in-8°.

Page 54. — (1) Les Mémoires de Philippe de Commynes comprennent une période de 34 ans, de 1464 à 1498, depuis l'époque où il entra à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, jusqu'au couronnement de Louis XII. — Martin du Bellay, seigneur de Langey, prince d'Yvetot, a laissé des *Mémoires contenant les discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an* 1513 *jusques au trépas du roi François I*er. Paris, 1586, in-8°.

Page 55. — (1) *Abrégé de l'histoire de France* par Mgr le Dauphin, dit la copie manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale (f. f. 12840) ; par feu M. Bossuet, évêque de Meaux, dit la première édition, publiée par Pérau en 1747 (in-4° en 4 vol. in-12). En réalité l'œuvre est trop au-dessus de la portée d'un élève de cet âge pour qu'il en soit pleinement l'auteur ; et d'autre part elle est trop imparfaite de fonds et de forme pour qu'on puisse l'attribuer uniquement à Bossuet. On y reconnaît à la fois la main du maître et celle de l'élève. Pour exposer au Dauphin la suite de cette *Histoire de France* depuis les origines, le précepteur s'astreignait à de multiples recherches pour puiser aux sources les plus authentiques et les plus sûres. Plusieurs bibliothèques ou collections conservent

des cahiers de notes prises par lui au cours de ces lectures. Dans un exposé oral il en donnait la substance à son élève, par fragments, que le Dauphin devait reprendre de vive voix d'abord, puis écrire dans un français correct et enfin traduire ensuite en latin. Le texte latin s'arrête à la mort de Louis XI. Comme le Dauphin connaissait assez cette langue, c'est en français seulement qu'il écrivit la suite jusqu'à la fin du règne de Charles IX. La première édition du texte français parut en 1747, in-4 et 4 vol. in-12. Le texte latin, resté inédit, est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 3246-3249. Voir A. Rebelliau, *Bossuet, historien du protestantisme*, 3e édit., Paris, 1909, p. 121 ; H. Druon, *Education des princes de la maison de Bourbon*, t. I, p. 283.

Page 59. — (1) Une copie du traité *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*, remise entre les mains de Fénelon, avait servi à l'éducation du duc de Bourgogne. C'est d'après cette copie trouvée dans les papiers de l'archevêque de Cambrai après sa mort, que fut publiée anonyme la première édition de 1722 sous le titre : *Introduction à la Philosophie ou de la connaissance de Dieu et de soi-même.* De là vint l'idée chez quelques bibliographes de la lui attribuer. Le neveu de Bossuet protesta contre cette édition furtive et en donna une nouvelle édition presque aussi incorrecte en 1741. in-12. La première édition vraiment exacte fut publiée par M. Caron, du séminaire

St-Sulpice en 1846. (Cf. Ch. Urbain, *Quelques documents inédits relatifs à la Connaissance de Dieu et de soi-même* dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, janv.-mars 1902.)

Page 61. — (2) La logique a été publiée pour la première fois par A. Floquet, dans les *Œuvres inédites de Bossuet*. Paris, 1828, in-8. A la suite de la *Logique* on trouve : *Instructions à Mgr le Dauphin sur sa première communion*, un *Ecrit sur l'existence de Dieu* et une *Fable latine*. On peut voir une copie de la logique dans le ms. 12829 de la Bibliothèque nationale.

Page 62. — (1) On trouve à la Bibliothèque nationale, fr. 12830, les extraits d'Aristote que Bossuet avait recueillis autrefois pendant son séjour à Metz et ceux qui datent du temps de l'éducation du Dauphin.

Page 64. — (1) Sur les expériences de Du Verney, sur l'anatomie en présence du Dauphin et de Bossuet, voir Fontenelle, *Eloge de du Verney*.

(2) Cet excellent maître était François Blondel, sieur des Croisettes, né à Ribémont, le 15 juillet 1618 et mort le 21 janvier 1686. Il fut professeur au Collège royal, il a édité le *Cours de Mathématiques pour Mgr le Dauphin*. Paris, 1683, 2 vol. in-4°. (Voir l'abbé Gouget, *Mémoires sur le collège royal de France*, Paris, 1751, in-4°, t. II, p. 160.

Page 65. — (1) Cette partie est l'objet du *Discours*

sur l'histoire universelle publié par Bossuet, Paris, 1681, in-4°, et revu par lui en 1700, in-12. Cf. A. Rebelliau, *Bossuet, historien du Protestantisme*, p. 127 et suiv., et A. Floquet, *Bossuet précepteur*, p. 71 et suiv.

Page 67. — (1) Elle a été publiée par le neveu de Bossuet : *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte*, Paris, 1709, un vol. in-4° et 2 vol. in-12.

Page 68. — (1) Cet ouvrage *Sur les lois et les coutumes particulières du royaume de France*, qui avait échappé aux recherches de Deforis, n'a pas encore été retrouvé.

Page 69. — (1) Sur l'éducation du Dauphin, outre les allusions qu'on trouve dans Mme de Sévigné, Saint-Simon, Guy Patin, etc., on pourra utilement consulter : *Les fragments des mémoires inédits de Dubois, gentilhomme servant du Roi*, publiés par Léon Aubineau dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1847. (Malheureusement il ne donne que le trimestre de 1671) ; A. Floquet, *Bossuet précepteur*, où sont accumulés quantité de précieux renseignements, patiemment recueillis par ce Bossuétiste infatigable.

Page 81. — (1) Le Dauphin exprima la même idée dans la lettre latine qu'il écrivit à Huet et que nous donnons ici, parce que vraisemblablement Bossuet y a mis la main : « *Cum tu ad me Antonii Hallæi, præceptoris quondam tui, poemata misisti, rem fecisti mihi longe gratissimam : doctorum enim*

virorum lucubrationibus evolvendis plurimum delector. Nullus dubito quin ejus magna sit in poetica facultate præstantia, quo duce ad Parnassi culmen pervenisti. Pro tam insigni munere tu velim ei gratias agas meo nomine et significes quidquid succisivi temporis a consuetis laboribus mihi supererit, id omne in legendis ipsius scriptionibus me libentissime collaturum. Valetudinem tuam cura diligenter : nihil mihi gratius faceres potes. Sic enim habeto, te mihi esse longe carissimum, eoque etiam fore cariorem si me a te amari intellexero. » (Dans Huet, *Commentarius*, p. 325.)

Page 87. — (1) Jean Rodolphe Wetstein (1647-1711), professeur à Bâle, avait publié : *Origenis dialogus contra Marcionitas, sive de recta in Deum fide ; Exhortatio ad martyrium ; Responsum ad Africani epistolam de Historia Susannæ, græce cum versionibus latinis*, Bâle, 1674, in-4°.

Page 94. — (1) La prophétie concernant Juda et le Messie fait partie du chap. XLIX de la *Genèse* qu'on peut intituler : *Testament de Jacob et prophétie sur l'avenir des tribus issues de ses douze fils.*

Le patriarche mourant annonce au verset 8 la prééminence de la tribu de Juda sur les autres tribus ; au verset 9, il trace le tableau imagé de sa vie belliqueuse ; et verset 10, sa durée dans la suite des temps. C'est ce dernier verset qui regarde l'époque de la venue du Messie. En voici la traduction d'après l'hébreu :

Le sceptre ne sortira pas de Juda,
Ni le bâton de justice de sa postérité,
Jusqu'à ce que vienne celui à qui il appartient,
Celui à qui est due l'obéissance des peuples.

Huet divisait les quatre vers ou membres du verset 10, en quatre parties pour le sens. Bossuet, conformément aux lois du parallélisme hébraïque qui joint les vers deux à deux pour le sens, ne distinguait avec raison que deux parties.

Page 95. — (1) La troisième opinion (de saint Justin, d'Eusèbe) ne diffère de la quatrième (de saint Cyrille, saint Augustin) qu'en ce que les premiers appliquent à la nation juive toute entière ce que les seconds restreignent à la tribu de Juda (Huet, *Démonstration évangélique*, prop. IX, ch. IV, § 4 et 5).

Page 105. — (1) On disait un jour à Ovide qu'il y avait trois de ses vers à retrancher. Il en convint, mais à condition qu'on lui en passerait trois. C'étaient précisément ceux qu'on voulait lui faire supprimer. Voir *Menagiana*, édit. de Paris, 1741, in-12, t. II, p. 198. Aussi Sénèque le rhéteur (*Controvers*, II, x) a-t-il dit de lui : *Propria vitia non ignoravit, sed amavit.*

Page 106. — (1) Dans son imprimé Huet a tenu en partie compte de ces observations. Il les a combinées avec son propre système modifié. Pour cela il partage le texte de la prophétie (verset 10) en quatre membres : par le premier, est annoncé un royaume qui ne doit pas finir, mais qui est dit

spirituel au quatrième membre. Le second membre indique un pouvoir temporel et périssable qui, en prenant fin (troisième membre), marque l'époque de la venue du Messie. Dans son manuscrit il ne reconnaissait pas dans ces versets une preuve de cette venue.

Page 108. — (1) *Démonstration évangélique*, Prop. 1a, § XI et suivants. Huet expose les doutes des anciens Pères sur l'attribution de l'Epître aux Hébreux à saint Paul, du moins pour la rédaction. Dans son imprimé il accepte l'Epître comme authentique.

Page 112. — (1) Une lettre de l'abbé Dubois à Huet, conservée à la Laurentienne de Florence, et écrite le 20 avril 1678, donne l'explication de ce passage :

« Ce que vous m'avez écrit, Monsieur, est très fâcheux ; je n'oublierai rien pour faire connaître la vérité, et j'ai déjà fait ce que j'ai pu pour cela, et je vous dirai ce que j'ai avancé. J'ai vu le sieur Desprez, auquel je me suis plaint extrêmement de la fourberie ; il m'a dit que ce tour est d'un nommé M. de La Chaise, qui a mis ce traité, dont vous vous plaignez, à la fin des œuvres de M. Pascal, et que M. Pirot lui dit, il y a environ un an, quand il lui montra ce traité, que cela fâcherait infiniment une personne fort considérable qui avait composé un grand ouvrage, où il croyait avoir été le premier qui avait trouvé cette manière de démonstration géométrique touchant la religion, mais sans vous nommer pourtant ; ainsi vous voyez que

M. Pirot rendra le témoignage qu'il doit à la vérité et qu'il y est tout disposé. Je suis allé pour le voir sans le rencontrer. Je le verrai incessamment et je publierai partout qu'il y a sept ou huit ans que j'ai vu le dessein de votre livre, où ce que l'on a copié, dès que les premières feuilles ont paru, était de la même manière qu'il est imprimé aujourd'hui. Il y a un an ou environ que M. de La Chaise a fait ce traité, et il y a environ quinze mois que votre livre est sous presse, d'où l'on a sans doute, sur le bruit qu'il a fait d'abord, copié ce qui vient de paraître derrière le livre de M. Pascal. J'emploierai tout mon savoir-faire pour vous venger. »

Le plagiat dont se plaignait Huet aurait été commis à son préjudice dans la récente édition des *Pensées* de Pascal (Paris, G. Desprez, 1678, in-12), où on avait ajouté non seulement les *Discours* publiés en 1672, sous le pseudonyme de Dubois de La Cour, par Filleau de La Chaise, sur les *Pensées* de Pascal et sur l'autorité des livres de Moïse, mais encore un morceau anonyme avec ce titre : *Qu'il y a des démonstrations d'une autre espèce et aussi certaines que celles de la géométrie, et qu'on en peut donner de telles pour la religion chrétienne.* S. l. n. d., ni approbation ni privilège, de 2ff. pour le titre et l'avertissement plus douze pages de texte. L'avertissement ne dit pas que ces pages aient fait partie des papiers de Pascal : « Le petit discours qui suit, quoiqu'il soit fort

imparfait, n'a pas été jugé indigne d'être ajouté aux *Pensées* de M. Pascal, tant parce qu'il est dans ses vues, que par la grandeur de celles qu'il peut donner. » Malgré les réclamations de Huet (renouvelées dans son *Commentarius*, p. 280), le morceau susdit a été maintenu à la suite du discours de Dubois de la Cour, dans les éditions postérieures des *Pensées* (Paris, 1678, 1683 ; Lyon, Amsterdam, 1700 ; Paris, 1700, 1714).

Page 112. — (2) Les approbations avaient mis du temps à venir. On ne sait pourquoi une assez vive opposition s'était déclarée contre cet ouvrage. M. de Montausier écrivait à Huet le 23 février 1677: « Vous ne sauriez, Monsieur, avoir plus de chagrin que moi de tout ce qu'on vous a fait sur votre ouvrage et sur la longueur qu'on apporte à vous en donner l'approbation. Vous faites bien de vouloir finir cela. Mais il est nécessaire que vous veniez faire un tour, afin que M. de Condom et moi nous nous entretenions là-dessus... M. de Condom est fâché de ce qu'on n'a pas été bien pour votre ouvrage et il veut faire tout ce qu'il pourra pour vous satisfaire... »

Page 114. — (1) Bien qu'il eut son appartement dans la partie du château habitée par le Dauphin, Bossuet, pour plus de liberté et de calme dans ses études, avait fait l'acquisition d'une maison dans la ville de Versailles, le 23 décembre 1672. Elle se trouvait sur l'emplacement du n° 7 de la rue Hoche. Le 22 nov. 1674, il l'échangeait pour une maison

contiguë et qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Ce pavillon a disparu pour faire place à une grande maison à quatre étages au nº 4 de la place Hoche. (*Revue Bossuet*, avril 1902, p. 102 et suiv.).

Page 124. — (1) *De optimo genere interpretandi.* C'est le premier livre de l'ouvrage de Huet, intitulé : *De interpretatione libri duo*, Paris, 1661, in-4º. Le second livre traite *De claris interpretibus.* Une seconde édition parut à Stade en 1680, in-12, et une troisième à La Haye, in-8º, 1683, avec une traduction latine du traité *de l'origine des romans.* A son apparition en 1661, Chapelain écrivait à Moisant de Brieux, conseiller au Parlement de Metz : « Vous avez bien raison de me dire que son dialogue *De optimo genere interpretandi* était une chose exquise. » (*Lettres*, t. II, p. 137.)

(2) Fresne, connu actuellement sous le nom de Saint-Pierre du Fresne, était une cure du canton d'Aunay, dépendant du Plessis-Grimoult.

Page 125. — (1) Arrivée le 8 juillet de Fontainebleau à Saint-Germain, la Cour en repartit bientôt. Le 14 elle était à Beauvais. Le 30 août elle était de retour à Versailles, d'après la *Gazette.*

(2) Le dimanche 27 octobre 1680, Bossuet se trouvait à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, présidant la translation d'une relique de saint Jean-Baptiste et adressant la parole au peuple (Deladreue et Mathon, *Histoire de l'abbaye Saint-Lucien*, Beauvais, 1874, in-8º, p. 208-209).

Page 125. — (3) C'était la première année que Huet avait fait un séjour dans son bénéfice ; il y demeura longtemps, ravi des charmes de la campagne. Il parle de la satisfaction qu'il y éprouva dans son *Commentarius*, p. 337.

Page 126. — (1) Une de ces dissertations publiées contre l'*Exposition* était l'œuvre d'un certain Rodenborgh Jean (*Ad illust. Episc. Condomensis Expositionem doctrinæ quam vocat catholicæ, diatribe septima de cultu imaginum et reliquiarum secunda*, Utrecht, 1680, in-4°).

(2) Frédéric Spanheim était professeur de théologie à l'Université de Leyde. Son ouvrage est intitulé : *Specimen stricturarum ad libellum nuperum Episcopi Condomiensis.* Quoiqu'il eut paru dès la fin de 1680, il ne parvint à Bossuet qu'en 1681.

(3) Græfe ou Grævius (1632-1703), célèbre philologue, professeur à Utrecht, en correspondance avec Huet. Dans ses lettres on trouve souvent mention de Bossuet. La professeur charge Huet de lui transmettre ses compliments. Il lui écrivit quelquefois directement, mais ces lettres n'ont pas été retrouvées. Grævius donna de nombreuses éditions des auteurs grecs et latins et en particulier de Florus : *L. Annæi Flori Epitome rerum Romanorum, ex recensione et cum annotationibus J. G. Grævii.* Utrecht, 1650, in-8°

Page 142. — (1) Joseph-Henri de Peyre, comte de Troisville (on prononçait Tréville), né à Paris en 1641, d'une famille de Béarn, était fils du fameux de Tréville, capitaine-lieutenant des mousquetaires de Louis XIII, qui figure dans les *Trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas. La mort soudaine de Madame le frappa si vivement qu'il quitta le monde pour faire sa principale affaire de son salut. Il devint l'un des habitués de Port-Royal : il fut l'un des réviseurs des *Pensées* de Pascal. Il se mit à l'étude des Pères, et personne ne savait si bien saint Augustin. Il mourut le 3 août 1708 : Voir Saint-Simon, t. XII, p. 112-116 et appendice VIII ; et t, XVI, p. 370).

Page 144. — (1) Louis XIV ne sut pas se préserver de ce malheur. Au lieu d'écouter les propositions de paix du Hollandais, par orgueil, il se montra intraitable et engagea ainsi la France dans une guerre qui ne prit fin qu'en 1678 par la paix de Nimègue.

Page 146. — (1) Le 14 août 1672 le Roi donnait au précepteur du Dauphin l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. L'année précédente, au moment de sa renonciation à l'évêché de Condom, il l'avait déjà gratifié du prieuré du Plessis-Grimoult. En apprenant la nomination de Bossuet à un nouveau bénéfice, le maréchal de Bellefonds lui écrivit une lettre que nous ne possédons plus, mais dont on peut deviner le contenu par la réponse qu'y fit l'intéressé.

Ce fait très simple a pris des proportions considérables sous la plume de certains critiques. Ils sont de ceux qui volontiers reprochent à Bossuet son lyrisme l'élevant dans les hauteurs et l'empêchant de voir la juste réalité des choses. Ne pourrait-il pas leur renvoyer la balle et les incriminer à leur tour, sous prétexte de psychologie profonde, de grossir les faits en cherchant des effets littéraires ?

Ainsi Bellefonds aurait fait la leçon à Bossuet. En la circonstance le dirigé deviendrait le vrai directeur ; et sa lettre aurait produit une illumination soudaine dans une conscience qui ne se rendait pas compte de son état.

Mettons les choses au point. Non, le maréchal ne s'est point mêlé de faire la leçon à son ami et de réveiller une conscience (qui n'était point endormie). Parlant à cœur ouvert, il lui exprime simplement son étonnement de le voir, lui qui est, comme il le sait, sincèrement attaché à la pratique des vertus chrétiennes et sacerdotales, accepter un nouveau bénéfice, l'abbaye de S[t]-Lucien, après celui du Plessis-Grimoult, accordé par le Roi l'année précédente.

Non, Bossuet n'a pas eu besoin de la lettre de Bellefonds pour se recueillir et s'examiner. C'est en pleine conscience de la légitimité de son acte qu'il avait accepté Saint-Lucien de Beauvais. Qu'on veuille bien ne pas oublier ce qu'il venait de faire. Lorsqu'il fut nommé précepteur du Dau-

phin, étant déjà institué évêque de Condom, il hésita à accepter. Il fut volontiers parti se dévouer à son nouveau diocèse : d'autre part on le pressait vivement d'accepter une fonction dont il sentait toute l'importance. Cependant il lui répugne de conserver un bénéfice à charge d'âme, dont il serait éloigné près de dix ans. L'exemple d'Hardouin de Péréfixe, qui avait cru pouvoir concilier ses devoirs d'évêque de Rodez avec ses fonctions de précepteur, ne le rassure point. Raguier de Poussé, curé de Saint-Sulpice, et Ferret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sont consultés, et sur leur avis, il se décide à accepter le préceptorat avec la résolution de se démettre de son évêché, dès qu'il en aura reçu l'agrément du Pape ; et le 31 octobre 1671 il se démit purement et simplement.

Toute autre est la situation présente : L'abbaye de Saint-Lucien n'est pas un bénéfice à charge d'âmes et la loi du cumul des bénéfices n'a plus ici la même rigueur. Dans la pratique commune, suivie par de saints prêtres, quand les bénéfices n'étaient pas à charge d'âmes ou n'obligeaient pas à résidence (auquel cas le cumul était interdit sauf dispense du Pape), on laissait à la conscience des titulaires à examiner si l'état dans lequel ils se trouvent ou le peu de revenu des bénéfices les obligent à retenir en même temps plusieurs titres (d'Héricourt, *Lois ecclésiastiques*). En fait combien de bénéfices simples ne pouvaient faire vivre leurs titulaires !

Le jour où le Roi nomma Bossuet à l'abbaye de Saint-Lucien, il donnait à l'archevêque d'Albi, Serroni, l'abbaye de la Chaise-Dieu et à l'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, celle de Saint-Martin de Laon. Ils acceptèrent : Bossuet n'étonnait personne en acceptant aussi. De saints personnages ne croyaient pas aller contre la loi bien entendue, en agissant de la sorte. Saint Vincent de Paul, qu'on a pu appeler la conscience du Conseil de Conscience, celui que Bossuet regardait comme son maître et son modèle, n'avait-il pas retenu en même temps quatre bénéfices ? (1)

Le scrupule de Bellefonds venait surtout de la crainte que cette nouvelle gratification royale ne changeât le modeste train de vie de son ami. Mais il pouvait se rassurer : ce que souhaite le précepteur du Dauphin, c'est de n'être pas à l'étroit dans son domestique, d'avoir, par l'exemption des soucis matériels, l'esprit libre de se livrer à ses études et à son ministère. Le luxe n'entrera jamais dans sa vie. On peut s'en convaincre en lisant l'inventaire qui fut fait, après son décès, de ses meubles, à Meaux, à Germigny et à Paris : tout dénote un train de maison sans faste, une honnête aisance bourgeoise. (Voir *Revue Bossuet*, juillet 1901, p. 129).

---

(1) L'abbaye de Saint-Léonard de Chaume au diocèse de Saintes, la cure de Clichy près Paris, un canonicat de la collégiale d'Ecouis, au diocèse d'Evreux, le prieuré de Saint-Nicolas de Grossesauve, au diocèse de Langres.

Mais, disent ses critiques, et c'est à cette comparaison qu'on en veut venir, d'autres, comme Fénelon, ont su se montrer plus scrupuleusement fidèles à la loi de l'Église sur la pluralité des bénéfices.

Si l'on veut apprécier l'acte de Fénelon en lui-même, on ne peut que le louer de son désintéressement quand il remit au Roi l'abbaye de Saint-Valery, au moment de sa nomination à l'archevêché de Cambrai. Nombre de prélats d'alors n'auraient pas eu de scrupule pour garder les deux bénéfices.

Mais il semble bien qu'on veuille se servir de cet acte pour établir une comparaison avec l'évêque de Meaux. S'il en est ainsi, il serait juste d'apprécier les deux situations. Fénelon remettait une abbaye de 12.000 livres en recevant un archevêché de 150.000 livres. Avec ses trois bénéfices et son évêché Bossuet n'arrivait même pas au tiers de cette dernière somme (1).

Le prieuré de Gassicourt valait environ 5 à 6.000 livres ; le Plessis-Grimoult, coté 10.000 livres, avait de nombreuses charges ; l'abbaye de Saint-

(1) Si l'on veut continuer la comparaison, il se trouvera que Fénelon crut pouvoir conserver son archevêché tout en restant près du duc de Bourgogne, tandis que, comme nous l'avons dit plus haut, Bossuet pensa ne pouvoir accomplir tous ses devoirs d'évêque, s'il gardait ce bénéfice à charge d'âmes avec ses fonctions de précepteur. Il serait équitable de ne point établir de comparaison et de croire que l'un et l'autre de ces deux grands hommes a suivi sa conscience en prenant une décision différente.

Lucien était estimée de 22 à 25.000 livres, réduites par la charge de l'entretien du monastère et des églises qui en dépendaient. En fait sur 40.000 livres environ que valait le bénéfice, un tiers était affecté à l'entretien des religieux, un autre tiers pour les réparations et un tiers pour l'abbé : ce qui faisait en somme 13 à 15.000 livres net. Ces bénéfices ecclésiastiques étaient de plus soumis à la taxe.

Avant sa nomination à l'évêché de Meaux, Bossuet jouissait donc d'un revenu d'environ 20 à 25.000 livres [1]. Sur les 20.000 livres environ que rapportait l'évêché de Meaux, il fallait pourvoir, de moitié avec le chapitre, aux réparations de la cathédrale, entretenir le palais épiscopal, la maison de campagne de Germigny. Evêque de Meaux, Bossuet disposait donc de 30 à 40.000 francs de revenu. sur lesquels il avait à prélever 4.000 livres pour le loyer de la maison qu'il ne pouvait se dispenser d'avoir à Paris, et de plus le traitement des secrétaires et employés de son évêché. Dans une réunion ecclésiastique de son diocèse à Raroy, où l'on traitait de la question de la pluralité des bénéfices, Bossuet s'expliqua sur les raisons qui l'avait porté à conserver son abbaye de Saint-

(1) C'est ce qui permit à Bossuet d'acheter une maison à Versailles, qui lui revint à 19.000 livres. Il aurait pu jouir d'un appartement au château de Versailles. Mais un tel milieu ne lui aurait pas donné la liberté et le calme nécessaires à ses études (*Revue Bossuet*, avril 1902, p. 102).

Lucien et ses deux prieurés en même temps que son évêché de Meaux. Entre autres raisons de légitime dispense, il exposa que, par une disposition marquée de la Providence, il se trouvait chargé de l'instruction d'un grand nombre de protestants, de ministres, qu'il recevait chez lui, qu'il entretenait, à qui il fournissait des secours. Les revenus de son évêché ne lui permettant pas de subvenir à tant de nécessités, « il avait cru pouvoir profiter de la ressource que lui mettaient en main des bénéfices dont il consacrait les revenus à l'usage le plus utile à l'Église et à l'œuvre de charité la plus pressante. (Bausset, *Histoire de Bossuet*, liv. VII, § IX.)

Page 148. — (1) Cet ouvrage dirigé contre l'*Exposition de la foi*, parut anonyme, Quévilly, 1672, in-12, sous le titre de *Réponse au livre de M. de Condom*. Il avait pour auteur Marc Antoine de la Bastide, ancien de Charenton.

Page 172. — (1) Conformément aux idées gallicanes, Bossuet ne croyait pas que ces condamnations faites par l'index, ou le Saint Office, ou les brefs du Pape, obligeaient en France, à moins d'avoir été revues et approuvées par les Ordinaires.

Page 179. — (1) Bossuet n'acheva pas cet ouvrage. Il en reste cinq dissertations, qui ont été publiées à la suite de l'*Exposition*, dans les différentes éditions de ses *Œuvres*. Elles portent sur le culte dû à Dieu, sur la vénération des images, sur la satisfaction de J.-C., sur l'Eucharistie et sur la tradition.

([2]) L'évêque de Coutances venait de passer huit mois à Paris (L. Bertrand, *Correspondance de M. L. Tronson*, 1904, in8°, t. III, p. 53). Le Maréchal, depuis plus de deux ans, avait quitté Bourgueil, pour se retirer dans ses terres de Normandie, à l'Ile-Marie (commune de Picauville-Manche).

Page 180. — ([1]) Le Maréchal vivait dans sa retraite, adonné aux exercices de la piété, dans lesquels il était dirigé par les lettres de l'abbé de Rancé. Il donnait un temps notable à l'étude de la Bible à laquelle il avait été initié autrefois dans les réunions du *Petit Concile.* Vers la même époque, le 23 décembre 1677, l'abbé de Rancé lui écrivait : « Vous avez de grandes obligations à Dieu de trouver tant de consolations dans la lecture des Saintes Ecritures. Car quoiqu'elles aient des charmes et des beautés infinies, vous n'y auriez pas le goût que vous y avez, s'il ne vous le donnait par une grâce toute particulière. C'est ce que saint Augustin demandait à Dieu dans l'ardeur de ses prières : *Sint Scripturæ tuæ castæ deliciæ meæ.* Continuez à les aimer et à les lire. Elles affermiront de plus en plus votre volonté dans l'amour de Jésus-Christ. » (Lettre inédite).

Page 183. — ([1]) Ces quatre évêques, dans une lettre du 18 août 1668, avaient rendu compte au Pape de la conduite tenue par eux en faisant signer le formulaire. Clément IX déclara par un bref du 28 septembre, qu'il était satisfait. C'est ce qu'on appela la paix de Clément IX.

Page 184. — (1) Le cardinal de Bausset (*Histoire de Bossuet*, liv. II, § XVIII) avait imprimé : ni ne pouvait avoir à ses jugements... *qu'une* croyance pieuse. Cette altération du texte de Bossuet lui a été reprochée par Tabaraud (*Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon*, Paris, 1822, in-8°, p. 31-33).

Page 187. — (1) Il ne s'agit pas d'une réponse à Le Roy, abbé de Hautefontaine, comme le pensait Deforis, mais Bossuet a en vue une lettre de Rancé au Maréchal de Bellefonds du 30 novembre 1678, relative aux querelles du Jansénisme. Cf. D. Serrant, *L'abbé de Rancé et Bossuet*, p. 159.

Page 211. — (1) La lettre de Bossuet, que nous n'avons plus, devait contenir des félicitations pour la prise de Bouchain.

Urtebise, d'où la lettre royale est partie, est près du Cateau (Nord).

Page 212. — (1) Suivant la *Gazette* du 6 mars : « Mgr le Dauphin commence le 8 (mars 1677) les stations du jubilé par la visite à pied à l'église de Notre-Dame et les a continuées par celles de l'Assomption, de la Conception, des Capucines, des Feuillants, des Jacobins réformés et de Saint-Roch. »

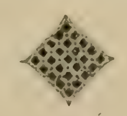


TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction 11

1° Lettres sur l'éducation du Dauphin. . . . 37

1. Lettre programme ou lettre au Pape Innocent XI 39

2. Lettres à divers. 69

— à Bussy-Rabutin. 69

— à P. Daniel Huet. 71

— à Innocent XI. 115

— à Huet 119

— au Dauphin 127

2° Lettres au Maréchal de Bellefonds. 137

3° Lettres au Roi 189

Notes historiques 217

LA COLLECTION DES
CHEFS-D'ŒUVRE MÉCONNUS
EST IMPRIMÉE PAR
FRÉDÉRIC PAILLART
IMPRIMEUR A ABBEVILLE
(SOMME), SUR VELIN
PUR CHIFFON DES PAPETERIES
D'ANNONAY ET DE RENAGE